



La Compagnie d'Assurance
du Canada sur la Vie

Rapport annuel 2023



Table des matières

1	À propos de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	104	Rapport de l'auditeur indépendant	112	Renseignements financiers relatifs au compte de participation
2	Rapport des administrateurs aux titulaires de polices	107	Rapport de l'actuaire désignée	118	Filiales de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
4	Mises en garde	108	Politique en matière de participations des titulaires de polices avec participation	119	Administrateurs et membres de la haute direction
6	Points saillants financiers	110	Politique de gestion du compte de participation	120	Renseignements sur la compagnie
7	Responsabilité à l'égard de l'information financière				
8	États financiers consolidés				



20,5 millions de relations clients



568 G\$ en actif administré¹



Plus de **37 850** relations conseillers au service de nos clients



Plus de **35 000** heures de bénévolat fait par nos employés dans la collectivité



Plus de **17 500** employés et employées au service de notre clientèle



13,8 M\$ versés aux collectivités

À propos de nous

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie est une société internationale dont le siège social se trouve au Canada qui offre des produits et des services d'assurance, de gestion du patrimoine et de prestations de soins de santé au Canada, au Royaume-Uni, à l'île de Man et en Allemagne, ainsi qu'en Irlande par l'intermédiaire d'Irish Life. Fondée en 1847, elle est la première compagnie d'assurance vie à avoir été créée au Canada. Depuis, nos clients savent que nous saurons répondre à leurs besoins en matière de sécurité financière et que nous respecterons nos promesses.

Au Canada

Depuis plus de 175 ans, nous contribuons à améliorer le bien-être financier, physique et mental des Canadiens. Nous sommes un chef de file dans le secteur qui offre aux Canadiens des solutions individuelles d'assurance, notamment des solutions d'assurance vie, d'assurance maladie et d'assurance dentaire, d'assurance invalidité, d'assurance contre les maladies graves et d'assurance créances. En tant que fournisseur de premier plan de régimes d'avantages collectifs en milieu de travail, nous aidons les employeurs et les associations à offrir des avantages précieux à leurs employés et à leurs membres. En 2023, la Canada Vie est devenue le plus important fournisseur de solutions en milieu de travail² et elle sert maintenant plus de un Canadien sur trois.

En outre, la Canada Vie offre des solutions de placement, de retraite et de gestion du patrimoine, y compris des rentes et des fonds distincts.

Nous sommes un assureur international de premier plan

La Canada Vie a commencé ses activités au Royaume-Uni en 1903. Nos filiales au Royaume-Uni, à l'île de Man et en Allemagne, ainsi qu'en Irlande, offrent une variété de solutions en matière d'assurance, d'avantages et de gestion du patrimoine. Ces solutions comprennent des produits d'assurance vie, d'assurance invalidité et d'assurance collective, ainsi que des solutions de retraite, de gestion du patrimoine et de gestion d'actifs.

Canada Life Reinsurance, une division de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, offre une gamme de solutions de gestion du capital et des risques novatrices. Elle fournit une couverture au titre de la mortalité, de la longévité, de la santé et de la déchéance à l'intention des assureurs, des réassureurs et des caisses de retraite partout aux États-Unis, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie.

Soutenir les collectivités

Soutenir les organismes et les initiatives de bienfaisance est l'une des façons pour nos compagnies de donner au suivant, et il ne s'agit pas que de tirer un chèque. Nous incitons également nos employés et nos conseillers à faire du bénévolat et à prendre part aux campagnes en milieu de travail et de dons d'entreprise, de sorte que nous soyons tous unis par un sens partagé de la responsabilité de donner en retour et d'aider à bâtir des collectivités plus fortes.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie est une filiale de Great-West Lifeco Inc. et est membre du groupe de sociétés de Power Corporation.

¹ Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent rapport pour obtenir de plus amples renseignements.

² Plus important fournisseur de produits collectifs et d'assurance vie au Canada en fonction des primes.



Jeffrey Orr
Président du conseil d'administration



Paul Mahon
Président et chef de la direction

Depuis plus de 175 ans, nous sommes là pour vous, nos clients, nos conseillers, nos partenaires, nos titulaires de polices et nos collectivités. En faisant ce qui est juste, nous créons une valeur durable.

La solide performance de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie en 2023 reflète notre investissement prudent des capitaux en vue d'assurer une croissance durable de l'ensemble de nos entreprises. Des acquisitions porteuses d'envergure et de capacités et des cessions porteuses de valeur, des investissements stratégiques pour améliorer le service à la clientèle et réduire les coûts, ainsi que de nouveaux partenariats qui viennent diversifier nos capacités et notre portée nous ont permis de repositionner notre portefeuille de manière à offrir une valeur encore plus élevée à toutes nos parties prenantes.

Ensemble, ces mesures nous rapprochent de notre objectif : bâtir un avenir plus solide, plus inclusif et plus sûr financièrement.

Au cours de la dernière année, nous avons grandi à vos côtés et en avons tiré force et résilience.

Les mesures que nous avons prises nous aideront à faire davantage pour toutes les parties prenantes. Grâce à nos entreprises plus solides et à nos capacités améliorées, nous serons en meilleure posture pour aider nos clients à atteindre leurs objectifs. La solidité accrue de nos entreprises nous donne aussi la confiance de pouvoir répondre aux attentes des actionnaires et réaliser nos objectifs financiers à moyen terme.

Accroître l'accès aux conseils financiers : améliorer l'expérience client

Nos investissements stratégiques dans l'ensemble de nos activités sont orientés vers les conseils, car nous estimons qu'ils offrent une valeur fondamentale. Nous mettons à la disposition de nos conseillers les plateformes et les outils de pointe avec lesquels nous assurons le service à la clientèle, afin d'aider un plus grand nombre de personnes à atteindre leurs objectifs à chaque moment important de leur vie.

Irish Life a lancé Unio, une nouvelle plateforme de gestion du patrimoine conçue pour répondre aux besoins complexes des clients fortunés de l'Irlande. De plus, grâce à son partenariat avec AIB, Irish Life rejoint davantage de clients avec ses produits de planification financière, d'épargne-retraite, de placement et d'assurance vie.

Les acquisitions de Value Partners et d'Investment Planning Counsel (IPC) par la Canada Vie contribueront à l'établissement d'une plateforme de premier plan pour les conseillers indépendants au Canada. En tirant parti des produits, des services et du réseau de conseillers existants de la Canada Vie en matière de gestion du patrimoine, l'entreprise se positionne pour figurer parmi les fournisseurs prépondérants de produits de gestion du patrimoine, nous permettant ainsi de soutenir plus de Canadiens que jamais auparavant.

Susciter la création de valeur : prendre des décisions avec rigueur afin de favoriser la croissance à long terme

Grâce à la mise en œuvre systématique de mesures stratégiques, nous réorientons notre portefeuille d'entreprises vers la croissance de notre organisation et la création de valeur à long terme. Il s'agit notamment de répartir le capital en accordant la priorité aux entreprises qui présentent les meilleures occasions de croissance durable nécessitant peu de capitaux, qui contribuent à l'établissement et à l'élargissement à faible coût de positions dominantes sur le marché, et qui tirent parti de notre expertise approfondie dans la prestation de conseils et de solutions axées sur les risques.

Nous avons enregistré une croissance interne en tirant parti de nos solides capacités pour attirer plus de clients en 2023. La Canada Vie, qui sert le tiers des Canadiens, est devenue le plus important fournisseur de régimes de garanties offerts par l'employeur au pays. En Irlande, nous sommes maintenant le fournisseur qui répond aux besoins en matière de sécurité financière et de santé du plus grand nombre de particuliers et d'entreprises, nos services étant prisés par le tiers des particuliers, par 8 des 10 plus importantes sociétés locales en Irlande et par 27 des 30 plus grands employeurs multinationaux établis dans ce pays.

Sur le marché européen des produits de rentes, l'année 2023 est aussi à marquer d'une pierre blanche. En effet, Canada Life U.K. a obtenu son meilleur résultat depuis dix ans en réalisant des souscriptions de produits individuels de rentes de plus de 1 G£.

Au cours du dernier exercice, nous avons réussi la mise en œuvre d'IFRS 17 et d'IFRS 9. Nous avons été l'une des premières sociétés au monde à présenter ses résultats en vertu de cette nouvelle norme internationale. Cette transition, dont la réussite est le point culminant d'une initiative pluriannuelle à l'échelle de l'entreprise, a permis d'améliorer la présentation de l'information sur les facteurs économiques sous-jacents de nos sociétés, sur la diversification et sur la stabilité de notre portefeuille, et de constater avec plus de clarté la solidité de ces atouts.

Favoriser un avenir inclusif : collaborer pour réussir ensemble

Nous concentrons nos efforts sur ce que nous pouvons améliorer aujourd'hui pour bâtir un avenir meilleur, avec nous sur la ligne de départ, nos clients et nos collectivités.

C'est pourquoi, au cours des 10 dernières années, nous avons collaboré avec des milliers d'organismes communautaires et versé plus de 150 M\$ à des œuvres caritatives locales et mondiales. Ces dons, ce sont nos collègues qui nous les ont inspirés, eux qui offrent bénévolement leur temps et leurs talents et qui redonnent à leurs collectivités, lesquelles en ressortent plus fortes.

En 2023, notre société mère, Great-West Lifeco, a publié *Notre parcours pour faire progresser la croissance inclusive*, notre mise à jour sur l'impact, l'inclusion et la citoyenneté. Nous tâchons de rendre notre effectif encore plus inclusif et de faire en sorte qu'il soit le reflet de nos collectivités et de nos clients. Nous sommes sur la bonne voie pour accroître la représentation des femmes dans des postes de direction, qui passera à 50 % dans l'ensemble de notre organisation d'ici 2030. Nous nous efforçons également d'accroître la représentation des groupes sous-représentés dans des postes de direction pour la faire passer à 25 % d'ici 2030¹.

Remerciements

À l'orée de 2024, nos activités sont bien placées pour respecter nos engagements et créer une valeur encore plus élevée pour vous, nos clients, nos parties prenantes et nos titulaires de polices. En nous orientant sur nos facteurs de valeur, nous tirerons parti de nos forces et saisirons de nouvelles occasions en matière de solutions en milieu de travail, de gestion du patrimoine et des actifs, ainsi que d'assurance et de solutions de gestion des risques.

Une gouvernance efficace est essentielle au maintien d'un solide rendement à long terme et à l'obtention de résultats positifs pour toutes nos parties prenantes. Nous remercions sincèrement notre conseil d'administration pour sa solide gouvernance dans la direction de notre entreprise.

Au nom de la Canada Vie, de son conseil d'administration et de ses équipes d'employés et de conseillers dévoués, nous tenons à vous remercier chaleureusement de nous faire confiance.

Il nous tarde de poursuivre notre travail significatif avec vous en offrant des conseils et des solutions adaptés et fiables sur lesquels les particuliers, les familles et les entreprises peuvent compter aujourd'hui, demain et *pour la vie*.



Jeffrey Orr

Président du conseil d'administration



Paul Mahon

Président et chef de la direction

¹ La représentation des groupes sous-représentés inclut seulement les employés basés en Amérique du Nord.

Activités de la Canada Vie

La Canada Vie est une société de services financiers internationale diversifiée offrant des produits d'assurance et de gestion du patrimoine individuels et collectifs principalement au Canada, au Royaume-Uni, à l'île de Man, aux États-Unis, en Irlande et en Allemagne. La compagnie offre également des produits de réassurance principalement aux États-Unis, à la Barbade, aux Bermudes et en Irlande.

Les secteurs opérationnels à présenter de la compagnie correspondent aux activités de la compagnie touchant les polices avec participation et les actionnaires. Les unités d'exploitation au sein de ces secteurs sont les suivantes : Exploitation canadienne, Exploitation européenne, Solutions de gestion du capital et des risques et Exploitation générale. L'unité Exploitation générale englobe les activités et les transactions qui ne sont pas associées à une unité d'exploitation particulière.

Mode de présentation et sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la Canada Vie, lesquels constituent la base des données présentées dans le présent rapport, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB), sauf indication contraire, et sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Le présent rapport doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés annuels de la compagnie pour la période close le 31 décembre 2023 qui reflètent l'adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, et d'IFRS 9, *Instruments financiers*, et qui ont donné lieu au retraitement de certains montants comparatifs.

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Le présent rapport renferme des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « compter », « croire », « estimer », « objectif », « cible », « potentiel », d'autres expressions semblables ainsi que les formes négatives, futures ou conditionnelles de ces termes. Les déclarations prospectives peuvent aussi porter, notamment, sur la compagnie et son exploitation, ses activités (y compris la répartition des activités), sa situation financière, sa performance financière prévue (y compris les produits, le bénéfice ou les taux de croissance), ses stratégies et ses perspectives, ses mesures, ses objectifs, ses buts, ses ambitions et ses engagements liés au climat et à la diversité, les coûts et les avantages attendus des acquisitions et dessaisissements (y compris le calendrier des activités d'intégration et le calendrier et l'étendue des synergies en matière de produits et de charges), les dépenses ou les investissements prévus (notamment les investissements dans l'infrastructure technologique et dans les capacités et solutions numériques, ainsi que les investissements dans les partenariats stratégiques), la création et la réalisation de valeur et les occasions de croissance, les montants prévus des dividendes, les réductions de coûts et les économies prévues, les activités prévues en matière de gestion du capital et l'utilisation prévue du capital, l'estimation des sensibilités au risque relatif à la suffisance du capital, la conjoncture mondiale prévue, le calendrier et l'achèvement de la vente proposée des activités d'assurance individuelle sur l'île de Grande-Bretagne de Canada Life U.K., et l'incidence des faits nouveaux en matière de réglementation sur la stratégie d'affaires et les objectifs de croissance de la compagnie.

Les déclarations prospectives sont fondées sur des prédictions, des prévisions, des estimations, des projections, des attentes et des conclusions à l'égard d'événements futurs qui étaient établies au moment des déclarations et sont, par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant la compagnie, à des facteurs économiques et au secteur des services financiers dans son ensemble, y compris les secteurs de l'assurance, des fonds communs de placement et des solutions de retraite. Ces déclarations ne garantissent pas la performance financière future, et le lecteur est prié de noter que les événements et les résultats réels pourraient s'avérer significativement différents de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Plusieurs de ces hypothèses reposent sur des facteurs et des événements sur lesquels la compagnie n'exerce aucun contrôle, et rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. Pour formuler notre évaluation préliminaire de l'exposition potentielle de la compagnie à l'impôt sur le résultat du Pilier Deux et nos attentes quant à l'incidence du Pilier Deux sur notre taux d'imposition effectif et sur notre bénéfice fondamental, la direction s'est appuyée sur son interprétation des lois pertinentes. Elle a également pris comme point de départ la répartition de ses activités et la croissance de son bénéfice fondamental à l'heure actuelle, conformément aux objectifs de la direction en matière de bénéfice fondamental énoncés dans le présent rapport. Dans tous les cas, l'écart potentiel entre les résultats réels et ceux présentés dans les déclarations prospectives peut dépendre de plusieurs facteurs, faits nouveaux et hypothèses, ce qui comprend, de façon non limitative, la capacité d'intégrer les acquisitions et d'en tirer parti en réalisant les avantages et les synergies prévues, la réalisation des synergies en matière de charges et des objectifs de rétention des clients liés à l'acquisition des activités de retraite de Prudential, la capacité de la compagnie à mettre à exécution les plans stratégiques et à les adapter ou les recalibrer au besoin, la réputation de la compagnie, la concurrence, les hypothèses relatives aux ventes, aux prix et aux honoraires, le comportement des clients (y compris les cotisations, les rachats, les retraits et les taux de déchéance), les résultats au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les charges, les ententes de réassurance, les marchés boursiers et financiers mondiaux (y compris l'accès continu aux marchés boursiers, aux marchés des titres d'emprunt et aux instruments de crédit à des conditions propices à la faisabilité économique), les tensions géopolitiques et les répercussions économiques connexes, les taux d'intérêt et les taux de change, les niveaux d'inflation, les besoins de liquidités, la valeur des placements et les ventilations d'actifs, les activités de couverture, la situation financière des secteurs et des émetteurs compris dans le portefeuille de placements de la compagnie, les notations, les impôts, la dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, les changements technologiques, les violations ou les défaillances des systèmes informatiques et de la sécurité (y compris les cyberattaques), les hypothèses à l'égard des tiers fournisseurs, les changements sur le plan de la réglementation et des lois locales et internationales, les changements de méthodes comptables et l'incidence de l'application de changements de méthodes comptables futurs, les changements de normes actuarielles, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, le maintien et la disponibilité du personnel et des tiers prestataires de services, les changements imprévus à l'égard des installations et des relations avec les clients et les employés de la compagnie, le niveau des efficacités administratives et opérationnelles, ainsi que d'autres conditions générales sur le plan économique et politique ou relatives aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale.

Le lecteur est prié de noter que la liste des hypothèses et facteurs précités n'est pas exhaustive et qu'il existe d'autres facteurs mentionnés dans d'autres documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux figurant aux rubriques Gestion des risques et pratiques relatives au contrôle et Sommaire des estimations comptables critiques du présent document, ainsi que dans la notice annuelle de la compagnie datée du 14 février 2024, à la rubrique Facteurs de risque. Ces documents ainsi que d'autres documents déposés peuvent être consultés à l'adresse www.sedarplus.com. Le lecteur est également invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, les incertitudes et les événements éventuels, et à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

À moins que la loi applicable ne l'exige expressément, la compagnie n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

Remarque importante concernant l'information relative à la durabilité

Certaines déclarations prospectives du présent rapport se rapportent aux objectifs, aux buts, aux priorités, aux stratégies et aux engagements ou aux mesures de Great-West Lifeco Inc. liés au climat et à la diversité. Les déclarations relatives au climat comprennent les déclarations concernant l'élimination des émissions nettes de GES dans ses activités d'exploitation et de financement d'ici 2050, les objectifs intermédiaires initiaux de carboneutralité des activités et des placements de Great-West Lifeco, le plan de Great-West Lifeco visant à examiner et à réviser les objectifs intermédiaires initiaux de carboneutralité, au besoin, les causes et les incidences potentielles des changements climatiques à l'échelle mondiale et l'approche de Great-West Lifeco pour repérer et gérer les risques et les occasions

liés au climat. Les déclarations relatives à la diversité comprennent des déclarations concernant l'augmentation de la représentation des femmes et des minorités sous-représentées au sein de la direction. Les déclarations prospectives contenues dans la présente mise à jour sont présentées dans le but d'aider nos parties prenantes à comprendre comment nous comptons actuellement aborder la gouvernance, la stratégie, les risques, les occasions et les objectifs liés au climat et à la diversité, et pourraient ne pas convenir à d'autres fins.

Les engagements, les objectifs, les buts, les ambitions ou les cibles mentionnés aux présentes, y compris, sans s'y limiter, les objectifs de Great-West Lifeco visant à atteindre zéro émission nette (dont les objectifs intermédiaires de carboneutralité) et les mesures liées à la diversité sont ambitieux. Ils pourraient devoir être modifiés ou recalibrés à mesure que les données s'améliorent et que la climatologie, les exigences réglementaires et les pratiques du marché en ce qui a trait aux normes, aux méthodes, aux paramètres et aux mesures évoluent. Notre analyse du risque lié aux changements climatiques et notre stratégie d'élimination des émissions nettes de GES sont toujours en cours d'élaboration, et les données qui sous-tendent notre analyse et notre stratégie pourraient continuer d'évoluer au fil du temps, et l'étendue des actifs à inclure dans nos objectifs en vue d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050 est toujours à l'étude. Nous continuons également d'accroître nos données relatives à la diversité. Il est fort possible que nos attentes, nos prévisions, nos estimations, nos prédictions et nos conclusions ne se révèlent pas exactes et que nos hypothèses soient reconnues comme inexactes, et il existe un risque significatif que nous ne soyons pas en mesure de réaliser nos buts, nos objectifs, nos ambitions, nos stratégies et nos engagements liés au climat et à la diversité. De plus, bon nombre des hypothèses, des normes, des paramètres et des mesures utilisés dans la préparation de ces déclarations prospectives ne sont pas audités, ne font pas l'objet d'une vérification indépendante, sont peu comparables et continuent d'évoluer.

Les buts, objectifs, priorités, ambitions, engagements ou cibles dont il est question dans le présent rapport pourraient également devoir être modifiés ou recalibrés pour atteindre nos autres objectifs stratégiques et pour respecter les attentes raisonnables de nos parties prenantes, y compris les attentes à l'égard de la performance financière. En tant que société spécialisée dans les services financiers, notre principal objectif est de fournir à nos clients ainsi qu'aux consommateurs des solutions qui leur permettront de répondre à leurs besoins en matière de sécurité financière et de tenir les promesses que nous leur avons faites. Notre capacité à réaliser cet objectif d'entreprise dépend en grande partie de la répartition efficace et responsable du capital et de notre capacité à créer de la valeur dans une proportion qui correspond aux attentes de nos parties prenantes, y compris leurs attentes à l'égard de la performance financière. La voie à suivre pour éliminer les émissions nettes et pour atteindre nos objectifs liés au climat nécessitera des investissements, des ressources, des systèmes et des technologies d'importance provenant de tiers que nous ne contrôlons pas. Devant un large éventail d'intérêts diversifiés de la part des parties prenantes, nous devons trouver des compromis efficaces et faire des choix quant à la façon de déployer le capital financier et humain. Un de ces choix pourrait notamment être d'accorder la priorité à d'autres objectifs stratégiques plutôt qu'à nos objectifs liés au climat afin de réaliser notre objectif principal, qui est de fournir de la valeur à nos parties prenantes et de répondre aux attentes en matière de performance financière. Nos activités, notre secteur et la climatologie évoluent au fil du temps, et nous pourrions devoir ajuster nos objectifs liés au climat ainsi que notre approche visant à les atteindre. Nous devons également rester attentifs au contexte réglementaire et commercial propre aux territoires où nous exerçons nos activités, car notre capacité à atteindre nos objectifs liés au climat dépend du succès de nos partenaires et de nos collectivités.

Nous conseillons aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives, car de nombreux facteurs (dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Great-West Lifeco et de la Canada Vie) pourraient faire en sorte que les résultats réels s'avèrent significativement différents de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, et pourraient avoir une incidence sur la capacité de Great-West Lifeco à réaliser ses buts, ses objectifs, ses priorités, ses ambitions, ses stratégies et ses cibles liés au climat et à la diversité. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, la nécessité de disposer de données climatiques plus nombreuses et de meilleure qualité et de normaliser les méthodes pour mesurer les facteurs liés au climat, notre capacité à recueillir et à vérifier les données, notre capacité à élaborer des indicateurs pour surveiller efficacement nos progrès et évaluer et gérer les risques liés au climat, la nécessité d'une action dynamique et continue de la part des parties prenantes (y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales, nos contreparties et d'autres entreprises et particuliers), les compromis et les choix que nous faisons pour accorder la priorité à d'autres objectifs stratégiques et à la performance financière plutôt qu'à nos objectifs liés au climat, la capacité des clients, des organismes de réglementation et des fournisseurs à respecter leurs niveaux d'émission et leurs engagements annoncés publiquement et à présenter de l'information à cet égard, la viabilité des scénarios de décarbonisation des tiers, la disponibilité d'instruments de compensation du carbone ou liés à l'énergie renouvelable selon des modalités économiquement viables, la conformité à nos politiques et procédures, notre capacité à recruter et à maintenir en poste du personnel clé dans un marché des talents concurrentiel, les progrès technologiques, l'évolution du comportement des consommateurs, les divers efforts de décarbonisation dans l'ensemble des économies, les défis liés à l'établissement d'un équilibre entre les objectifs de réduction des émissions et une transition ordonnée, juste et inclusive et les facteurs géopolitiques qui ont une incidence sur les besoins énergétiques mondiaux, le contexte juridique et réglementaire et les considérations liées à la conformité réglementaire. En ce qui a trait à nos objectifs, buts, priorités, ambitions, stratégies et cibles liés au climat, il existe des limites et des incertitudes propres à la climatologie, à l'analyse des risques liés aux changements climatiques et aux rapports connexes. Great-West Lifeco a établi des approximations et des hypothèses de bonne foi afin de fixer les objectifs intermédiaires de réduction des émissions de portées 1 et 2 et les objectifs initiaux de réduction des émissions financées de portée 3. Néanmoins, les recherches en climatologie portent sur de nombreux facteurs et nous ne pouvons prévoir ou prédire lesquels auront une incidence sur notre capacité à réaliser ces objectifs.

Mise en garde à l'égard des mesures financières et des ratios non conformes aux PCGR

Le présent rapport contient certaines mesures financières non conformes aux principes comptables généralement reconnus (les PCGR) et certains ratios non conformes aux PCGR, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières. Les mesures financières non conformes aux PCGR sont désignées, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice fondamental (perte fondamentale) », « bénéfice fondamental (perte fondamentale) (en dollars américains) », « bénéfice fondamental : résultat des activités d'assurance », « bénéfice fondamental : résultat net des activités de placement », « actif géré » et « actif administré ». Les ratios non conformes aux PCGR sont désignés, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice fondamental par action ordinaire », « rendement des capitaux propres fondamental », « ratio de distribution fondamental » et « taux d'imposition effectif - bénéfice fondamental - détenteur d'actions ordinaires ». Les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR constituent, pour la direction et les investisseurs, des mesures additionnelles de la performance qui les aident à évaluer les résultats lorsqu'il n'existe aucune mesure comparable conforme aux PCGR (les normes IFRS). Toutefois, ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR n'ont pas de définition normalisée prescrite par les PCGR (les normes IFRS) et ne peuvent être comparés directement à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Se reporter à la rubrique Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR du présent rapport pour consulter les rapprochements appropriés entre ces mesures et les mesures conformes aux PCGR, ainsi que pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque mesure et ratio.

Points saillants financiers (non audité)

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2023	2022
		(retraité)
Ventilation du bénéfice net attribuable aux :		
Compte de participation	24 \$	(91) \$
Détenteur d'actions ordinaires	2 394	3 377
Bénéfice net	2 418 \$	3 286 \$
Résultat des activités d'assurance	3 002 \$	2 766 \$
Résultat net des activités de placement	200	1 464
Honoraires et autres produits	2 163	1 932
Total de l'actif	410 616 \$	378 654 \$
Total de l'actif géré¹	499 941	444 064
Total de l'actif administré¹	567 652	481 753
Total de la marge sur services contractuels (déduction faite des contrats de réassurance détenus)	12 458 \$	12 496 \$
Surplus attribuable au compte de participation	2 844 \$	2 733 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	16	51
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	19 813	20 004
Total des capitaux propres	22 673 \$	22 788 \$
Ratio du TSAV²	128 %	

1 Cette mesure est une mesure financière non conforme aux PCGR, qui n'a pas de définition normalisée prescrite par les PCGR et qui ne peut être comparée directement à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Des renseignements supplémentaires sur cette mesure financière non conforme aux PCGR, y compris un rapprochement entre cette mesure financière non conforme aux PCGR et une mesure prescrite par les PCGR, sont intégrés par renvoi dans le présent document et se trouvent à la rubrique Mesures financières non conformes aux PCGR du rapport de gestion annuel de 2023 de la compagnie, qui peut être consulté à partir du profil de la compagnie sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

2 Le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) est calculé conformément à la ligne directrice du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie du Bureau du surintendant des institutions financières. Des renseignements supplémentaires sur cette mesure financière sont intégrés par renvoi dans le présent document et se trouvent à la rubrique Gestion et suffisance du capital du rapport de gestion annuel de 2023 de la compagnie, qui peut être consulté à partir du profil de la compagnie sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie sont la responsabilité de la direction et sont dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les normes IFRS) et tiennent compte des exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Les renseignements de nature financière figurant ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux présentés dans les états financiers consolidés. Les états financiers consolidés comprennent nécessairement des montants basés sur les meilleures estimations de la direction. La direction exerce son jugement avec soin au moment d'établir ces estimations, et les états financiers consolidés en tiennent compte de manière appropriée. De l'avis de la direction, les méthodes comptables utilisées sont appropriées aux circonstances et les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie et de ses fonds distincts ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie de même que l'évolution de l'actif de ses fonds distincts conformément aux normes IFRS, y compris les exigences du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des contrôles internes appropriés à l'égard de l'information financière conçus pour garantir de manière raisonnable que cette information est fiable et que les états financiers sont dressés conformément aux normes IFRS, y compris les exigences du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Les états financiers consolidés ont reçu l'approbation du conseil d'administration, qui assume la surveillance de l'information financière. Le conseil d'administration exerce cette responsabilité principalement par l'entremise du comité d'audit, composé d'administrateurs non-cadres. Le comité d'audit a pour tâche, entre autres :

- d'examiner les états financiers consolidés intermédiaires et annuels et d'en faire rapport au conseil d'administration;
- d'examiner les procédés de contrôle interne;
- d'examiner l'indépendance des auditeurs externes ainsi que les modalités de leur mission, et de fournir au conseil d'administration des recommandations quant à la nomination des auditeurs externes et à la rémunération de ceux-ci;
- d'étudier, au besoin, d'autres questions touchant l'audit, la comptabilité et l'information financière.

Dans l'exercice de ses fonctions, le comité d'audit rencontre régulièrement la direction ainsi que les auditeurs internes et externes de la compagnie afin de passer en revue leurs plans d'audit respectifs et leurs constatations en matière d'audit. Le comité d'audit demeure à la disposition des auditeurs internes et externes et de l'actuaire désigné.

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), le conseil d'administration de la compagnie nomme un actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires qui doit :

- s'assurer de la conformité des hypothèses et des méthodes utilisées dans l'évaluation des provisions mathématiques avec les Normes internationales d'information financière, les normes actuarielles reconnues, les lois applicables et les règlements et les directives qui s'y rapportent, et s'assurer que les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés;
- examiner la documentation justificative afin de vérifier si elle est exacte et complète, ce qui est un élément important du travail requis pour lui permettre de donner son avis;
- analyser chaque année la situation financière de la compagnie et produire un rapport destiné au comité de gestion des risques et au conseil d'administration. L'analyse porte sur une période de cinq ans et mesure la suffisance prévue du capital de la compagnie s'il advenait des conditions commerciales et économiques défavorables.

Les comptables professionnels agréés de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., à titre d'auditeurs externes de la compagnie, ont audité les états financiers consolidés. Le rapport de l'auditeur indépendant aux titulaires de polices et à l'actionnaire est présenté à la suite des états financiers consolidés. L'opinion des auditeurs est fondée sur un examen qu'ils ont effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, en exécutant les sondages et autres procédés qu'ils ont jugés nécessaires afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de la compagnie et de ses fonds distincts ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de même que de l'évolution de l'actif de ses fonds distincts conformément aux normes IFRS.

Le président et
chef de la direction,



Paul Mahon

Le vice-président exécutif et
chef des services financiers,



Garry MacNicholas

Toronto (Ontario)
Le 14 février 2024

États consolidés du résultat net

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les
31 décembre

	2023	2022
		(retraité)
Résultat des activités d'assurance		
Produits des activités d'assurance (note 12)	20 188 \$	19 424 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 13)	(15 622)	(15 110)
Charge nette liée aux contrats de réassurance	(1 564)	(1 548)
	3 002	2 766
Résultat net des activités de placement (note 6)		
Produits nets tirés des placements	4 877	4 599
Variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	4 267	(20 289)
	9 144	(15 690)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(9 032)	18 201
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	266	(1 261)
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	(178)	214
	200	1 464
Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts		
Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements	4 808	(4 130)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(4 808)	4 130
	—	—
Autres produits (charges)		
Honoraires et autres produits	2 163	1 932
Charges d'exploitation et frais administratifs (note 13)	(2 635)	(2 221)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée (note 9)	(160)	(173)
Coûts de financement (note 19)	(105)	(104)
Charges de restructuration (note 4)	(126)	—
	2 339	3 664
Bénéfice avant impôt		
Impôt sur le résultat (note 29)	(80)	375
	2 419	3 289
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle		
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 22)	1	3
	2 418	3 286
Bénéfice net		
Bénéfice net (perte nette) – compte de participation (note 21)	24	(91)
	2 394 \$	3 377 \$

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les
31 décembre

	2023	2022
Bénéfice net	2 418 \$	(retraité) 3 286 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)		
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net		
Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	111	(15)
Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger	23	(97)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(7)	27
Profits (pertes) latents sur les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	212	(953)
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(81)	173
(Profits) pertes réalisés sur les obligations et les prêts hypothécaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	243	68
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(18)	(8)
Participations ne donnant pas le contrôle	—	(1)
Total des éléments qui pourraient être reclassés	483	(806)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans les états consolidés du résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi (note 26)	(149)	422
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	41	(113)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	(108)	309
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	375	(497)
Bénéfice global	2 793 \$	2 789 \$

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022	1 ^{er} janvier 2022
		(retraité)	(retraité)
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	3 944 \$	3 761 \$	3 271 \$
Obligations (note 6)	91 904	85 947	103 172
Prêts hypothécaires (note 6)	24 449	22 843	23 540
Actions (note 6)	13 589	12 679	13 268
Immeubles de placement (note 6)	7 849	8 315	7 759
	141 735	133 545	151 010
Actifs au titre des contrats d'assurance (note 14)	902	886	1 311
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus (note 15)	6 546	6 709	9 056
Goodwill (note 9)	7 072	6 372	6 408
Immobilisations incorporelles (note 9)	2 484	2 470	2 362
Instruments financiers dérivés (note 30)	1 486	1 120	582
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire (note 10)	544	532	552
Immobilisations corporelles (note 10)	252	257	288
Débiteurs et intérêts à recevoir	3 117	2 312	2 064
Autres actifs (note 11)	2 344	2 108	1 836
Impôt exigible	144	256	242
Actifs d'impôt différé (note 29)	804	479	478
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 17)	243 186	221 608	240 500
Total de l'actif	410 616 \$	378 654 \$	416 689 \$
Passif			
Passifs au titre des contrats d'assurance (note 14)	129 689 \$	120 503 \$	140 639 \$
Passifs au titre des contrats d'investissement (note 16)	4 953	4 672	4 520
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus (note 15)	475	326	986
Débitures et autres instruments d'emprunt (note 18)	748	747	745
Actions privilégiées (note 23)	1 000	1 000	1 000
Instruments financiers dérivés (note 30)	1 208	1 575	1 005
Créditeurs	1 672	1 612	1 385
Autres passifs (note 20)	4 401	3 070	3 400
Impôt exigible	97	52	160
Passifs d'impôt différé (note 29)	514	701	619
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 17)	47 410	45 409	50 831
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 17)	195 776	176 199	189 669
Total du passif	387 943	355 866	394 959
Capitaux propres			
Surplus attribuable au compte de participation (note 21)	2 844	2 733	2 985
Participations ne donnant pas le contrôle (note 22)	16	51	26
Capitaux propres attribuables aux actionnaires			
Capital social			
Actions ordinaires (note 23)	7 995	7 884	7 884
Surplus cumulé	11 456	12 054	10 439
Cumul des autres éléments de perte globale (note 27)	(71)	(359)	(23)
Surplus d'apport	433	425	419
Total des capitaux propres	22 673	22 788	21 730
Total du passif et des capitaux propres	410 616 \$	378 654 \$	416 689 \$

Approuvé par le conseil d'administration :



Jeffrey Orr
Président du conseil



Paul Mahon
Président et chef de la direction

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2023							
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Surplus attribuable au compte de participation	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice (retraité)	7 884 \$	425 \$	12 054 \$	(359) \$	20 004 \$	51 \$	2 733 \$	22 788 \$
Incidence de la première application d'IFRS 9 (note 3)	—	—	(31)	—	(31)	—	—	(31)
Solde révisé au début de l'exercice	7 884	425	12 023	(359)	19 973	51	2 733	22 757
Bénéfice net	—	—	2 394	—	2 394	1	24	2 419
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	—	—	—	288	288	—	87	375
	7 884	425	14 417	(71)	22 655	52	2 844	25 551
Dividendes au détenteur d'actions ordinaires	—	—	(2 934)	—	(2 934)	—	—	(2 934)
Paiements fondés sur des actions (note 25)	—	8	—	—	8	—	—	8
Émission d'actions ordinaires à la société mère (note 23)	111	—	—	—	111	—	—	111
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale	—	—	(27)	—	(27)	(36)	—	(63)
Solde à la fin de l'exercice	7 995 \$	433 \$	11 456 \$	(71) \$	19 813 \$	16 \$	2 844 \$	22 673 \$

	31 décembre 2022 (retraité)							
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Surplus attribuable au compte de participation	Total des capitaux propres
Solde au début de l'exercice	7 884 \$	419 \$	13 025 \$	(51) \$	21 277 \$	26 \$	3 126 \$	24 429 \$
Incidence de la première application d'IFRS 17 (note 3)	—	—	(3 899)	—	(3 899)	—	(505)	(4 404)
Incidence de la première application de la superposition liée à IFRS 9 (note 3)	—	—	1 313	28	1 341	—	364	1 705
Solde révisé au début de l'exercice	7 884	419	10 439	(23)	18 719	26	2 985	21 730
Bénéfice net	—	—	3 377	—	3 377	3	(91)	3 289
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	—	—	—	(336)	(336)	1	(161)	(496)
	7 884	419	13 816	(359)	21 760	30	2 733	24 523
Dividendes au détenteur d'actions ordinaires	—	—	(1 770)	—	(1 770)	—	—	(1 770)
Paiements fondés sur des actions (note 25)	—	6	—	—	6	—	—	6
Comptabilisation de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	15	—	15
Cession d'une participation dans une filiale	—	—	8	—	8	6	—	14
Solde à la fin de l'exercice	7 884 \$	425 \$	12 054 \$	(359) \$	20 004 \$	51 \$	2 733 \$	22 788 \$

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2023	2022 (retraité)
Activités d'exploitation ¹		
Bénéfice avant impôt	2 339 \$	3 664 \$
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(360)	(326)
Ajustements :		
Variation des passifs au titre des contrats d'assurance	9 242	(20 136)
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	289	111
Variation des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	206	(1 123)
Variation des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	100	2 899
Variation des actifs au titre des contrats d'assurance	(439)	1 185
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(4 267)	20 289
Ventes, échéances et remboursements de placements de portefeuille	24 224	22 296
Achats de placements de portefeuille	(27 299)	(26 138)
Autres	(199)	(378)
	3 836	2 343
Activités de financement		
Dividendes sur actions ordinaires versés	(2 934)	(1 770)
Activités d'investissement ¹		
Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	(185)	(63)
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(560)	(6)
	(745)	(69)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	26	(14)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	183	490
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 761	3 271
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	3 944 \$	3 761 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	4 210 \$	3 661 \$
Intérêts versés	112	116
Dividendes reçus	400	352

¹ Les flux de trésorerie liés aux ventes, aux échéances, aux remboursements et aux achats de placements de portefeuille ont été reclassés à la rubrique Activités d'exploitation afin de mieux représenter les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la compagnie. Ces flux de trésorerie étaient auparavant présentés à la rubrique Activités d'investissement.

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action et sauf indication contraire)

1. Renseignements généraux

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie ou la compagnie) est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la compagnie est la suivante : 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3. La Canada Vie est entièrement détenue par Great-West Lifeco Inc. (Lifeco). Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada (Power Corporation) et est une filiale de Power Corporation.

La Canada Vie est un assureur canadien de premier plan qui exerce des activités dans les secteurs de l'assurance vie, de l'assurance maladie, des placements, de l'épargne, du revenu de retraite et de la réassurance, principalement au Canada et en Europe par l'entremise de ses filiales, notamment The Canada Life Group (U.K.) Limited, Canada Life Limited, Irish Life Group Limited (Irish Life), Canada Life Capital Corporation Inc., Toronto College Park Ltd., les Services d'investissement Quadrus ltée et Conseillers immobiliers GWL Inc.

Les états financiers consolidés (les états financiers) de la compagnie au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 14 février 2024.

2. Mode de présentation et sommaire des principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les normes IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB). Les méthodes comptables ont été appliquées de façon cohérente pour préparer les états financiers consolidés des filiales de la compagnie.

Changements de méthodes comptables

La compagnie a adopté les normes IFRS 17, *Contrats d'assurance* (IFRS 17), et IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), le 1^{er} janvier 2023, soit leur date d'entrée en vigueur, en remplacement d'IFRS 4, *Contrats d'assurance* (IFRS 4), et d'IAS 39, *Instruments financiers* (IAS 39), respectivement.

IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication des informations à fournir relativement aux contrats d'assurance. En vertu d'IFRS 17, les groupes de contrats sont évalués à la valeur actualisée estimative des flux de trésorerie d'exécution, ajustée pour tenir compte d'un ajustement explicite au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (MSC).

IFRS 9 apporte des modifications à la comptabilisation des instruments financiers à l'égard des éléments suivants : le classement et l'évaluation des instruments financiers en fonction d'un modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier, la dépréciation basée sur le modèle des pertes attendues, et la comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité.

Tel qu'il est permis en vertu d'IFRS 9, la compagnie a choisi de continuer d'appliquer les principes de la comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39 plutôt que ceux en vertu d'IFRS 9.

Les méthodes comptables qui sont touchées de façon significative par l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sont présentées ci-après aux rubriques a) Placements de portefeuille, h) Instruments financiers dérivés et couverture, et o) Contrats d'assurance, contrats d'investissement et contrats de réassurance détenus.

La compagnie a adopté les modifications des normes IFRS pour IAS 1, *Présentation des états financiers*, IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, et IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la compagnie.

La compagnie a adopté les modifications aux normes IFRS pour IAS 12, *Impôts sur le résultat*, avec prise d'effet en mai 2023, et elle a appliqué l'exception relative à la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt différé et à la présentation de l'information à ce sujet selon le modèle de règles du Pilier Deux publié par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés de la compagnie ont été préparés en date du 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date et comprennent les informations comparatives au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la compagnie obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la compagnie n'exerce plus ce contrôle. La compagnie a le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ces activités et qu'elle peut utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements variables. L'ensemble des soldes et des transactions intersociétés, y compris les produits, les charges, les profits ou les pertes et les dividendes, est éliminé au moment de la consolidation.

Utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants

Aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, la direction doit porter des jugements importants, faire des estimations importantes et formuler des hypothèses importantes qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et sur l'information fournie à leur sujet. Bien que ces jugements et estimations comportent un degré d'incertitude inhérente, la direction est d'avis que les montants présentés sont raisonnables. Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les secteurs où des jugements importants ont été portés sont présentés dans les notes annexes et comprennent notamment :

- La direction exerce son jugement pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.
- La direction fait appel à des services d'évaluation indépendants pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, ceux-ci ayant recours à des jugements et à des hypothèses. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales de marché (note 6).

- La direction utilise des modèles d'évaluation internes qui exigent le recours à des jugements et à des estimations pour déterminer la juste valeur des prêts hypothécaires rechargeables. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie prévus des actifs et des taux d'actualisation (note 6).
- Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la direction de la compagnie exerce son jugement quant au choix des données relatives à la juste valeur, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (note 8).
- La direction a déterminé que les unités génératrices de trésorerie relatives aux immobilisations incorporelles et les groupes d'unités génératrices de trésorerie relatives au goodwill sont ceux qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne; elle doit ainsi exercer son jugement pour déterminer quel est ce niveau (note 9).
- La direction évalue les avantages futurs en vue de l'évaluation et de la comptabilisation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, ainsi que de l'appréciation de la valeur recouvrable. La détermination de la valeur comptable et de la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie pour le goodwill et des unités génératrices de trésorerie pour les immobilisations incorporelles repose sur la détermination de la juste valeur ou de la valeur d'utilité à l'aide de méthodes d'évaluation (note 9).
- La direction exerce son jugement pour déterminer si les coûts d'acquisition différés et les provisions au titre des produits différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction détermine qu'ils répondent à la définition d'un actif, qu'ils sont marginaux et qu'ils sont liés à l'émission du contrat d'investissement (notes 11 et 20).
- La direction exerce son jugement lorsqu'elle évalue le classement des contrats d'assurance et des contrats de réassurance afin de déterminer si ces derniers doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.
- Les hypothèses actuarielles, comme la mortalité, la longévité, la morbidité, les charges et le comportement des titulaires de polices, qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance et à certains contrats d'investissement reposent sur des jugements et des estimations (notes 14 et 16).
- La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine les unités de couverture qui se fondent sur une estimation du volume de couverture fourni par les contrats d'un groupe, en tenant compte du volume de prestations fourni et de la durée de couverture prévue.
- La compagnie tient compte de toutes les modalités des contrats qu'elle émet afin de déterminer s'il y a des montants à payer aux titulaires de polices en toutes circonstances, malgré l'annulation et l'échéance de contrat, ainsi que la survenance ou la non-survenance d'un événement assuré. Certains montants, une fois versés par le titulaire de polices, sont remboursables à celui-ci en toutes circonstances. La compagnie considère que ces paiements répondent à la définition d'un composant investissement, que les montants remboursables varient ou non sur la durée du contrat, car ils ne sont remboursables qu'après avoir été payés par les titulaires de polices.
- Lorsqu'elle détermine les taux d'actualisation à appliquer à la plupart des flux de trésorerie des passifs au titre des contrats d'assurance, la compagnie utilise généralement l'approche descendante pour les flux de trésorerie liés aux contrats sans participation qui ne sont pas tributaires d'éléments sous-jacents. En appliquant cette approche, la compagnie utilise la courbe de rendement implicite d'un portefeuille d'actifs de référence et ajuste celle-ci pour exclure l'incidence des risques (p. ex. le risque de crédit) présents dans les flux de trésorerie des instruments financiers qui font partie du portefeuille de référence, mais non dans les flux de trésorerie générés par les activités d'assurance. L'une des principales sources d'incertitudes relatives aux estimations concerne les primes de risque de crédit du marché des éléments sous-jacents qui ne sont pertinents que pour les actifs compris dans le portefeuille de référence, mais pas pour les contrats sans participation. Pour certains produits, les taux d'actualisation sont établis selon une approche ascendante, fondés sur des taux sans risque, majorés d'une prime d'illiquidité, ce qui requiert l'exercice du jugement (note 14).
- Lorsqu'elle détermine l'ajustement au titre du risque non financier, la compagnie exerce son jugement pour refléter la diversification et pour calculer le niveau de confiance.
- La détermination du caractère déficitaire d'un contrat ou d'un groupe de contrats est fondée sur les attentes à la date de comptabilisation initiale, puis sur les attentes à l'égard des flux de trésorerie d'exécution étant déterminées sur une base pondérée selon les probabilités. La compagnie détermine qu'elle a obtenu suffisamment d'informations raisonnables et justifiables nécessaires pour faire cette évaluation. La compagnie exerce son jugement pour déterminer à quel niveau de granularité les informations qu'elle détient sont suffisantes pour conclure que tous les contrats d'un même ensemble feront partie du même groupe.
- Dans le cas des contrats émis plusieurs années avant la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17, la compagnie a exercé un jugement pour déterminer qu'il était impraticable d'obtenir des informations raisonnables et justifiables pour mettre en œuvre l'application rétrospective intégrale sans coût ou effort excessif.
- La compagnie a exercé son jugement afin de déterminer pour quels contrats d'assurance l'approche fondée sur la juste valeur doit être appliquée au moment de la transition à IFRS 17. Elle a exercé un jugement important pour déterminer les hypothèses et les estimations critiques afin de déterminer la juste valeur de ces contrats.
- L'évaluation des pertes de valeur des actifs financiers pertinents en vertu d'IFRS 9 nécessite l'exercice du jugement, en particulier dans le cadre de l'estimation des montants et des échéances des flux de trésorerie futurs pour déterminer les pertes de valeur et de l'appréciation d'une augmentation importante du risque de crédit.
- Les hypothèses actuarielles qui sont utilisées pour déterminer la charge et les obligations au titre des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la compagnie requièrent un jugement et des estimations. La direction examine les résultats antérieurs pour les participants à ses régimes et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt et d'inflation, lorsqu'elle évalue les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré (note 26).
- La compagnie exerce ses activités dans divers territoires régis par des autorités fiscales différentes au sein desquels la direction doit formuler des estimations et porter des jugements lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois et règlements de nature fiscale pour déterminer les provisions d'impôt de la compagnie ainsi que la valeur comptable de ses actifs et passifs d'impôt (note 29).
- La direction exerce son jugement dans l'évaluation de la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs (note 29).

- Les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres sont comptabilisées en raison d'un événement antérieur qui, selon la direction, pourrait donner lieu à une sortie de ressources économiques qui devraient être versées à un tiers dans le but de régler l'obligation. La direction fait appel à son jugement pour évaluer les résultats et les risques éventuels lorsqu'elle établit sa meilleure estimation de la provision à la date de clôture (note 31).
- Les secteurs opérationnels de la compagnie sont les secteurs pour lesquels le président et chef de la direction de la compagnie évalue le rendement et affecte des ressources au sein de la compagnie. La direction exerce son jugement lorsqu'elle regroupe les unités d'exploitation pour former les secteurs opérationnels de la compagnie (note 33).
- La compagnie consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles la direction a déterminé que la compagnie exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la compagnie à diriger les activités de la filiale ou de l'entité afin d'en tirer des rendements variables. La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine s'il y a contrôle ou non. Elle l'exerce également pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la compagnie peut user de son pouvoir afin de générer des rendements variables.
- La direction exerce son jugement pour déterminer si la compagnie conserve l'obligation primaire envers un client dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers. Si la compagnie conserve l'obligation primaire envers le client, les produits et les charges sont comptabilisés selon leur montant brut.
- Les résultats de la compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que du change à l'échelle mondiale. La compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. Des jugements sont portés lorsqu'il faut établir une notation pour les instruments qui ne sont pas vu accorder de notation par un tiers.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent les obligations, les prêts hypothécaires, les actions et les immeubles de placement.

En vertu d'IFRS 9, un actif financier est évalué à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et est classé, et ensuite évalué, à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) ou au coût amorti en fonction du modèle économique de la compagnie utilisé pour gérer ses actifs ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.

Les modèles économiques de la compagnie sont déterminés à un niveau qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre des objectifs économiques.

Un actif financier est classé à la JVAERG s'il satisfait aux critères suivants et s'il n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de le détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier est classé au coût amorti s'il satisfait aux critères suivants et s'il n'est pas désigné comme étant à la JVRN :

- sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de le détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les placements à la JVAERG sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les états consolidés des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés sur les placements dans des obligations et les placements hypothécaires à la JVAERG font l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux états consolidés du résultat net lorsque le placement est vendu.

Tout actif financier qui n'est pas admissible à l'évaluation au coût amorti ou à la JVAERG est classé à la JVRN. Dans le cas des instruments financiers qui satisfont aux critères de classement au coût amorti ou à la JVAERG, la compagnie peut exercer l'option de désigner, au moment de la comptabilisation initiale, ces instruments financiers comme étant à la JVRN si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une non-concordance comptable qui pourrait autrement se produire. Les placements évalués à la JVRN sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

Les placements dans les actions, à l'exception de ceux sur lesquels la compagnie exerce une influence notable, sont classés à la JVRN au moment de la comptabilisation initiale, à moins qu'une désignation irrévocable ne soit faite pour classer un instrument individuel à la JVAERG.

Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations et les prêts hypothécaires sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés au poste Résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste Résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement, s'ils avaient appartenu à la compagnie, sont également inclus dans les immeubles de placement.

Évaluation de la juste valeur

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous :

Obligations – à la JVRN et à la JVAERG

La juste valeur des obligations évaluées à la JVRN ou à la JVAERG est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la JVRN ou à la JVAERG.

La compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Prêts hypothécaires – à la JVRN et à la JVAERG

Puisqu'il n'existe pas de prix observables sur le marché pour les prêts hypothécaires, la juste valeur des prêts hypothécaires est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché pour des instruments semblables. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Prêts hypothécaires rechargeables – à la JVRN

Puisqu'il n'existe pas de prix observables sur le marché pour les prêts hypothécaires rechargeables, les flux de trésorerie futurs prévus sont actualisés au moyen d'un modèle d'évaluation interne, lequel tient compte de la garantie contre une valeur nette réelle négative incorporée. Les données incluses dans le modèle comprennent des données observables sur le marché telles que les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque. Les données non observables sur le marché comprennent les taux de volatilité et de croissance liés aux immeubles, les taux prévus en ce qui a trait aux rachats volontaires, la mortalité, les hypothèses relatives aux transferts dans les établissements de soins de longue durée et à l'arrêt de la capitalisation des intérêts et la valeur de la garantie contre une valeur nette réelle négative.

Actions – à la JVRN

La juste valeur des actions négociées sur un marché actif est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen de la fluctuation du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la JVRN, à la date de clôture.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, notamment les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

Comptabilisation des produits nets tirés des placements

Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts hypothécaires sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les actions cotées en bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de manière linéaire pendant toute la durée du contrat.

Pertes de crédit attendues

En vertu d'IFRS 9, les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées pour tous les actifs financiers, sauf pour les actifs financiers classés ou désignés comme étant à la JVRN et les titres de participation désignés comme étant à la JVAERG. Le modèle des pertes de crédit attendues en vertu d'IFRS 9 remplace le modèle des pertes subies en vertu d'IAS 39.

La compagnie évalue les corrections de valeur soit en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, soit en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir découlent de tout cas de défaillance qui pourrait survenir au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont calculées pour les actifs financiers dont le risque de crédit est faible ou n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie découlent de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue, soit la période contractuelle maximale au cours de laquelle la compagnie est exposée au risque de crédit. Des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées pour les actifs financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale ou lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

La compagnie surveille tous les actifs financiers susceptibles de faire l'objet d'une perte de valeur afin de déceler toute augmentation importante du risque de crédit. Pour effectuer cette évaluation, la compagnie tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris les résultats historiques et les déclarations prospectives disponibles sans coût ou effort excessif.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues se fondent sur une estimation, pondérée selon les probabilités, des pertes de crédit attendues découlant des défaillances sur la période donnée pertinente en vertu du modèle des pertes de crédit. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour un actif financier se fonde principalement sur l'exposition en cas de défaillance, la probabilité de défaillance et les pertes en cas de défaillance. L'évaluation des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues nécessite l'utilisation de jugements et d'hypothèses.

Pour les actifs financiers productifs, le calcul des pertes de crédit attendues correspond à la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie, qui constituent l'écart entre les flux de trésorerie dus à la compagnie et les flux de trésorerie qu'elle devrait recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, le calcul des pertes de crédit attendues correspond à l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés. Les actifs financiers assujettis à des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues sont classés dans trois phases :

Phase 1

Les actifs financiers productifs dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale ou dont le risque de crédit est faible sont classés dans la phase 1. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est calculée pour les actifs financiers de la phase 1. Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la compagnie compare le risque de défaillance au moment de la comptabilisation initiale avec le risque à la date de clôture de la période considérée.

Phase 2

Les actifs financiers productifs dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale sont classés dans la phase 2. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie est calculée pour les actifs financiers de la phase 2. Les actifs financiers font l'objet d'une évaluation individuelle visant à déterminer s'il y a une augmentation importante du risque de crédit, au moyen du système interne de notation du risque de crédit de la compagnie et d'un suivi des paiements faits sur les actifs en temps opportun. Les actifs financiers dont les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours sont généralement considérés comme comportant une augmentation importante du risque de crédit, et sont donc classés dans la phase 2. Un actif financier classé dans la phase 2 peut être reclassé dans la phase 1 si le risque de crédit diminue par la suite.

Phase 3

Les actifs financiers dépréciés sont classés dans la phase 3 et nécessitent une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie. Les actifs financiers font individuellement l'objet d'examen réguliers afin de déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Différents facteurs sont pris en compte par la compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Les actifs financiers sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective montrant que le recouvrement ultime des flux de trésorerie futurs ne peut plus être estimé de façon fiable. La juste valeur d'un actif financier n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix sur le marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

Présentation des pertes de crédit attendues

Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour les actifs financiers classés à la JVAERG sont comptabilisées dans les états consolidés des autres éléments du résultat global et ne réduisent pas la valeur comptable de l'actif. Les actifs financiers classés au coût amorti sont présentés déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues dans les bilans consolidés.

Lorsqu'il n'y a aucune attente de recouvrement, la compagnie radiera partiellement ou intégralement un actif financier au titre des corrections de valeur pour pertes de crédit connexes. Les actifs financiers radiés pourraient encore faire l'objet de mesures d'exécution. Au cours des périodes ultérieures, les recouvrements de montants précédemment radiés sont portés au crédit de la charge pour pertes de crédit et sont comptabilisés au poste Résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net.

Actifs financiers modifiés

Les conditions contractuelles d'un actif financier peuvent être modifiées pour un certain nombre de raisons, notamment l'évolution des conditions des marchés et d'autres facteurs qui ne sont pas liés à une détérioration réelle ou potentielle du crédit de l'emprunteur. Un actif financier existant dont les conditions ont été modifiées peut être décomptabilisé, et l'actif renégocié comptabilisé à titre de nouvel actif financier à la juste valeur conformément aux méthodes comptables de la compagnie.

Si la modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue d'être assujéti à une évaluation visant à décèler une augmentation importante du risque de crédit par rapport au moment de la comptabilisation initiale. Les flux de trésorerie attendus découlant des conditions contractuelles modifiées sont pris en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues pour l'actif modifié. Dans le cas des prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur s'améliore.

Définition de la défaillance

La définition de défaillance utilisée aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues concorde avec la définition de défaillance employée aux fins de la gestion interne du risque de crédit de la compagnie. Un actif financier est considéré comme faisant l'objet d'une défaillance lorsqu'il est peu probable que l'émetteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit, ou lorsque l'actif financier est en souffrance depuis 90 jours. La définition d'un cas de défaillance peut différer d'un actif financier à l'autre et tenir compte de facteurs qualitatifs, par exemple les clauses restrictives financières et d'autres indicateurs de détresse financière, ainsi que de facteurs quantitatifs, tel le non-paiement d'autres obligations par le même émetteur. La compagnie utilise des données de sources internes et externes pour déterminer si un actif est en défaillance.

Prêts de titres

La compagnie prend part à des prêts de titres par l'entremise de ses dépositaires de titres, qui agissent comme agents de prêt. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et sont toujours présentés dans l'actif investi, car la compagnie conserve d'importants risques et avantages ainsi que des avantages économiques relatifs aux titres prêtés.

b) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la JVRN sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction sont inscrits à l'actif au moment de l'acquisition pour tous les autres classements d'instruments financiers, et ils sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans le cas des instruments à revenu fixe ou lorsque les instruments financiers sont vendus contre des instruments de capitaux propres.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les comptes courants, les dépôts à un jour et les dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois ou moins et qui sont détenus en vue de répondre aux besoins de liquidités à court terme. Les paiements nets en circulation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

d) Actifs du compte de négociation

Les actifs du compte de négociation sont constitués des placements dans des fonds commandités, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur liquidative de ces fonds. Les placements dans ces actifs sont inclus dans les autres actifs des bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

e) Débentures et autres instruments d'emprunt, et titres de fiducies de capital

Les débentures et autres instruments d'emprunt ainsi que les titres de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les coûts de financement dans les états consolidés du résultat net. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

f) Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs, qui comprennent les charges payées d'avance, les coûts d'acquisition différés, les créances liées à des contrats de location-financement, les actifs au titre de droits d'utilisation et divers autres actifs, sont évalués au coût ou au coût amorti. Les autres passifs, qui comprennent les provisions au titre des produits différés, les découverts bancaires, les obligations locatives et divers autres passifs, sont évalués au coût ou au coût amorti.

Les provisions sont comptabilisées dans les autres passifs lorsque la compagnie a une obligation actuelle, qu'elle soit juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, et que de l'avis de la direction, il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant constaté à titre de provisions est la meilleure estimation de la direction à la date du bilan. La compagnie constate une provision pour restructuration lorsqu'un plan de restructuration détaillé a été établi et que le plan a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée que la restructuration ait lieu.

Les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi qui sont également inclus dans les autres actifs et les autres passifs sont évalués de la manière décrite à la note 2s).

g) Groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. La juste valeur d'un groupe destiné à être cédé est évaluée au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs et les passifs individuels faisant partie d'un groupe destiné à être cédé qui ne sont pas assujettis à ces exigences d'évaluation comprennent les actifs financiers, les immeubles de placement et les passifs au titre des contrats d'assurance. Ces actifs et ces passifs sont évalués conformément aux méthodes comptables pertinentes qui sont décrites dans la présente note, avant l'évaluation du groupe destiné à être cédé au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur du groupe destiné à être cédé est comptabilisée à titre de réduction de la valeur comptable de la tranche du groupe destiné à être cédé selon les exigences d'évaluation d'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les actifs et les passifs faisant partie de groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les bilans consolidés de la compagnie. Les profits et les pertes sur les groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont présentés séparément dans les états consolidés du résultat net de la compagnie.

Un groupe destiné à être cédé est considéré en tant qu'activité abandonnée s'il s'agit d'une composante d'une entité dont les activités et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste de la compagnie et dont la compagnie s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui :

- Représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte;
- Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se départir d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte;
- Est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Une activité est classée comme abandonnée lorsqu'une entité la cède ou lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente, selon la première éventualité.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées en un seul montant au poste Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées dans l'état consolidé du résultat net.

Lorsqu'une activité est classée comme activité abandonnée, les chiffres comparatifs de l'état consolidé du résultat net font l'objet d'une nouvelle présentation comme si l'activité avait été abandonnée au début de l'exercice comparatif.

h) Instruments financiers dérivés et couverture

La compagnie utilise des produits financiers dérivés pour gérer les risques et couvrir ou gérer ses positions d'actif, de passif et de capitaux propres, y compris les honoraires et les produits tirés des placements. Les lignes directrices de la compagnie interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La compagnie fournit à la note 30 des informations à l'égard du risque de crédit maximal, du risque de crédit futur, du risque de crédit équivalent et de l'équivalent pondéré en fonction du risque, tel que le prescrit le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le BSIF).

Tous les dérivés, y compris ceux incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents sur la juste valeur dépend de la désignation ou non des dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés au poste Résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les dérivés sont évalués en tenant compte des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes de taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas respectées, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la compagnie documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses transactions de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés utilisés dans des transactions de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans consolidés, ou encore à des engagements fermes ou à des transactions prévues précis. La compagnie détermine aussi, au commencement de la couverture et de façon continue par la suite, si les dérivés qui servent aux transactions de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La compagnie évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables

En ce qui a trait aux dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net des activités de placement.

Couvertures de juste valeur

En ce qui a trait aux couvertures de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et du risque couvert sont comptabilisées dans le résultat net des activités de placement, et toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans le résultat net des activités de placement.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des contrats de change à terme désignés comme couvertures de juste valeur.

Couvertures de flux de trésorerie

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans le résultat net des activités de placement. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans le résultat net des activités de placement au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global au résultat net des activités de placement s'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

À l'heure actuelle, la compagnie ne détient aucun instrument désigné comme couverture de flux de trésorerie.

Couvertures d'investissement net

En ce qui a trait aux couvertures d'investissement net, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans le résultat net des activités de placement. Les profits (pertes) de change latents sur les instruments sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et seront reclassés en résultat net à la sortie des établissements à l'étranger.

À l'heure actuelle, la compagnie a recours à des contrats de change à terme désignés comme couvertures d'investissement net.

i) Conversion des devises

La compagnie exerce ses activités dans plusieurs monnaies fonctionnelles. Les états financiers consolidés de la compagnie sont présentés en dollars canadiens, car il s'agit de la présentation la plus pertinente pour les utilisateurs des états financiers. En ce qui a trait aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente, les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger sont comptabilisés en profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger dans les autres éléments du résultat global.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans, et tous les produits et charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés à la conversion de l'investissement net de la compagnie dans ses établissements à l'étranger sont présentés séparément à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes latents seront comptabilisés proportionnellement dans les états consolidés du résultat net lorsqu'une cession de l'investissement dans les établissements à l'étranger aura eu lieu.

Les profits ou les pertes de change sur les transactions réalisées par la compagnie en monnaies étrangères sont inclus dans le résultat net des activités de placement.

j) Regroupements d'entreprises, goodwill et immobilisations incorporelles

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. La compagnie détermine et classe, conformément à ses politiques comptables, tous les actifs acquis et les passifs repris en date de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises de la compagnie. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et indéterminée des filiales acquises de la compagnie ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne par la compagnie. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée comprennent la valeur de la technologie et des logiciels, de certains contrats conclus avec les clients et des canaux de distribution. Ces immobilisations incorporelles à durée déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui, généralement, s'établit entre 3 et 30 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée comprennent les marques, les marques de commerce, certains contrats conclus avec les clients et la tranche du bénéfice futur lié au compte de participation acquis revenant aux actionnaires. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la compagnie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits, l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée, y compris ceux qui découlent d'une acquisition effectuée au cours de l'exercice, sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles ayant déjà subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la compagnie sera tenue de reprendre le montant de la perte de valeur ou une partie de ce montant.

Le goodwill a été attribué aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie à sa valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles ont été attribuées aux unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un examen une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indicateurs de dépréciation. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et une perte de valeur est comptabilisée si nécessaire. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des actifs et de leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée déterminée font l'objet d'un examen une fois par année en vue de vérifier l'existence d'indicateurs de dépréciation et d'évaluer si le mode et les périodes d'amortissement sont appropriés. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et soit l'amortissement de ces immobilisations est ajusté, soit on juge que la perte de valeur est nécessaire.

k) Comptabilisation des honoraires et autres produits

Les honoraires comprennent les honoraires gagnés pour la gestion des contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts et des fonds communs de placement exclusifs, la tenue de dossiers, les contrats collectifs de garanties de soins de santé (services administratifs seulement), ainsi que les commissions et honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion. Les honoraires et autres produits sont constatés au moment du transfert des services aux clients, au montant de la contrepartie que la compagnie s'attend à recevoir en échange des services promis.

La compagnie a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels la compagnie conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les honoraires gagnés sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges d'exploitation et frais administratifs.

l) Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements, des cessions et des pertes de valeur. L'amortissement est passé en charges selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimative des actifs, de la façon suivante :

Biens immobiliers occupés par leur propriétaire	De 15 à 20 ans
Mobilier et agencements	De 5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	De 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin.

m) Coûts d'acquisition différés

Sont inclus dans les autres actifs les coûts d'acquisition différés liés aux contrats d'investissement et aux contrats de service. Ceux-ci sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat, et sont principalement amortis de manière linéaire sur la durée des contrats, mais pas au-delà de 20 ans.

n) Fonds distincts

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes reposent sur les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans consolidés. L'actif et le passif sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Les contrats de fonds distincts sont classés comme des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement selon les critères de classement décrits dans la méthode comptable relative aux contrats d'assurance, aux contrats d'investissement et aux contrats de réassurance détenus. Les produits tirés des placements et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts. La compagnie comptabilise les garanties liées à ses produits de fonds distincts dans les passifs au titre des contrats d'assurance dans les bilans consolidés.

o) Contrats d'assurance, contrats d'investissement et contrats de réassurance détenus

Classement des contrats

Contrats d'assurance

En vertu d'IFRS 17, la compagnie identifie les contrats d'assurance comme étant des ententes en vertu desquelles la compagnie accepte de prendre en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de polices) en convenant d'indemniser le titulaire de polices ou le bénéficiaire du contrat pour des événements futurs incertains spécifiés qui porteraient préjudice au titulaire de polices, indemnisation dont le montant et l'échéancier sont inconnus.

La compagnie détermine si un contrat comporte un risque d'assurance important en évaluant si un événement assuré pourrait faire en sorte que la compagnie verse au titulaire de polices des sommes supplémentaires importantes dans tout scénario ayant une substance commerciale, même si l'événement assuré est extrêmement improbable ou si la valeur actualisée prévue des flux de trésorerie éventuels ne représente qu'une faible part de la valeur actualisée prévue des flux de trésorerie restants du contrat d'assurance. En procédant à cette évaluation, la compagnie prend en considération tous ses droits et obligations substantiels, que ceux-ci découlent de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires.

Lorsque la compagnie émet des contrats d'assurance pour indemniser une autre entité pour des sinistres découlant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité, les contrats connexes sont des contrats de réassurance émis qui font partie des contrats d'assurance émis.

Contrats d'investissement

Si les contrats ne comportent pas un risque d'assurance important, la compagnie les classera à titre de contrats d'investissement ou de contrats de service. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 17 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IFRS 9. La compagnie n'a classé aucun contrat à titre de contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient important. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de sa prise d'effet demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations. Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation. Se reporter à la note 7 pour une analyse de la gestion des risques.

Les contrats d'investissement sont évalués à la JVRN afin d'éliminer ou de réduire de façon importante une non-concordance comptable qui pourrait autrement se produire à la suite de l'évaluation des actifs qui couvrent le contrat sur des bases différentes.

Contrats de réassurance détenus

La compagnie a conclu des accords visant le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, la compagnie demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Les contrats de cette nature sont appelés « contrats de réassurance détenus ».

Séparation des composants des contrats d'assurance et de réassurance

À la date de passation, la compagnie sépare les composants suivants d'un contrat d'assurance ou de réassurance détenu et les comptabilise comme des instruments financiers autonomes :

- Les dérivés incorporés dans le contrat qui présentent des caractéristiques et risques économiques qui ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, et dont les modalités ne répondraient pas à la définition d'un contrat d'assurance ou de réassurance détenu en tant qu'instrument autonome;
- Les composants investissements distincts : les composants investissements qui ne sont pas étroitement liés aux composants assurance et pour lesquels des contrats aux modalités équivalentes sont vendus, ou pourraient être vendus, séparément dans le même marché ou dans le même espace juridique.

Après avoir séparé tout composant des instruments financiers, la compagnie sépare toute promesse de fournir des biens distincts ou des services non liés à l'assurance distincts aux titulaires de polices et les comptabilise en tant que contrats distincts conclus avec les clients. Un bien ou un service est distinct si le titulaire de polices peut tirer parti du bien ou du service pris isolément ou en combinaison avec d'autres ressources qui lui sont aisément disponibles. Un bien ou un service n'est pas distinct et est comptabilisé avec le composant assurance si les flux de trésorerie et les risques liés aux biens ou aux services sont étroitement liés aux flux de trésorerie et aux risques liés au composant assurance, et si la compagnie réalise un important travail d'intégration du bien ou du service et du composant assurance.

Niveau de regroupement

La compagnie détermine son niveau de regroupement des contrats d'assurance émis en divisant les affaires souscrites en portefeuilles. Les portefeuilles sont constitués de groupes de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. La compagnie a défini des portefeuilles de contrats d'assurance émis en fonction de ses gammes de produits. Les portefeuilles sont divisés en groupes de contrats qui sont émis au cours d'une période annuelle (habituellement un exercice) et sont ensuite subdivisés dans une première catégorie comprenant les contrats déficitaires, dans une seconde catégorie comprenant les contrats qui ne présentent pas un risque important de devenir déficitaires par la suite et dans une troisième catégorie comprenant tous les autres contrats rentables. Un contrat d'assurance est déficitaire si, à la date de comptabilisation initiale, les attentes à l'égard des flux de trésorerie d'exécution estimatifs déterminés sur une base pondérée selon les probabilités constituent une sortie de trésorerie nette. La compagnie se base sur des informations raisonnables et justifiables pour déterminer si les contrats sont déficitaires. La compagnie n'a identifié aucun groupe de contrats d'assurance qui ne présente pas un risque important de devenir déficitaire par la suite.

Pour déterminer les groupes de contrats, la compagnie a choisi d'inclure dans le même groupe les contrats pour lesquels sa capacité de fixer un prix ou un niveau de prestations pour les titulaires de polices qui diffère en fonction des caractéristiques est soumise à des restrictions imposées par la réglementation. Les contrats sont regroupés en groupes après leur comptabilisation initiale.

La compagnie a défini des portefeuilles de contrats de réassurance détenus en fonction des portefeuilles des contrats d'assurance émis sous-jacents. Les groupes de contrats de réassurance détenus qui sont conclus au cours d'une période annuelle (habituellement un exercice) sont divisés en fonction du fait qu'ils donnent lieu à une situation de profit net ou à une situation de perte nette au moment de la comptabilisation initiale.

Certains contrats de réassurance détenus fournissent une couverture pour des contrats sous-jacents qui sont inclus dans des groupes différents. Cependant, la forme juridique d'un contrat unique de ces contrats reflète la substance des droits et obligations contractuels de la compagnie, étant donné que les différentes couvertures restantes tombent en déchéance ensemble et ne sont pas vendues séparément. Par conséquent, le contrat de réassurance détenu n'est pas séparé en plusieurs composants d'assurance liés à des groupes sous-jacents différents.

Comptabilisation initiale

La compagnie comptabilise à compter de la première des dates suivantes un groupe de contrats d'assurance qu'elle émet :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de polices du groupe devient exigible ou lorsque le premier paiement est reçu si aucune date d'exigibilité n'est prévue;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire, si les faits et circonstances indiquent l'existence d'un tel groupe.

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à la date suivante :

- Dans le cas des contrats de réassurance détenus et mis en place par la compagnie qui fournissent une couverture proportionnelle : la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent.
- Dans le cas des autres contrats de réassurance détenus et mis en place par la compagnie : le début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance. Toutefois, si la compagnie comptabilise un groupe déficitaire de contrats d'assurance sous-jacents à une date antérieure et que le contrat de réassurance détenu correspondant avait été conclu avant cette date antérieure, alors le groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à cette date antérieure.
- Dans le cas des contrats de réassurance détenus qui sont acquis par la compagnie : la date d'acquisition.

Périmètre des contrats

La compagnie inclut dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance et de réassurance détenus tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la compagnie peut contraindre le titulaire de polices à payer les primes (ou dans laquelle elle est contrainte de payer des montants à un réassureur) ou au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la compagnie a une obligation substantielle de fournir des services au titulaire de polices (ou dans laquelle elle reçoit des services d'un réassureur). Une obligation substantielle de fournir des services cesse dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- la compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de polices et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques;
- les deux critères ci-dessous sont remplis :
 - la compagnie a la capacité pratique de réévaluer les risques posés par le portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le contrat en cause et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement le risque posé par le portefeuille;
 - l'établissement du montant des primes pour une couverture s'étendant jusqu'à la date de réévaluation des risques ne tient pas compte des risques liés aux périodes postérieures à la date de réévaluation.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, une obligation substantielle de recevoir des services cesse lorsque le réassureur a la capacité pratique de réévaluer les risques qui lui sont transférés et peut, en conséquence, fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques, ou lorsque le réassureur a le droit substantiel de résilier la couverture.

Dans le cas des contrats d'assurance assortis de périodes de renouvellement, la compagnie détermine si les primes et les flux de trésorerie connexes qui découlent du contrat renouvelé sont compris dans le périmètre du contrat. La compagnie établit les prix relatifs aux renouvellements après avoir tenu compte des risques et des modalités de la couverture pour le titulaire de polices, en se référant à la tarification des contrats assortis de risques et de modalités équivalents aux dates de renouvellement. La compagnie réévalue le périmètre des contrats de chaque groupe à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Les passifs ou les actifs liés aux primes attendues ou aux sinistres attendus qui n'entrent pas dans le périmètre du contrat d'assurance ne sont pas comptabilisés; ces montants sont liés à des contrats d'assurance futurs.

Évaluation des contrats d'assurance

IFRS 17 fournit trois modèles d'évaluation pour les contrats d'assurance :

- le modèle d'évaluation général (MEG);
- la méthode fondée sur les honoraires variables (MHV);
- la méthode de la répartition des primes (MRP).

Le modèle d'évaluation général

La compagnie applique ce modèle à ses produits d'assurance à moyen et à long terme, tels que l'assurance individuelle, les rentes immédiates et les swaps de longévité.

Évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance par la compagnie correspond au total des flux de trésorerie d'exécution et de la MSC.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution se composent d'estimations pondérées selon les probabilités des flux de trésorerie futurs, actualisées pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers connexes, majorées de l'ajustement au titre du risque non financier.

La compagnie estime les flux de trésorerie contractuels futurs compris dans le périmètre des contrats en tenant compte des éléments probants liés aux circonstances actuelles et passées, ainsi que des circonstances futures possibles afin de refléter les variables de marché et les variables autres que de marché ayant une incidence sur l'évaluation des flux de trésorerie. Les estimations de ces flux de trésorerie se basent sur les valeurs attendues, pondérées selon les probabilités, qui reflètent la moyenne d'un éventail complet des résultats possibles, en tenant compte d'un ajustement explicite au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que la compagnie reçoit dans le cadre de l'exécution d'un contrat d'assurance découlant d'incertitudes relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie découlant des risques non financiers. Les hypothèses relatives au risque non financier sont celles portant sur la mortalité, la longévité, la morbidité, la déchéance et les charges. Les estimations et les hypothèses sont examinées périodiquement afin de déterminer si elles reflètent adéquatement les conditions actuelles, passées et futures.

Lorsqu'elle estime les flux de trésorerie d'exécution, la compagnie inclut tous les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, y compris les éléments suivants :

- les primes et les flux de trésorerie connexes;
- les réclamations et les prestations, y compris les sinistres déclarés, mais non encore payés, les sinistres survenus, mais non encore déclarés, et les sinistres futurs prévus;
- les taxes sur les primes et les autres taxes transactionnelles et les flux de trésorerie afférents aux prêts consentis aux titulaires de polices;
- les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés aux groupes de contrats selon une méthode systématique et rationnelle;
- les autres charges fixes et variables directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance;
- les frais de placement engagés dans le cadre des activités d'investissement relativement aux éléments sous-jacents, comme les soldes des comptes de produits d'assurance vie universelle et des fonds distincts;
- l'incidence des fonds retenus pour les contrats de réassurance émis afin de gérer le risque de crédit.

Marge sur services contractuels

La MSC d'un groupe de contrats d'assurance représente le profit non acquis que la compagnie s'attend à comptabiliser dans l'avenir à mesure qu'elle fournira les services prévus à ces contrats.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, si le total des flux de trésorerie d'exécution, des actifs décomptabilisés au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et des flux de trésorerie ayant lieu à cette date constitue une entrée nette, le groupe de contrats n'est pas déficitaire. Dans ce cas, la MSC correspond à un montant égal et opposé à l'entrée nette, ce qui n'entraîne aucun bénéfice net ni aucune charge nette à la comptabilisation initiale.

Taux d'actualisation

La compagnie évalue la valeur temps de l'argent au moyen de taux d'actualisation qui sont conformes aux prix de marché observables et qui reflètent les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Ces taux excluent l'effet des facteurs qui influent sur ces prix de marché observables, mais pas sur les flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance (p. ex. le risque de crédit).

La compagnie applique l'approche descendante pour les passifs au titre des contrats d'assurance couverts par des actifs. Selon cette approche, les taux d'actualisation sont estimés en partant de la courbe de rendement implicite d'un portefeuille d'actifs de référence qui reflète étroitement les caractéristiques de durée, de monnaie et de liquidité des flux de trésorerie d'assurance, puis en excluant l'incidence des risques (p. ex. le risque de crédit) présents dans les flux de trésorerie des instruments financiers qui font partie du portefeuille de référence, mais non dans les flux de trésorerie des contrats d'assurance. La correction de valeur pour risque de crédit incluse dans le taux d'actualisation varie en fonction de la notation, du secteur et de la durée des actifs pris en compte dans le taux d'actualisation. La correction de valeur est estimée en fonction des résultats historiques au chapitre du crédit et des conditions du marché en vigueur. Par exemple, si les écarts de taux du marché se sont considérablement accentués, une correction de valeur additionnelle pour risque de crédit afin de réduire le taux d'actualisation peut être nécessaire pour refléter les conditions du marché en vigueur. La compagnie utilise les actifs à revenu fixe soutenant les passifs au titre des contrats d'assurance comme portefeuille de référence pour déterminer les taux d'actualisation, au cours de la période observable, alors que les taux d'actualisation pour la période non observable sont basés sur un taux d'investissement ultime. Dans les cas où les actifs à revenu fixe soutenant les passifs au titre des contrats d'assurance ne reflètent pas adéquatement les caractéristiques d'illiquidité du passif, un ajustement supplémentaire est apporté au taux d'actualisation.

Dans les cas où il n'y a aucun actif qui couvre les passifs, la compagnie applique une approche ascendante dans sa détermination du taux d'actualisation. Cette approche utilise un taux sans risque majoré d'un écart afin de refléter les caractéristiques de liquidité des passifs. Les taux sans risque sont établis en fonction de la valeur de titres de créance d'État très liquides libellés dans la même monnaie que celle des passifs au titre du contrat d'assurance, et l'écart est tiré d'un élément de référence externe.

Ajustement au titre du risque

L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité que la compagnie exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et le calendrier des flux de trésorerie de contrats d'assurance en raison du risque non financier. Les risques non financiers sont les risques d'assurance comme le risque de mortalité à l'égard de l'assurance vie, le risque de mortalité et de morbidité à l'égard des rentes, ainsi que les autres risques comme le risque de charges et le risque de déchéance. L'ajustement au titre du risque est calculé en appliquant une marge aux hypothèses non financières et en actualisant les flux de trésorerie au titre de la marge qui en résultent au moyen des mêmes taux d'actualisation que ceux liés aux flux de trésorerie les plus probables. Les marges appliquées reflètent les avantages de la diversification pour tous les risques non financiers. L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis par la compagnie reflète le degré de diversification dans l'ensemble des activités de Lifeco. La fourchette cible de Lifeco pour le niveau de confiance relatif à l'ajustement au titre du risque se situe entre le 85^e et le 90^e centile, et l'ajustement au titre du risque se situe actuellement à l'intérieur de cette fourchette cible. Le niveau de confiance est déterminé après déduction de la réassurance.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont occasionnés par les activités de vente et de souscription requises dans la création d'un groupe de contrats.

Les actifs ou les passifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont comptabilisés avant la comptabilisation des contrats d'assurance correspondants et sont inclus dans la valeur comptable de groupes de contrats d'assurance émis connexes. La direction exerce son jugement pour déterminer les coûts qui sont directement attribuables à l'émission d'un groupe de contrats et la tranche de ces coûts qui est affectée aux groupes de contrats en raison des renouvellements prévus.

L'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les faits et circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Lors du test de dépréciation, la valeur comptable de l'actif est comparée aux entrées nettes de trésorerie attendues pour le groupe de contrats d'assurance connexe.

De plus, si une partie de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition a été affectée aux renouvellements futurs du groupe de contrats connexe, la valeur comptable de l'actif est comparée aux entrées de trésorerie nettes attendues pour ces renouvellements prévus. Si la valeur comptable excède les entrées de trésorerie nettes attendues décrites ci-dessus, une perte est comptabilisée dans les résultats des activités d'assurance. Dans le cas où les faits et circonstances indiquent que l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition n'est plus déprécié, la perte de valeur est reprise, en entier ou en partie.

Évaluation ultérieure

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance à chaque date de clôture correspond à la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

- Le passif au titre de la couverture restante se compose des flux de trésorerie d'exécution liés aux services qui seront fournis en vertu des contrats au cours de périodes futures et de toute MSC restante à cette date.
- Le passif au titre des sinistres survenus se compose des flux de trésorerie d'exécution afférents aux sinistres déjà survenus et aux frais déjà engagés qui n'ont toutefois pas encore été déboursés, y compris les sinistres survenus, mais non encore déclarés.

Les flux de trésorerie d'exécution pour les groupes de contrats d'assurance sont évalués à la date de clôture au moyen des estimations à jour des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation courants et des estimations à jour de l'ajustement au titre du risque non financier.

Dans le cas d'un groupe de contrats d'assurance, la valeur comptable de la MSC du groupe à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière correspond à la valeur comptable à la date d'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- la MSC des nouveaux contrats ajoutés au groupe au cours de la période;
- l'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC au cours de la période, qui est évalué au moyen des taux d'actualisation applicables aux flux de trésorerie nominaux qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents déterminés lors de la comptabilisation initiale;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs (évalués au moyen de taux d'actualisation applicables lors de la comptabilisation), sauf dans la mesure où :
 - toute augmentation des flux de trésorerie d'exécution excède la valeur comptable de la MSC, auquel cas l'excédent est comptabilisé à titre de perte dans les états consolidés du résultat net et crée un élément de perte; ou
 - toute diminution des flux de trésorerie d'exécution est affectée à l'élément de perte, ce qui entraîne la reprise des pertes comptabilisées antérieurement dans les états consolidés du résultat net;
- l'effet des écarts de change sur la MSC;
- le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs qui donnent lieu à un ajustement de la MSC se composent des éléments suivants :

- les ajustements liés à l'expérience découlant des primes et des flux de trésorerie liés aux primes reçus au cours de la période qui se rapportent aux services futurs;
- les variations dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et de l'ajustement au titre du risque pour le passif au titre de la couverture restante, évaluées à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale, sauf celles qui se rapportent à l'effet des variations de la valeur temps de l'argent et des risques financiers;
- les écarts entre les composants investissements qui n'ont pas été séparés du contrat dont la compagnie s'attendait à ce qu'ils deviennent dus au cours de la période (après avoir tenu compte de la variation de l'expérience financière) et les composants investissements qui deviennent réellement dus au cours de la période, selon une évaluation au moyen des taux d'actualisation déterminés au moment de la comptabilisation initiale.

Les variations des flux de trésorerie discrétionnaires futurs attendus sont considérées comme une hypothèse liée aux services futurs et elles entraînent donc un ajustement de la MSC.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services fournis au cours de la période ou aux services passés sont comptabilisées dans les résultats des activités d'assurance dans les états consolidés du résultat net. Les variations qui se rapportent à l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers sont comptabilisées dans les produits financiers ou les charges financières d'assurance.

Méthode fondée sur les honoraires variables

La compagnie applique ce modèle aux contrats avec participation directe, comme l'assurance avec participation et les affaires de fonds distincts assortis de garanties d'assurance, pour lesquels un rendement d'investissement est fourni au titulaire de polices en fonction d'un ensemble d'éléments défini (p. ex. un portefeuille d'actifs).

Comptabilisation

La compagnie comptabilisera un contrat d'assurance selon la MHV s'il remplit toutes les conditions suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- le titulaire de polices a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini;
- la compagnie s'attend à verser au titulaire de polices une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur les éléments sous-jacents;

- la proportion substantielle des flux de trésorerie que la compagnie s'attend à verser aux titulaires de polices devrait varier en fonction des flux de trésorerie provenant des éléments sous-jacents.

La compagnie effectue le test d'applicabilité à l'égard de la MHV au moment de la comptabilisation initiale.

Évaluation initiale

De façon similaire au procédé du MEG, l'évaluation initiale des passifs au titre des contrats d'assurance en vertu de la MHV correspond aux flux de trésorerie d'exécution plus la MSC.

Évaluation ultérieure

Dans le cas d'un groupe de contrats d'assurance auquel s'applique la MHV, la valeur comptable de la MSC du groupe à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière correspond à la valeur comptable à la date d'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence des nouveaux contrats ajoutés au groupe;
- La quote-part revenant à la compagnie de la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents, sauf dans la mesure où :
 - La compagnie a déjà consigné un objectif et une stratégie de gestion des risques liés à l'utilisation de dérivés pour atténuer le risque financier découlant des contrats d'assurance, comme elle le fait pour les contrats sur les actifs assurés;
 - La quote-part revenant à la compagnie d'une diminution de la juste valeur des éléments sous-jacents excède la valeur comptable de la marge sur services contractuels, ce qui donne lieu à une perte; ou
 - La quote-part revenant à la compagnie d'une augmentation de la juste valeur des éléments sous-jacents permet de reprendre le montant comptabilisé antérieurement comme une perte.
- Les variations des flux de trésorerie d'exécution liés à des services futurs, sauf dans la mesure où :
 - La compagnie a déjà consigné un objectif et une stratégie de gestion des risques liés à l'utilisation de dérivés pour atténuer le risque financier découlant des contrats d'assurance, comme elle le fait pour les contrats sur les actifs assurés;
 - Les augmentations des flux de trésorerie d'exécution excèdent la valeur comptable de la marge sur services contractuels, ce qui donne lieu à une perte; ou
 - Les diminutions des flux de trésorerie d'exécution sont affectées à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante.
- L'effet des écarts de change sur la MSC;
- Le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Atténuation des risques

La compagnie a recours à des dérivés et à des contrats de réassurance détenus pour atténuer les risques financiers découlant des garanties intégrées dans certains de ses contrats d'assurance avec participation directe. Les dérivés entrent dans le champ d'application d'IFRS 9, et les variations de leur juste valeur sont reflétées dans les états consolidés du résultat net. Dans le cadre des activités d'atténuation des risques, l'incidence financière sur les garanties incorporées dans ces contrats avec participation directe n'entraîne pas d'ajustement de la MSC et elle est également reflétée dans les états consolidés du résultat net.

Méthode de la répartition des primes

La compagnie applique ce modèle à ses produits d'assurance à court terme, tels que l'assurance vie et l'assurance maladie collectives.

Comptabilisation

Contrats dont la période de couverture n'excède pas un an

La compagnie applique la MRP dans son évaluation du passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance dont la période de couverture n'excède pas un an.

Contrats dont la période de couverture excède un an

La compagnie applique la MRP aux contrats dont les périodes de couverture sont de plus de un an, et qui sont relativement stables et dont les flux de trésorerie d'exécution varient peu. La faible variabilité des flux de trésorerie d'exécution indique qu'il n'y a pas d'écart significatif entre l'évaluation du passif au titre de la couverture restante en vertu de la MRP et celle en vertu du MEG. En règle générale, cela s'applique aux produits assortis de garanties de taux allant de 2 à 5 ans.

Les nouveaux groupes de contrats d'assurance sont examinés pour déterminer s'ils peuvent être évalués au moyen de la MRP au moment de la comptabilisation initiale.

Les tests d'admissibilité pour la MRP ne seront pas réalisés ultérieurement après la comptabilisation initiale, à moins que des changements substantiels ne soient apportés aux modalités des groupes de contrats d'assurance.

Évaluation

Évaluation initiale du passif au titre de la couverture restante

Au moment de la comptabilisation initiale, l'évaluation initiale du passif au titre de la couverture restante correspond aux primes reçues au cours de la période, moins les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition qui ne sont pas passés en charges, plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation d'un actif ou d'un passif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, qui représente les coûts d'acquisition payés avant la comptabilisation des contrats.

Les frais d'acquisition sont inclus dans les flux de trésorerie d'exécution du passif et sont répartis dans le périmètre du contrat de manière linéaire. Pour les contrats dont les renouvellements futurs sont attendus, une partie des frais d'acquisition sont inscrits à l'actif et différés jusqu'à ce que les renouvellements futurs de contrats soient comptabilisés.

Les flux de trésorerie d'exécution des contrats dont les périodes de couverture excèdent un an sont actualisés afin de refléter l'incidence du risque financier sur le contrat. Les taux d'actualisation utilisés reflètent les caractéristiques des flux de trésorerie au titre des contrats. Dans le cas des contrats pour lesquels les primes sont reçues dans l'année qui suit la période de couverture, la compagnie a choisi de ne pas ajuster le passif pour refléter la valeur temps de l'argent.

Évaluation ultérieure

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, l'évaluation par la compagnie du passif au titre de la couverture restante pour les contrats en vertu de la MRP correspond à la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante au début de la période, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- ajouter les primes reçues au cours de la période;
- déduire les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au cours de la période qui n'ont pas été directement passés en charges;
- ajouter l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, plus les ajustements apportés à un composant financement;
- déduire le montant comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour les couvertures fournies au cours de la période;
- déduire les composants investissements payés ou transférés au passif au titre des sinistres survenus.

Si les circonstances indiquent qu'un contrat en vertu de la MRP est devenu déficitaire, une perte est immédiatement comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, et un composant distinct du passif au titre de la couverture restante est créé pour comptabiliser cet élément de perte. La perte correspond à l'écart entre les flux de trésorerie d'exécution liés à la couverture restante du groupe et la valeur comptable actuelle du passif au titre de la couverture restante, en fonction de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus.

Le passif au titre des sinistres survenus est évalué selon la même approche que le MEG, soit au moyen des flux de trésorerie d'exécution liés aux sinistres survenus. Lorsqu'il est prévu que les sinistres soient réglés moins de un an après qu'ils soient survenus, la compagnie a choisi de ne pas actualiser le passif au titre des sinistres survenus.

Évaluation des contrats de réassurance détenus

Le modèle d'évaluation général

Les méthodes comptables utilisées pour évaluer un groupe de contrats d'assurance en vertu du MEG s'appliquent à l'évaluation d'un groupe de contrats de réassurance détenus, en tenant compte des modifications suivantes :

- La valeur comptable d'un groupe de contrats de réassurance détenus à chaque date de clôture correspond à la somme du composant de couverture restante et du composant de sinistres survenus. Le composant de couverture restante se compose des éléments suivants :
 - les flux de trésorerie d'exécution liés aux services qui seront reçus en vertu des contrats au cours de périodes futures;
 - toute MSC restante à cette date.

La compagnie évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs à partir d'hypothèses qui cadrent avec celles qu'elle utilise pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour les contrats d'assurance sous-jacents, et un ajustement est appliqué pour tenir compte de tout risque de non-exécution par le réassureur. L'incidence du risque de non-exécution par le réassureur est évaluée à chaque date de clôture, et l'incidence des variations du risque de non-exécution est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la compagnie au réassureur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus représente un coût net ou un profit net à l'achat de réassurance. Elle correspond à un montant égal et opposé au total des flux de trésorerie d'exécution, des actifs décomptabilisés pour les flux de trésorerie survenus avant la comptabilisation du groupe, des flux de trésorerie ayant lieu à cette date et des produits comptabilisés dans les états consolidés du résultat net en raison des contrats sous-jacents déficitaires comptabilisés à cette date. Toutefois, si le coût net de l'achat d'une couverture de réassurance est lié à des événements assurés survenus avant l'achat du groupe, la compagnie comptabilise immédiatement ce coût en tant que charge dans les états consolidés du résultat net.

La compagnie ajuste la valeur comptable de la MSC d'un groupe de contrats de réassurance détenus à la fin de la période de présentation de l'information financière afin de refléter les variations des flux de trésorerie d'exécution en appliquant la même méthode que celle utilisée pour les contrats d'assurance émis, sauf lorsque le contrat sous-jacent est déficitaire et que la variation des flux de trésorerie d'exécution pour les contrats d'assurance sous-jacents est comptabilisée en résultat net en ajustant l'élément de perte. Les variations respectives des contrats de réassurance détenus sont aussi comptabilisées en résultat net (ajustement du composant recouvrement de perte).

Les fonds détenus en vertu de contrats de réassurance détenus dans le but de gérer le risque de crédit sont inclus dans la valeur comptable de l'actif au titre des contrats de réassurance détenus.

Méthode de la répartition des primes

La compagnie détient des contrats de réassurance pour les contrats d'assurance avec participation directe qu'elle émet. Les contrats de réassurance détenus dont les contrats avec participation directe sous-jacents sont évalués en vertu de la MRP sont également classés et évalués en vertu de la MRP.

Contrats d'assurance sous-jacents déficitaires

La compagnie ajuste la MSC du groupe auquel le contrat de réassurance détenu appartient et, par conséquent, comptabilise les produits lorsqu'elle comptabilise une perte au moment de la comptabilisation initiale de contrats sous-jacents déficitaires, si le contrat de réassurance détenu est conclu au plus tard au moment de la comptabilisation des contrats sous-jacents déficitaires. L'ajustement à la MSC est déterminé en multipliant :

- le montant de la perte liée aux contrats sous-jacents par;
- le pourcentage de sinistres relatifs aux contrats sous-jacents que la compagnie s'attend à recouvrer au titre des contrats de réassurance détenus.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus que la compagnie acquiert dans le cadre d'un transfert de contrats ou d'un regroupement d'entreprises couvrant des contrats sous-jacents déficitaires, l'ajustement de la MSC est calculé en multipliant :

- le montant de l'élément de perte lié aux contrats sous-jacents à la date d'acquisition par;
- le pourcentage de sinistres relatifs aux contrats sous-jacents que la compagnie s'attend à recouvrer à la date d'acquisition au titre des contrats de réassurance détenus.

Un composant recouvrement de perte est créé ou ajusté pour le groupe de contrats de réassurance détenus afin de refléter l'ajustement à la MSC, qui détermine les montants qui sont présentés ultérieurement dans les états consolidés du résultat net en tant qu'ajustements à la baisse du recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance détenus et qui sont exclus de la répartition des primes de réassurance payées dans les charges nettes liées aux contrats de réassurance détenus.

Évaluation des contrats d'investissement

Les contrats d'investissement sont comptabilisés lorsque la compagnie devient partie aux dispositions contractuelles du contrat. À la comptabilisation, la compagnie évalue le contrat d'investissement à sa juste valeur. Les coûts de transaction marginaux directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission du contrat d'investissement sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Lorsque la juste valeur du contrat d'investissement diffère du prix de transaction lors de la comptabilisation initiale, la compagnie comptabilise l'écart comme suit :

- Lorsque la juste valeur est attestée par un cours sur un marché actif pour un actif ou un passif identique (c.-à-d. une donnée d'entrée de niveau 1) ou qu'elle repose sur une technique d'évaluation qui utilise uniquement des données de marchés observables, l'écart est comptabilisé à titre de profit ou de perte.
- Dans tous les autres cas, l'écart est reporté, et le moment de la comptabilisation du résultat net différé du premier jour est déterminé individuellement. Il est soit amorti sur la durée de vie de l'instrument, soit différé jusqu'à ce que la juste valeur de l'instrument puisse être déterminée au moyen de données d'entrées observables sur le marché, ou réalisé au moyen d'un règlement.

Les contrats d'investissement sont par la suite évalués à la JVRN, et la juste valeur est établie à la valeur de marché des actifs qui couvrent le solde du passif ou au résultat de l'actualisation des flux de trésorerie ajustés en fonction du risque à des taux tirés d'un portefeuille de référence ou de modèles stochastiques, selon le plus élevé de ces montants. Les principales techniques d'évaluation de la compagnie tiennent compte de tous les facteurs que les intervenants du marché prendraient en considération et utilisent au maximum les données observables sur le marché.

Unités de couverture

Amortissement de la MSC

La MSC est un composant du groupe de contrats d'assurance qui représente le profit non acquis que la compagnie comptabilisera à la suite de la prestation de services dans l'avenir. Le montant relatif à la MSC pour un groupe de contrats d'assurance est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services fournis au titre du groupe de contrats d'assurance au cours de la période. Le montant comptabilisé dans les états consolidés du résultat net pour la période considérée est déterminé en identifiant les unités de couverture du groupe et en affectant la MSC à la fin de la période à chaque unité de couverture fournie au cours de la période considérée et qui devrait être fournie au cours des périodes ultérieures.

Le nombre d'unités de couverture d'un groupe correspond au volume de couverture fourni par les contrats du groupe, qui est déterminé en tenant compte du volume de prestations fourni et de la durée de couverture prévue.

Dans le cas des contrats de réassurance émis, le nombre d'unités de couverture d'un groupe reflète les tendances prévues en matière de tarification des contrats sous-jacents, car le niveau de service fourni dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, l'amortissement de la MSC est similaire à celui des contrats de réassurance émis et reflète les tendances prévues en matière de tarification des contrats sous-jacents, car le niveau de service fourni dépend du nombre de contrats sous-jacents en vigueur.

Produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance de la compagnie représentent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance par un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle la compagnie s'attend à avoir droit en échange de ces services. Les produits des activités d'assurance tirés d'un groupe de contrats d'assurance correspondent donc à la partie pertinente, pour la période, du total de la contrepartie pour les contrats (c.-à-d. le montant des primes versées à la compagnie, ajusté pour tenir compte de l'effet du financement, soit la valeur temps de l'argent, et pour exclure les composants investissements).

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou les charges financières d'assurance sont constitués de la variation de la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance qui découle de ce qui suit :

- l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations;
- l'effet du risque financier et de ses variations.

La compagnie a choisi de comptabiliser les produits financiers ou les charges financières d'assurance dans les états consolidés du résultat net.

Produits nets ou charges nettes liés à des contrats de réassurance détenus

La compagnie présente séparément dans les états consolidés du résultat net les montants qu'elle s'attend à recouvrer auprès des réassureurs, ainsi que la répartition des primes de réassurance payées. La compagnie traite les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance de sinistres couverts par les contrats sous-jacents comme faisant partie des indemnisations dont le contrat de réassurance détenu prévoit le remboursement, et elle exclut les composants investissements et les commissions de la répartition des primes de réassurance payées présentée dans les états consolidés du résultat net. Les montants liés au recouvrement de pertes découlant de la réassurance de contrats avec participation directe déficitaires sont inclus à titre de montants recouvrables auprès du réassureur.

Modifications et décomptabilisation de contrats

Modifications de contrats

Lorsque les modalités d'un contrat d'assurance sont modifiées, la compagnie évalue si la modification est suffisamment substantielle pour donner lieu à la décomptabilisation du contrat initial et à la comptabilisation d'un nouveau contrat modifié, comme s'il avait été conclu pour la première fois. Si la modification du contrat n'entraîne pas une nouvelle comptabilisation de celui-ci, l'effet de la modification est traité comme un changement dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution, qui est inscrit comme un ajustement lié à l'expérience au titre du contrat existant.

Décomptabilisation de contrats

La compagnie décomptabilise un contrat lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque les obligations qui y sont précisées expirent ou qu'elles sont acquittées ou résiliées.

Les actions suivantes sont entreprises lorsqu'un contrat d'assurance non comptabilisé en vertu de la MRP est décomptabilisé d'un groupe de contrats d'assurance :

- les flux de trésorerie d'exécution affectés au groupe sont ajustés pour éliminer ceux qui ont trait aux droits et aux obligations décomptabilisés;
- la MSC du groupe est ajustée pour tenir compte de la variation des flux de trésorerie d'exécution, sauf si ces variations sont affectées à un élément de perte;
- le nombre d'unités de couverture pour la couverture restante prévue est ajusté pour refléter les unités de couverture décomptabilisées du groupe.

Si un contrat est décomptabilisé parce qu'il est transféré à un tiers, la MSC est également ajustée pour tenir compte de la prime demandée par le tiers, à moins que le groupe ne soit déficitaire.

Lorsqu'un contrat d'assurance comptabilisé en vertu de la MRP est décomptabilisé, les ajustements apportés aux flux de trésorerie d'exécution visant à supprimer les droits et obligations connexes et à comptabiliser l'incidence de la décomptabilisation donnent lieu à l'imputation immédiate des montants suivants aux états consolidés du résultat net :

- si le contrat est éteint : l'écart net entre la partie décomptabilisée du passif au titre de la couverture restante du contrat initial et les autres flux de trésorerie résultant de l'extinction;
- si le contrat est transféré à un tiers : l'écart entre la partie décomptabilisée du passif au titre de la couverture restante du contrat initial et la prime demandée par le tiers.

p) Provisions au titre des produits différés

Sont incluses dans les autres passifs les provisions au titre des produits différés liés aux contrats d'investissement. Celles-ci sont amorties de manière linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

q) Compte de participation

La quote-part du bénéfice provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires représente, conformément aux restrictions de la loi, une part du bénéfice net avant les participations des titulaires de polices à même le compte de participation. Le versement réel de la quote-part du bénéfice provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires, comme il est déterminé par la loi, représente un pourcentage des participations versées aux titulaires de polices. Les opérations relatives au compte de participation et les bilans qui s'y rapportent sont présentés de manière combinée ou sont consolidés dans les états financiers de la compagnie.

Le compte de participation de la Canada Vie est composé de deux sous-divisions principales. Les passifs relatifs aux polices avec participation émises ou prises en charge par la Canada Vie avant la démutualisation sont détenus dans des sous-comptes liés à des blocs fermés. Les passifs liés aux prestations garanties et aux autres prestations non garanties sont établis au moyen des hypothèses les plus probables. Si, à un moment donné, la valeur des actifs attribués à ces polices était, de l'avis de l'actuaire désigné, inférieure à celle des actifs requis à long terme pour soutenir les passifs de ces polices et les attentes raisonnables des titulaires de polices, des actifs ayant une valeur suffisante pour corriger la situation seraient d'abord virés des sous-comptes auxiliaires additionnels maintenus à cette fin au compte de participation et ensuite, si l'insuffisance était considérée comme permanente, du compte de l'actionnaire. Tout virement du compte de l'actionnaire serait comptabilisé en charge au titre du bénéfice net attribuable à l'actionnaire.

La deuxième sous-division principale est composée des sous-comptes liés à des blocs ouverts qui comprennent l'ensemble des passifs relatifs aux nouvelles polices avec participation émises au moment de la démutualisation ou après celle-ci. Au moment de la démutualisation, des capitaux de lancement de 50 \$ ont été virés du surplus attribuable aux actionnaires au compte de participation. Le montant des capitaux de lancement ainsi qu'un taux de rendement raisonnable peuvent être virés au compte de l'actionnaire lorsque les capitaux de lancement ne sont plus requis pour soutenir les nouvelles polices avec participation. Le virement de capitaux de lancement au compte de l'actionnaire correspondrait à un remboursement du capital et serait enregistré comme un rajustement du surplus attribuable à l'actionnaire. Un taux de rendement raisonnable des capitaux de lancement sera constaté à titre de produits dans le compte de l'actionnaire et à titre de charge dans le compte de participation lorsqu'il sera payé. La totalité des capitaux de lancement a été remboursée, à l'exception d'un montant de 20 \$ (15 \$ US).

r) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la période représente la somme de l'impôt sur le résultat exigible et de l'impôt sur le résultat différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat, dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé hors résultat.

Impôt exigible

L'impôt sur le résultat est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la compagnie s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans chaque territoire visé. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour traitement fiscal incertain qui atteint le seuil de probabilité aux fins de comptabilisation est évaluée selon la méthode qui semble fournir la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude entre la méthode du montant le plus probable et la méthode de l'espérance mathématique. La provision pour impôt incertain sera classée dans l'impôt exigible ou l'impôt différé en fonction de l'incidence qu'aurait un refus du traitement sous-jacent de l'impôt incertain sur la charge d'impôt à comptabiliser à la date du bilan.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers consolidés et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles, les pertes fiscales inutilisées et les reports en avant pourront être imputés, sera disponible.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser en tout ou en partie ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité d'un bénéfice imposable futur suffisant pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si le groupe est en mesure de déterminer la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

s) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La compagnie et ses filiales ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. La compagnie et ses filiales offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie postérieures à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et le coût correspondant des services rendus au cours de la période sont déterminés à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (note 26). L'actif des régimes de retraite est comptabilisé à la juste valeur.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies de la compagnie et de ses filiales, les coûts des services et les charges d'intérêts nettes sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net. Les coûts des services comprennent le coût des services rendus au cours de la période, les frais administratifs, le coût des services passés et l'incidence des réductions et des liquidations. Pour déterminer les charges d'intérêts nettes (les produits d'intérêts nets) qui sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net, la compagnie applique un taux d'actualisation sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, lequel est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à l'ouverture de l'exercice.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies de la compagnie et de ses filiales, les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies découlant du rendement inférieur (supérieur) des actifs sur les produits d'intérêts, les écarts actuariels et les changements apportés au plafond de l'actif sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

La compagnie et ses filiales ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. Dans le cas des régimes à cotisations définies de la compagnie et de ses filiales, le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

t) Capitaux propres

Les instruments financiers émis par la compagnie sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la compagnie. Les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la compagnie et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Le surplus d'apport représente la charge au titre de l'acquisition de droits relative aux instruments de capitaux propres qui n'ont pas été exercés en vertu des régimes de paiements fondés sur des actions.

Le cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) représente le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs disponibles à la vente, des réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite de l'impôt, et de l'écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement, le cas échéant.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la proportion des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires.

Le surplus attribuable au compte de participation représente la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation de la compagnie et de ses filiales.

u) Paiements fondés sur des actions

Lifeco offre à certains dirigeants et salariés de Lifeco et de ses sociétés liées un régime d'options sur actions qui prévoit l'attribution d'options sur des actions ordinaires de Lifeco.

La compagnie utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour calculer la charge de rémunération liée aux actions et aux options sur actions attribuées aux employés en vertu du régime d'options sur actions de la compagnie (note 25). Cette charge au titre des régimes de paiements fondés sur des actions est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, et elle est portée en augmentation du surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées.

La compagnie et certaines de ses sociétés liées disposent de régimes d'unités d'actions différées auxquels participent les administrateurs et certains employés de la compagnie. Les droits des unités émises aux administrateurs aux termes de ces régimes sont acquis au moment de l'attribution. Les droits des unités émises à certains employés aux termes de ces régimes sont principalement acquis sur une période de trois ans. La compagnie comptabilise une hausse des charges d'exploitation et des frais administratifs pour les unités attribuées aux termes des régimes d'unités d'actions différées. La compagnie comptabilise un passif pour les unités attribuées en vertu des régimes d'unités d'actions différées, ce passif étant réévalué à chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la valeur de marché des actions ordinaires de Lifeco.

Certains employés de la compagnie ont le droit de participer au régime d'unités d'actions liées au rendement. Les droits des unités émises aux termes de ce régime sont acquis sur une période de trois ans. La compagnie utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la charge de rémunération liée aux unités attribuées aux termes du régime pour la période d'acquisition des droits, et elle inscrit une augmentation correspondante du passif selon la valeur de marché des actions ordinaires de Lifeco.

La compagnie a un plan d'achat d'actions pour les employés selon lequel, sous réserve du respect de certaines conditions, la compagnie versera des cotisations équivalentes à celles des employés, jusqu'à concurrence d'un certain montant, en vue d'acheter des actions ordinaires de Lifeco. Les cotisations de la compagnie sont passées en charges dans les charges d'exploitation et frais administratifs à mesure qu'elles sont engagées.

v) Contrats de location

Lorsque la compagnie est le preneur, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés aux bilans consolidés à la date de début du contrat de location.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués d'après le montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de début du contrat de location, majoré des coûts directs initiaux engagés et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de l'actif sous-jacent ou du site sur lequel il est situé, moins tout incitatif à la location reçu. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les autres actifs, sauf ceux qui répondent à la définition d'un immeuble de placement, lesquels sont présentés dans les immeubles de placement et sont assujettis à la méthode comptable appropriée de la compagnie. Les actifs au titre de droits d'utilisation présentés dans les autres actifs sont amortis jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou de la durée du contrat de location, s'il est antérieur, selon la méthode linéaire. La dotation à l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est incluse dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actuelle des paiements de loyers qui ne sont pas effectués à la date de début du contrat de location, actualisés au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, du taux d'emprunt marginal du preneur. En règle générale, la compagnie utilise le taux d'emprunt marginal du preneur comme taux d'actualisation. L'obligation locative est évaluée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est incluse dans les autres passifs. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont incluses dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

La compagnie a choisi d'appliquer une mesure de simplification qui consiste à ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de location à court terme dont la durée est d'au plus 12 mois et pour les actifs de faible valeur.

Lorsque la compagnie est le bailleur aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans consolidés. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net de manière linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les investissements dans un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés à titre de contrats de location-financement. La compagnie est le bailleur en vertu d'un contrat de location-financement et l'investissement est constaté dans les débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel représente la valeur actualisée des paiements de loyers minimaux à recevoir du preneur et est présenté dans les bilans consolidés. Une partie des paiements reçus du preneur sont comptabilisés dans les produits tirés des contrats de location-financement et le reste est porté en diminution des créances liées à des contrats de location-financement. Les produits tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net à un taux de rentabilité périodique constant sur l'en-cours de l'investissement net de la compagnie dans le contrat de location-financement.

w) Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels, pour lesquels des informations financières distinctes sont disponibles, ont été établis en fonction de rapports internes que le chef de la direction de la compagnie examine régulièrement afin d'affecter des ressources à ces secteurs et d'en évaluer la performance. Les secteurs opérationnels de la compagnie correspondent aux activités touchant les polices avec participation et les actionnaires de la compagnie. Les unités d'exploitation au sein des secteurs sont les suivantes : Exploitation canadienne, Exploitation européenne, Solutions de gestion du capital et des risques et Exploitation générale. L'exploitation canadienne comprend les unités d'exploitation Client individuel et Client collectif. L'exploitation européenne comprend les unités Royaume-Uni, Irlande et Allemagne. Le volet Réassurance est présenté dans l'unité Solutions de gestion du capital et des risques. L'exploitation générale englobe les activités et les transactions qui ne sont pas directement attribuables aux autres unités d'exploitation opérationnelles de la compagnie.

x) Méthodes comptables futures

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	<p>En septembre 2022, l'IASB a publié les modifications d'IFRS 16, <i>Contrats de location</i>, intitulées <i>Obligation locative découlant d'une cession-bail</i>. Les modifications précisent que dans le cas d'une transaction de cession-bail, le vendeur-preneur ne peut comptabiliser un profit ou une perte lors de l'évaluation ultérieure de l'obligation locative relativement au droit d'utilisation qu'il conserve.</p> <p>Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'adoption anticipée est permise. La compagnie prévoit que ces modifications n'auront aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.</p>
IAS 7, <i>Tableau des flux de trésorerie</i> , et IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>	<p>En mai 2023, l'IASB a publié des modifications d'IAS 7, <i>Tableau des flux de trésorerie</i>, et d'IFRS 7, <i>Instruments financiers : Informations à fournir</i>. Les modifications exigent qu'une entité fournisse des informations supplémentaires sur ses accords de financement de fournisseurs.</p> <p>Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. L'adoption anticipée est permise. La compagnie prévoit que ces modifications n'auront aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.</p>

3. Transition à IFRS 17 et à IFRS 9 – Incidences de la transition

IFRS 17

IFRS 17 apporte des changements importants à la présentation des états financiers de la compagnie. Les portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs et des passifs sont présentés séparément, respectivement.

IFRS 17 présente également d'importantes différences en matière d'évaluation, notamment les suivantes :

- reclassement de contrats d'assurance en contrats d'investissement;
- établissement de la MSC pour les polices en vigueur;
- incidence nette de l'élimination des marges pour écarts défavorables et de l'établissement d'un ajustement au titre du risque non financier;
- ajustement pour tenir compte de la différence entre les taux d'actualisation utilisés;
- ajustement pour tenir compte des charges non attribuables;
- autres incidences sur l'évaluation.

Au moment de la transition à IFRS 17, l'entité est tenue d'appliquer la norme de façon rétrospective, à moins que ce ne soit impraticable, auquel cas l'entité devra opter pour l'application rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur.

L'application rétrospective intégrale exige que la compagnie applique les indications présentées dans IFRS 17 comme si elle avait toujours appliqué IFRS 17. L'application rétrospective serait considérée comme impraticable dans les situations suivantes :

- Il a été impossible d'obtenir des données historiques suffisamment détaillées en déployant des efforts raisonnables.
- Il a été impossible d'établir les estimations suffisamment détaillées qui sont nécessaires pour effectuer l'évaluation sans avoir recours à des connaissances a posteriori, ou il a été impossible d'exercer un jugement professionnel à ces estimations conformément aux exigences d'IFRS 17 ou aux interprétations et aux politiques établies de la compagnie.

La compagnie a effectué une évaluation de la date de séparation des périodes (par région et par produit) pour déterminer les contrats qui sont visés par l'application rétrospective intégrale. La compagnie met en œuvre l'application rétrospective intégrale pour tous les contrats d'assurance identifiés, à moins que ce ne soit impraticable, c'est-à-dire lorsqu'il est impossible d'obtenir les informations raisonnables et justifiables nécessaires pour mettre en œuvre l'application rétrospective intégrale.

Selon l'approche fondée sur la juste valeur, la MSC ou l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante est déterminé d'après la différence entre la juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance à la date de transition et les flux de trésorerie d'exécution évalués à cette date. La compagnie a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur aux contrats pour lesquels il était impossible de mettre en œuvre l'application rétrospective intégrale.

La compagnie a eu recours à une approche fondée sur la valeur intrinsèque pour déterminer la juste valeur à utiliser dans l'approche fondée sur la juste valeur. En vertu de l'approche fondée sur la valeur intrinsèque, la juste valeur est déterminée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie d'exécution du tiers, plus le coût du capital futur, moins le bénéfice futur. Le coût du capital correspond au total du capital requis multiplié par le taux de rendement minimal, et le bénéfice futur dépend de l'ajustement lié au dégagement du risque et des produits tirés des placements relatifs au capital requis. L'élaboration des hypothèses s'est basée sur une combinaison de données du secteur accessibles au public, de données économiques historiques et de l'opinion de la compagnie quant aux hypothèses lorsque les sources de données externes n'étaient pas disponibles.

IFRS 9

IFRS 9 apporte des changements qui portent sur le classement et l'évaluation des instruments financiers ainsi que sur le passage d'un modèle des pertes subies en vertu d'IAS 39 à un modèle des pertes de crédit attendues pour déterminer les corrections de valeur pour pertes de crédit.

À l'adoption d'IFRS 9, la compagnie a choisi de présenter des informations comparatives à l'égard de ses actifs financiers comme si les exigences d'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation avaient été appliquées au cours de la période comparative (superposition liée à IFRS 9), comme le permet la modification apportée à IFRS 17 et publiée par l'IASB en décembre 2021.

Les changements de méthodes comptables découlant de l'adoption de ces normes ont eu une incidence sur le solde d'ouverture de la composante capitaux propres de la compagnie.

Le tableau de rapprochement suivant portant sur le bilan d'ouverture présente l'incidence quantitative de la transition à IFRS 17 et à IFRS 9.

Vue résumée du bilan	Montants présentés en vertu d'IAS 39 au 31 décembre 2021	Reclassement dans l'actif ou le passif	Évaluation selon la superposition liée à IFRS 9	Évaluation selon IFRS 17	Impôt sur le résultat	Montants retraités du bilan selon IFRS 17 et IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2022
Actif						
Obligations	101 329 \$	— \$	1 843 \$	— \$	— \$	103 172 \$
Prêts hypothécaires	23 113	—	427	—	—	23 540
Actions	13 252	16	—	—	—	13 268
Actifs au titre des contrats d'assurance	—	1 311	—	—	—	1 311
Autres actifs touchés par IFRS 17 et IFRS 9	33 154	(14 833)	—	1 309	212	19 842
Autres actifs non touchés par IFRS 17 et IFRS 9	15 056	—	—	—	—	15 056
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	240 500	—	—	—	—	240 500
Total de l'actif	426 404 \$	(13 506) \$	2 270 \$	1 309 \$	212 \$	416 689 \$
Passif						
Passifs au titre des contrats d'assurance	148 884 \$	(15 046) \$	— \$	6 801 \$	— \$	140 639 \$
Passifs au titre des contrats d'investissement	1 646	2 874	—	—	—	4 520
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	—	986	—	—	—	986
Autres passifs touchés par IFRS 17 et IFRS 9	8 035	(2 328)	—	—	(303)	5 404
Autres passifs non touchés par IFRS 17 et IFRS 9	2 910	—	—	—	—	2 910
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	240 500	(240 500)	—	—	—	—
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	—	50 831	—	—	—	50 831
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	—	189 669	—	—	—	189 669
Total du passif	401 975	(13 514)	—	6 801	(303)	394 959
Total des capitaux propres	24 429	8	2 270	(5 492)	515	21 730
Total du passif et des capitaux propres	426 404 \$	(13 506) \$	2 270 \$	1 309 \$	212 \$	416 689 \$

L'adoption d'IFRS 17 et la superposition liée à IFRS 9 se sont traduites par une réduction globale du total de l'actif de 9,7 G\$, du total du passif de 7,0 G\$ et du total des capitaux propres de 2,7 G\$, par rapport au bilan de transition au 1^{er} janvier 2022.

Les reclassements d'actifs et de passifs découlent des changements apportés aux regroupements de certains actifs et passifs. Les reclassements importants comprennent des avances consenties aux titulaires de polices de 3,5 G\$, des fonds détenus par des assureurs cédants de 7,6 G\$ et des primes en voie de recouvrement de 2,3 G\$ reclassés dans les passifs au titre des contrats d'assurance. De plus, des passifs au titre des contrats d'assurance d'un montant de 2,9 G\$ ont été reclassés dans les passifs au titre des contrats d'investissement, et des actifs au titre des contrats d'assurance de 1,3 G\$ et des passifs au titre des contrats de réassurance détenus de 1,0 G\$ ont été établis. Les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ont été présentés de manière distincte dans les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement.

Les ajustements liés à IFRS 9 ont principalement donné lieu à une augmentation du total de l'actif de 2,3 G\$ en raison d'un changement de désignation de certaines obligations et de certains prêts hypothécaires détenus au coût amorti selon IAS 39, qui sont maintenant détenus à la JVRN selon IFRS 9.

Les ajustements liés à IFRS 17 ont principalement donné lieu à une augmentation de 6,8 G\$ des passifs au titre des contrats d'assurance, qui s'explique principalement par la mise en place de la MSC pour les contrats en vigueur de 5,8 G\$ relativement au compte de l'actionnaire et de 2,5 G\$ relativement au compte de participation, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence de la transition d'IFRS 4 à IFRS 17 pour ce qui est des ajustements au titre du risque. Cela ne comprend pas la MSC pour les affaires relatives aux fonds distincts en vigueur, qui n'a pas d'incidence significative sur le capital.

Le total des capitaux propres a diminué de 2,7 G\$, soit de 2,6 G\$ pour le surplus cumulé attribuable au compte de l'actionnaire et de 0,1 G\$ pour le surplus attribuable au compte de participation.

Le surplus cumulé attribuable au compte de l'actionnaire a diminué de 2,6 G\$, principalement en raison de la mise en place de la MSC de 5,8 G\$ et de l'ajustement pour tenir compte des différences du taux d'actualisation de 1,5 G\$, facteurs contrebalancés par des augmentations attribuables à la transition des ajustements au titre du risque d'IFRS 4 vers IFRS 17 de 2,0 G\$ et à l'incidence de la première application de la superposition liée à IFRS 9 de 1,8 G\$. Toutes les autres incidences, y compris l'impôt, les ajustements liés aux charges non attribuables et les reclassements, ont donné lieu à une augmentation totale de 0,9 G\$.

Rapprochement du résultat net consolidé selon IFRS 4 et IAS 39 et selon IFRS 17 et la superposition liée à IFRS 9

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Résultat net en vertu d'IFRS 4 et d'IAS 39, présenté antérieurement	2 995 \$
Incidence de la première application d'IFRS 17 et de la superposition liée à IFRS 9 :	
Report de profits attribuables aux nouvelles affaires dans la MSC	(170)
MSC comptabilisée au cours de la période, déduction faite de l'incidence des variations des passifs attribuables aux risques liés à l'assurance	136
Modifications des incidences découlant de la révision des hypothèses et des mesures prises par la direction	(131)
Modifications des incidences liées aux marchés	671
Autres, y compris les modifications des incidences liées aux résultats au chapitre de l'assurance	171
Incidences fiscales	(295)
Résultat net retraité en vertu d'IFRS 17 et de la superposition liée à IFRS 9	3 377 \$

Fluctuations de la MSC en fonction de la composante d'évaluation au moment de la transition

Contrats d'assurance

Contrats d'assurance évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur

MSC, solde d'ouverture, au 1 ^{er} janvier 2022	9 988 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période	
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(885)
Variations liées aux services futurs	
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	856
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(29)
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	62
Incidence des fluctuations des taux de change	17
Total des variations	50

Autres contrats d'assurance

MSC, solde d'ouverture, au 1 ^{er} janvier 2022	2 859
Variation liée aux services fournis au cours de la période	
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(222)
Variations liées aux services futurs	
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	766
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	152
Total des variations du résultat des activités d'assurance	696
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	54
Incidence des fluctuations des taux de change	(54)
Total des variations	696
Solde de clôture net, au 31 décembre 2022	13 593 \$

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022
Produits des activités d'assurance	
Produits des activités d'assurance pour les contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	7 348 \$
Produits des activités d'assurance pour les contrats évalués selon d'autres approches	12 076
Total des produits des activités d'assurance	19 424 \$

Contrats de réassurance détenus**Contrats de réassurance détenus selon l'approche fondée sur la juste valeur**

MSC, solde d'ouverture, au 1 ^{er} janvier 2022	1 065 \$
Variation liée aux services fournis au cours de la période	
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(107)
Variations liées aux services futurs	
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	3
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(14)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(118)
Charges financières nettes liées aux contrats de réassurance	35
Incidence des fluctuations des taux de change	(6)
Total des variations	(89)

Autres contrats de réassurance détenus

MSC, solde d'ouverture, au 1 ^{er} janvier 2022	138
Variation liée aux services fournis au cours de la période	
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(13)
Variations liées aux services futurs	
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	50
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(53)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(16)
Charges financières nettes liées aux contrats d'assurance	(1)
Total des variations	(17)

Solde de clôture net, au 31 décembre 2022

1 097 \$

Transition à IFRS 9**Incidence de la première application d'IFRS 9 – Actifs**

Le tableau suivant présente un rapprochement des catégories d'évaluation d'origine selon IAS 39 et des nouvelles catégories d'évaluation selon IFRS 9 pour les actifs financiers.

	Classement	
	IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers		
Obligations		
	JVRN (désignation)	JVRN (désignation)
	JVRN (désignation)	JVAERG
	JVRN (classement)	JVRN (obligatoire)
	Disponibles à la vente	JVRN (obligatoire)
	Disponibles à la vente	JVAERG
	Prêts et créances	JVRN (désignation)
	Prêts et créances	JVAERG
	Prêts et créances	Coût amorti
Prêts hypothécaires		
	JVRN (désignation)	JVRN (obligatoire)
	Disponibles à la vente	JVRN (obligatoire)
	Prêts et créances	JVRN (désignation)
	Prêts et créances	JVAERG
	Prêts et créances	Coût amorti
Actions		
	JVRN (désignation)	JVRN (obligatoire)
	Disponibles à la vente	JVRN (obligatoire)
	Disponibles à la vente, au coût	JVRN (obligatoire)

Rapprochement de la valeur comptable des actifs selon IAS 39 et IFRS 9

Le tableau suivant présente le rapprochement de la valeur comptable des actifs financiers en vertu d'IAS 39 et d'IFRS 9.

	IAS 39 31 décembre 2022	Reclassement	Réévaluation	IFRS 9 1 ^{er} janvier 2023
JVRN				
Obligations				
Désignées	61 013 \$	(544) \$	— \$	60 469 \$
Reclassées des prêts et créances	—	17 601	(1 871)	15 730
Total – désignées	61 013	17 057	(1 871)	76 199
Obligatoire	69	—	—	69
Reclassées des actifs disponibles à la vente	—	52	—	52
Total – obligatoire	69	52	—	121
Prêts hypothécaires				
Désignés	3 125	(3 125)	—	—
Reclassés des prêts et créances	—	16 447	(1 174)	15 273
Total – désignés	3 125	13 322	(1 174)	15 273
Reclassés des actifs désignés comme étant à la JVRN	—	3 125	6	3 131
Reclassés des actifs disponibles à la vente	—	240	—	240
Total – obligatoire	—	3 365	6	3 371
Actions				
Reclassées des actifs désignés comme étant à la JVRN	12 110	—	16	12 126
Reclassées des actifs disponibles à la vente	—	26	—	26
Total – obligatoire	12 110	26	16	12 152
Total à la JVRN	76 317 \$	33 822 \$	(3 023) \$	107 116 \$
JVAERG				
Obligations				
Reclassées des actifs disponibles à la vente	— \$	8 971 \$	— \$	8 971 \$
Reclassées des actifs désignés comme étant à la JVRN	—	544	—	544
Reclassées des prêts et créances	—	20	4	24
	—	9 535	4	9 539
Prêts hypothécaires				
Reclassés des prêts et créances	—	8	(1)	7
Total à la JVAERG	— \$	9 543 \$	3 \$	9 546 \$

	IAS 39 31 décembre 2022	Reclassement	Réévaluation	IFRS 9 1 ^{er} janvier 2023
Disponibles à la vente				
Obligations				
Reportées	9 023 \$	— \$	— \$	
Reclassées comme étant à la JVRN	—	(52)	—	
Reclassées comme étant à la JVAERG	—	(8 971)	—	
	9 023	(9 023)	—	—
Prêts hypothécaires				
Reportés	240	—	—	
Reclassés comme étant à la JVRN	—	(240)	—	
	240	(240)	—	—
Actions				
Reportées	26	—	—	
Reclassées comme étant à la JVRN	—	(26)	—	
	26	(26)	—	—
Total des actifs disponibles à la vente	9 289 \$	(9 289) \$	— \$	— \$
Coût amorti				
Obligations				
Reportées : prêts et créances	17 709 \$	— \$	— \$	
Reclassées comme étant à la JVRN	—	(17 601)	—	
Reclassées comme étant à la JVAERG	—	(20)	—	
	17 709	(17 621)	—	88
Prêts hypothécaires				
Reportés : prêts et créances	20 647	—	—	
Reclassés comme étant à la JVRN	—	(16 447)	—	
Reclassés comme étant à la JVAERG	—	(8)	—	
	20 647	(16 455)	—	4 192
Total du coût amorti	38 356 \$	(34 076) \$	— \$	4 280 \$

Correction de valeur pour pertes de crédit

La majorité des actifs financiers de la compagnie sont évalués à la JVRN et, par conséquent, ils ne sont pas assujettis au modèle des pertes de crédit attendues. Le modèle des pertes de crédit attendues s'applique uniquement aux actifs évalués à la JVAERG et au coût amorti, et les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues à l'adoption d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023 d'un montant de 33 \$ ne diffèrent pas de façon significative de celles comptabilisées en vertu d'IAS 39. De la correction de valeur pour pertes de crédit attendues de 33 \$ au 1^{er} janvier 2023, une tranche de 1 \$ était classée dans la phase 1 et une tranche de 32 \$, dans la phase 2.

Les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues s'élevaient à 35 \$ au 31 décembre 2023, dont une tranche de 2 \$ était classée dans la phase 1, une tranche de 29 \$ dans la phase 2 et une tranche de 4 \$ dans la phase 3.

4. Acquisitions d'entreprises et autres transactions

a) Acquisition d'Investment Planning Counsel

Le 30 novembre 2023, la compagnie a conclu l'acquisition de la totalité des capitaux propres d'Investment Planning Counsel Inc. (IPC), une société indépendante de gestion du patrimoine, auprès de la Société financière IGM Inc. (IGM), pour une contrepartie d'achat totale de 585 \$. L'acquisition accroît la portée et les capacités des services de gestion du patrimoine de la compagnie. IGM est une société liée et est membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Par conséquent, le Comité de révision de la compagnie et celui de Lifeco ont examiné et approuvé la transaction.

Le tableau suivant présente les montants initiaux attribués aux actifs acquis, au goodwill et aux passifs repris le 30 novembre 2023 et présentés au 31 décembre 2023.

Actifs acquis et goodwill

Trésorerie	31 \$
Immobilisations corporelles	6
Débiteurs	33
Autres actifs	273
Impôt exigible	1
Goodwill	583
Total des actifs acquis et du goodwill	927 \$

Passifs repris

Créditeurs	55 \$
Autres passifs	274
Impôt exigible	1
Passifs d'impôt différé	12
Total des passifs repris	342 \$

La comptabilisation de l'acquisition demeurait inachevée, car l'évaluation détaillée des actifs nets acquis était toujours en cours. Les états financiers au 31 décembre 2023 se fondent sur la meilleure estimation que peut actuellement établir la direction de la répartition du prix d'achat. Au 31 décembre 2023, les montants provisoires au titre des immobilisations incorporelles n'ont pas fait l'objet d'une détermination et d'une évaluation distinctes dans les actifs de la répartition du prix d'achat, car l'évaluation était toujours en cours. L'évaluation des actifs acquis et des passifs repris et la répartition du prix d'achat seront finalisées d'ici le quatrième trimestre de 2024.

Par conséquent, le goodwill d'un montant de 583 \$ au 31 décembre 2023, qui représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs nets acquis, sera ajusté au cours des périodes futures.

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net et correspond aux synergies ou aux avantages économiques futurs découlant des autres actifs acquis qui ne sont pas identifiés individuellement et qui sont comptabilisés séparément dans l'acquisition. Ces synergies constituent des occasions notables en ce qui a trait aux dépenses et aux produits, et elles devraient avoir un effet relatif sur le bénéfice. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la compagnie a engagé des charges d'acquisition de 4 \$, lesquelles sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

Les produits et le bénéfice net d'IPC n'ont pas eu une incidence importante sur les résultats de la compagnie pour 2023.

b) Acquisition de Value Partners

Le 8 septembre 2023, la compagnie a conclu l'acquisition de la totalité des titres de capitaux propres de Value Partners Group Inc., une société de placement établie à Winnipeg, qui offre des services aux clients ayant des besoins complexes et pointus en matière de gestion du patrimoine. La comptabilisation de l'acquisition demeurait inachevée au 31 décembre 2023, et le montant initial de 119 \$ attribué au goodwill à la date de l'acquisition devait être ajusté, car l'évaluation détaillée des actifs nets acquis était toujours en cours.

c) Initiatives d'affaires au sein de l'exploitation européenne

En 2023, l'exploitation européenne de la compagnie a entrepris un certain nombre d'initiatives afin de se positionner pour l'avenir, notamment des activités de restructuration, le lancement d'une coentreprise et la récupération d'affaires réassurées. L'incidence nette de ces activités correspond à un profit net après impôt de 31 \$ comptabilisé en résultat net.

Restructuration de l'exploitation européenne

En 2023, la compagnie a comptabilisé une provision pour restructuration de 126 \$ au poste Charges de restructuration et d'intégration des états consolidés du résultat net relativement aux provisions pour réductions de l'effectif et autres initiatives de transformation de l'exploitation.

La provision pour réductions de l'effectif et autres initiatives de transformation de l'exploitation découle des activités et des décisions d'affaires suivantes :

- la compagnie a annoncé sa décision de fermer ses activités de gestion du patrimoine sur l'île de Grande-Bretagne aux nouvelles affaires;
- la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en Allemagne visant à susciter la croissance grâce à la diversification des produits et à un programme d'efficacité tirant parti de sa nouvelle plateforme d'administration des polices, de l'automatisation accrue et des technologies de l'IA;
- la mise en œuvre continue de la stratégie d'Irish Life, y compris l'élaboration de technologies numériques à l'intention des clients et l'automatisation.

Au 31 décembre 2023, le solde de la provision pour restructuration comptabilisée dans les autres passifs par la compagnie était de 106 \$.

Transfert de fonds distincts à une coentreprise

Le 1^{er} novembre 2023, Irish Life Assurance plc, une filiale indirecte de la compagnie, a conclu le transfert d'un portefeuille de fonds distincts d'une valeur comptable d'environ 1,8 G€ (2,7 G\$) à Saol Assurance dac (AIB Life), une partie liée de la compagnie par l'entremise d'une coentreprise détenue à parts égales entre Canada Life Irish Holding Company Limited et Allied Irish Banks, p.l.c. La compagnie a comptabilisé un profit lié à cette transaction au cours du quatrième trimestre de 2023.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2023	2022
Trésorerie	2 361 \$	2 250 \$
Dépôts à court terme	1 583	1 511
Total	3 944 \$	3 761 \$

Au 31 décembre 2023, un montant en trésorerie et en dépôts à court terme de 245 \$ était soumis à des restrictions par la compagnie (323 \$ au 31 décembre 2022). Il s'agissait de trésorerie détenue en fidéicommis aux fins d'ententes de réassurance ou auprès des organismes de réglementation, de fonds détenus en vertu de certaines ententes d'indemnité, de fonds des clients détenus par des courtiers et de montants en trésorerie détenus en mains tierces.

6. Placements de portefeuille

a) Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements de portefeuille sont les suivantes :

	2023		2022 ¹	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Obligations				
JVRN – désignation	81 572 \$	81 572 \$	76 199 \$	76 199 \$
JVRN – obligatoire	1 040	1 040	121	121
JVAERG	9 206	9 206	9 539	9 539
Coût amorti	86	86	88	88
	91 904	91 904	85 947	85 947
Prêts hypothécaires				
JVRN – désignation	15 818	15 818	15 273	15 273
JVRN – obligatoire	4 203	4 203	3 371	3 371
JVAERG	6	6	7	7
Coût amorti	4 422	3 923	4 192	3 577
	24 449	23 950	22 843	22 228
Actions				
JVRN – obligatoire	12 893	12 893	12 152	12 152
Méthode de la mise en équivalence	696	630	527	499
	13 589	13 523	12 679	12 651
Immeubles de placement	7 849	7 849	8 315	8 315
Total	137 791 \$	137 226 \$	129 784 \$	129 141 \$

¹ Représente l'application de la superposition liée à IFRS 9.

b) Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires par durée à courir jusqu'à l'échéance :

	2023				2022 ¹			
	Durée jusqu'à l'échéance				Durée jusqu'à l'échéance			
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations	9 800 \$	21 064 \$	61 040 \$	91 904 \$	8 684 \$	20 029 \$	57 234 \$	85 947 \$
Prêts hypothécaires ²	2 012	10 547	11 890	24 449	1 620	9 129	12 094	22 843
Total	11 812 \$	31 611 \$	72 930 \$	116 353 \$	10 304 \$	29 158 \$	69 328 \$	108 790 \$

¹ Représente l'application de la superposition liée à IFRS 9.

² Les prêts hypothécaires comprennent les prêts hypothécaires rechargeables, lesquels n'ont pas de date de rachat fixe. L'échéance des titres qui composent le portefeuille a été estimée en fonction de l'expérience antérieure au chapitre des rachats.

c) La rubrique qui suit présente certaines actions pour lesquelles le bénéfice est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence :

Un montant important des placements mis en équivalence de la compagnie a trait au placement que la compagnie détient dans une société liée membre du groupe de sociétés de Power Corporation, soit IGM, dont elle ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable. La quote-part de la compagnie dans le bénéfice d'IGM est comptabilisée au titre des produits nets tirés des placements dans les états consolidés du résultat net. La compagnie détenait 9 200 448 actions d'IGM au 31 décembre 2023 (9 200 448 actions au 31 décembre 2022), soit une participation de 3,86 % (3,87 % au 31 décembre 2022). La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. Cette influence notable découle de plusieurs facteurs, notamment le contrôle commun exercé par Power Corporation sur la compagnie et sur IGM, la représentation partagée du conseil d'administration de la compagnie et d'IGM, les échanges de membres de la direction, certaines alliances stratégiques conjointes et d'importantes transactions intersociétés et ententes de services qui influencent les politiques financières et opérationnelles des deux sociétés.

	2023	2022
Valeur comptable au début de l'exercice	375 \$	366 \$
Quote-part du bénéfice net d'IGM comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	33	30
Dividendes reçus	(21)	(21)
Valeur comptable à la fin de l'exercice	387 \$	375 \$
Quote-part des capitaux propres à la fin de l'exercice	247 \$	237 \$
Juste valeur à la fin de l'exercice	321 \$	347 \$

La date de clôture de l'exercice de la compagnie et d'IGM est le 31 décembre. Les résultats de fin d'exercice de la compagnie sont approuvés et présentés avant la publication des résultats financiers d'IGM. Par conséquent, la compagnie présente l'information financière d'IGM en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes du marché, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est pas significatif pour les états financiers consolidés de la compagnie.

On peut consulter l'information financière d'IGM au 31 décembre 2023 dans l'information qu'elle publie.

d) Les produits nets tirés des placements se répartissent comme suit :

	2023					Total
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	
Produits nets tirés des placements :						
Produits tirés des placements – gagnés	3 518 \$	872 \$	408 \$	503 \$	105 \$	5 406 \$
Pertes nettes réalisées à la décomptabilisation d'actifs à la JVAERG	(243)	—	—	—	—	(243)
Profits à la décomptabilisation des actifs au coût amorti	—	9	—	—	—	9
Recouvrement (charge) au titre des pertes de crédit attendues, montant net	(1)	—	—	—	—	(1)
Autres produits (charges)	—	—	—	(188)	(106)	(294)
	3 274	881	408	315	(1)	4 877
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN :						
JVRN (désignation)	2 822	277	—	—	562	3 661
JVRN (obligatoire)	39	272	798	—	—	1 109
Comptabilisé à la JVRN	—	—	—	(503)	—	(503)
	2 861	549	798	(503)	562	4 267
Total	6 135 \$	1 430 \$	1 206 \$	(188) \$	561 \$	9 144 \$
	2022 ¹					
	Obligations	Prêts hypothécaires	Actions	Immeubles de placement	Autres	Total
Produits nets tirés des placements :						
Produits tirés des placements – gagnés	3 169 \$	756 \$	358 \$	457 \$	290 \$	5 030 \$
Pertes nettes réalisées à la décomptabilisation d'actifs à la JVAERG	(68)	—	—	—	—	(68)
Profits à la décomptabilisation d'actifs au coût amorti	—	8	—	—	—	8
Corrections de valeur pour pertes de crédit, montant net	—	(24)	—	—	—	(24)
Autres produits (charges)	—	—	—	(153)	(194)	(347)
	3 101	740	358	304	96	4 599
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN :						
JVRN (désignation)	(17 558)	(1 605)	—	—	143	(19 020)
JVRN (obligatoire)	(8)	(619)	(600)	—	—	(1 227)
Comptabilisé à la JVRN	—	—	—	(42)	—	(42)
	(17 566)	(2 224)	(600)	(42)	143	(20 289)
Total	(14 465) \$	(1 484) \$	(242) \$	262 \$	239 \$	(15 690) \$

¹ Représente l'application de la superposition liée à IFRS 9.

Les produits tirés des placements liés aux obligations et aux prêts hypothécaires comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des placements dans les actions comprennent les dividendes, les distributions provenant de titres de capitaux propres d'entités non cotées et les produits tirés de la participation de la compagnie dans IGM. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits tirés des placements gagnés sur les immeubles de placement. Les autres produits tirés des placements comprennent les profits et les pertes de change, les produits gagnés sur les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres produits divers.

e) Résultat net des activités de placement

	2023	2022
Rendement d'investissement		
Produits nets tirés des placements	4 877 \$	4 599 \$
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN	4 267	(20 289)
Total du rendement d'investissement	9 144	(15 690)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance		
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	(3 731)	3 110
Effets du choix relatif à l'atténuation des risques	(5)	218
Intérêt capitalisé	(3 379)	(2 925)
Effet des changements de taux d'actualisation et des autres hypothèses financières	(1 921)	17 640
Effet de l'évaluation des variations des estimations selon les taux courants et de l'ajustement de la MSC selon les taux en vigueur lors de la comptabilisation initiale	4	158
Total des produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(9 032)	18 201
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance		
Intérêt capitalisé	92	381
Autres	174	(1 642)
Total des produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	266	(1 261)
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	(178)	214
	200 \$	1 464 \$

f) Prêts de titres

La compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de la compagnie agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de la compagnie et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée, à mesure que les justes valeurs desdits titres fluctuent. Les garanties se composent principalement d'obligations d'État et d'obligations de sociétés de grande qualité. De plus, l'agent de prêt indemnise la compagnie contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2023, la juste valeur des titres que la compagnie avait prêtés (qui sont inclus dans l'actif investi) s'établissait à 7 233 \$ (9 369 \$ au 31 décembre 2022).

7. Gestion des risques

La compagnie dispose de politiques pour déterminer, mesurer, gérer, surveiller et signaler les risques liés à ses instruments financiers et à ses contrats d'assurance. Les principaux risques à cet égard sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (change, taux d'intérêt et marchés boursiers). Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable du suivi des principaux risques auxquels la compagnie est exposée.

Les moyens mis en œuvre par la compagnie pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la compagnie subisse une perte découlant de l'incapacité ou du refus éventuel d'un débiteur de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

La compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- Les politiques en matière de placement et de gestion des risques visent à réduire la concentration excessive dans certains émetteurs, secteurs et territoires ou certaines sociétés rattachées.
- Des limites en matière de placement et de risques précisent le seuil minimal et le seuil maximal à respecter relativement à chaque catégorie d'actif.
- Identification du risque de crédit à l'aide d'un système interne de classification du risque de crédit qui comprend une évaluation détaillée de la solvabilité d'un débiteur. Le classement attribué au risque de crédit ne peut être supérieur à la meilleure notation fournie par certaines sociétés de notation indépendantes.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examen réguliers par le comité de gestion des risques ou le comité de placements du conseil d'administration.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation. Pour gérer le risque de crédit lié aux instruments dérivés, la compagnie inclut l'exposition aux dérivés dans l'exposition au risque de crédit qui est évaluée en fonction des limites à l'égard de la notation des débiteurs, et elle cherche également à obtenir des ententes de garanties, lorsqu'il est possible de le faire.

- La solidité financière des contreparties qui fournissent de la réassurance à la compagnie est revue dans le cadre d'un processus continu de surveillance. La solidité financière minimale des réassureurs est décrite dans la politique de gestion du risque de réassurance. La compagnie tente de réduire au minimum le risque de crédit lié à la réassurance en établissant des limites fondées sur les notations pour le montant net des positions cédées par contrepartie, et en cherchant une protection sous forme d'ententes de garanties ou de retenue de fonds, lorsqu'il est possible de le faire.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.

i) Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de la compagnie lié aux instruments financiers ainsi qu'aux contrats d'assurance et de réassurance. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute correction de valeur pour perte.

	2023	2022
Instruments financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 944 \$	3 761 \$
Obligations	91 904	85 947
Prêts hypothécaires	24 449	22 843
Intérêts à recevoir et intérêts courus	1 019	861
Débiteurs	2 098	1 451
Actifs du compte de négociation	160	195
Créances liées à des contrats de location-financement	668	536
Autres actifs ¹	517	371
Actifs dérivés	1 486	1 120
	126 245	117 085
Contrats d'assurance et de réassurance		
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus ²	6 546	6 709
Actifs au titre des contrats d'assurance	902	886
Fonds détenus par des assureurs cédants ³	3 678	3 882
Avances consenties aux titulaires de polices ³	3 883	3 734
	15 009	15 211
Total	141 254 \$	132 296 \$

¹ Comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de la compagnie (note 11).

² Comprend les fonds retenus pour les contrats de réassurance émis.

³ Compris dans les passifs au titre des contrats d'assurance (note 14).

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. Les garanties se composent principalement d'obligations d'État et d'obligations de sociétés de grande qualité. La direction examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la perte de valeur, s'il y a lieu. Les garanties reçues de contreparties par la compagnie au 31 décembre 2023 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 1 210 \$ (378 \$ au 31 décembre 2022).

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires et exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

Notes annexes

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations par émetteur, par secteur et par unité d'exploitation.

	2023				
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total
Obligations émises ou garanties par :					
Trésor	921 \$	8 522 \$	2 887 \$	92 \$	12 422 \$
Organismes gouvernementaux	16 618	6 760	406	137	23 921
Créances titrisées par des agences	178	—	13	13	204
Autres créances titrisées	2 924	803	134	381	4 242
Services financiers	5 225	4 861	1 033	210	11 329
Communications	1 089	748	150	20	2 007
Produits de consommation courante	4 704	1 774	1 021	236	7 735
Énergie	2 619	447	321	87	3 474
Produits industriels	2 560	1 156	439	153	4 308
Technologie	1 044	479	293	11	1 827
Transport	3 996	755	156	31	4 938
Services publics	10 632	3 786	748	331	15 497
Total	52 510 \$	30 091 \$	7 601 \$	1 702 \$	91 904 \$

	2022 ¹				
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total
Obligations émises ou garanties par :					
Trésor	1 817 \$	7 905 \$	3 620 \$	43 \$	13 385 \$
Organismes gouvernementaux	16 948	6 301	377	177	23 803
Créances titrisées par des agences	179	—	14	14	207
Autres créances titrisées	2 341	734	119	366	3 560
Services financiers	4 703	4 709	951	183	10 546
Communications	997	667	134	26	1 824
Produits de consommation courante	4 231	1 733	962	208	7 134
Énergie	2 236	405	271	90	3 002
Produits industriels	2 084	1 105	395	140	3 724
Technologie	831	393	294	11	1 529
Transport	3 364	637	121	34	4 156
Services publics	9 129	3 125	474	349	13 077
Total	48 860 \$	27 714 \$	7 732 \$	1 641 \$	85 947 \$

¹ Représente l'application de la superposition liée à IFRS 9.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires par unité d'exploitation.

	2023				
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total
Résidences unifamiliales	1 511 \$	— \$	— \$	— \$	1 511 \$
Résidences multifamiliales	4 581	814	32	142	5 569
Prêts hypothécaires rechargeables	1 697	2 043	463	—	4 203
Commerciaux	8 955	3 850	147	214	13 166
Total	16 744 \$	6 707 \$	642 \$	356 \$	24 449 \$

	2022 ¹				Total
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	
Résidences unifamiliales	1 738 \$	— \$	— \$	— \$	1 738 \$
Résidences multifamiliales	4 422	891	39	190	5 542
Prêts hypothécaires rechargeables	1 392	1 711	268	—	3 371
Commerciaux	8 446	3 480	50	216	12 192
Total	15 998 \$	6 082 \$	357 \$	406 \$	22 843 \$

¹ Représente l'application de la superposition liée à IFRS 9.

iii) Pertes de crédit attendues

Le tableau suivant présente le rapprochement de la correction de valeur pour pertes de crédit selon le modèle des pertes de crédit en vertu d'IFRS 9 en fonction du classement des actifs et des phases.

	2023			
	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
Solde au début de l'exercice	— \$	— \$	— \$	— \$
Charge pour pertes de crédit				
Transferts vers la phase 1	—	—	—	—
Transferts vers la phase 2	—	—	—	—
Transferts vers la phase 3	—	—	—	—
Émissions	1	—	—	1
Arrivées à échéance	(1)	—	—	(1)
Réévaluation nette de la correction de valeur	1	—	—	1
Radiations	—	—	—	—
Taux de change et autres	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	— \$	— \$	1 \$
Prêts hypothécaires au coût amorti				
Solde au début de l'exercice	1 \$	32 \$	— \$	33 \$
Charge pour pertes de crédit				
Transferts vers la phase 1	1	(1)	—	—
Transferts vers la phase 2	—	—	—	—
Transferts vers la phase 3	—	—	—	—
Émissions	1	—	—	1
Arrivées à échéance	—	—	—	—
Réévaluation nette de la correction de valeur	(2)	(3)	4	(1)
Radiations	—	—	—	—
Taux de change et autres	—	1	—	1
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	29 \$	4 \$	34 \$
Total de la correction de valeur pour pertes de crédit à la fin de l'exercice	2 \$	29 \$	4 \$	35 \$

iv) Exposition au risque de crédit selon les notations internes des risques

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires à la JVAERG ainsi que la valeur comptable des prêts hypothécaires au coût amorti. Les notations des risques se fondent sur les notations internes utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues à la date de clôture.

31 décembre 2023

	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
De grande qualité	9 203 \$	— \$	— \$	9 203 \$
De moins bonne qualité	—	3	—	3
Dépréciés	—	—	—	—
Total	9 203 \$	3 \$	— \$	9 206 \$
Prêts hypothécaires à la JVAERG				
De grande qualité	6 \$	— \$	— \$	6 \$
De moins bonne qualité	—	—	—	—
Dépréciés	—	—	—	—
Total	6 \$	— \$	— \$	6 \$
Prêts hypothécaires au coût amorti				
De grande qualité	4 088 \$	— \$	— \$	4 088 \$
De moins bonne qualité	—	357	—	357
Dépréciés	—	—	11	11
	4 088	357	11	4 456
Correction de valeur pour pertes de crédit	(1)	(29)	(4)	(34)
Total	4 087 \$	328 \$	7 \$	4 422 \$

1^{er} janvier 2023

	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Obligations à la JVAERG				
De grande qualité	9 537 \$	— \$	— \$	9 537 \$
De moins bonne qualité	—	2	—	2
Dépréciés	—	—	—	—
Total	9 537 \$	2 \$	— \$	9 539 \$
Prêts hypothécaires à la JVAERG				
De grande qualité	7 \$	— \$	— \$	7 \$
De moins bonne qualité	—	—	—	—
Dépréciés	—	—	—	—
Total	7 \$	— \$	— \$	7 \$
Prêts hypothécaires au coût amorti				
De grande qualité	3 819 \$	— \$	— \$	3 819 \$
De moins bonne qualité	—	373	—	373
Dépréciés	—	—	—	—
	3 819	373	—	4 192
Correction de valeur pour pertes de crédit	(1)	(32)	—	(33)
Total	3 818 \$	341 \$	— \$	4 159 \$

v) Incidence du crédit sur les actifs financiers désignés comme étant à la JVRN

La valeur comptable des placements de portefeuille de la compagnie désignés comme étant à la JVRN représente l'exposition maximale au risque de crédit pour ces actifs. La variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit de ces actifs est généralement négligeable en l'absence d'événements de crédit importants touchant des actifs précis. Une perte liée à la juste valeur de néant en 2023 et en 2022 est reflétée dans les variations de la juste valeur des actifs à la JVRN dans les états consolidés du résultat net relativement aux incidents de crédit importants liés aux actifs désignés à la JVRN.

vi) Qualité de l'actif**Portefeuille d'obligations selon la notation**

En fonction des notations internes :

AAA
AA
A
BBB
BB ou inférieure

Total

	2023	2022 ¹
	12 368 \$	13 181 \$
	25 905	24 866
	31 680	29 485
	21 429	18 016
	522	399
Total	91 904 \$	85 947 \$

¹ Représente l'application de la superposition liée à IFRS 9.

Portefeuille de dérivés selon la notation

Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contreparties) :

AA
A
Dérivés négociés en bourse

Total

	2023	2022
	777 \$	522 \$
	708	585
	1	13
Total	1 486 \$	1 120 \$

Actifs au titre des contrats de réassurance détenus selon la notation

Selon les notations attribuées par les agences de notation :

AA- à AA+
A- à A+
BBB+ ou inférieure
Non coté

Total des actifs au titre des contrats de réassurance détenus**Total des actifs au titre des contrats de réassurance détenus moins les garanties**

	2023	2022
	5 164 \$	5 314 \$
	1 353	1 372
	9	10
	20	13
Total des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	6 546 \$	6 709 \$
Total des actifs au titre des contrats de réassurance détenus moins les garanties	4 275 \$	4 247 \$

Le total des actifs au titre des contrats de réassurance détenus est présenté déduction faite des fonds retenus aux termes des contrats de réassurance.

vii) Fonds détenus par des assureurs cédants

Au 31 décembre 2023, les dépôts de la compagnie au titre des fonds détenus par des assureurs cédants se chiffraient à 3 678 \$ (3 882 \$ au 31 décembre 2022). Ce montant est inclus dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance. Ces montants comprennent des actifs de 37 \$ au 31 décembre 2023 (45 \$ au 31 décembre 2022) pour lesquels la compagnie ne conserve pas le risque de crédit. Les produits et les charges résultant de ces ententes sont portés au résultat net des activités de placement dans les états consolidés du résultat net.

Les points suivants présentent les fonds déposés aux termes de certaines ententes pour lesquelles la compagnie est exposée au risque de crédit.

i) Valeurs comptables et justes valeurs de marché estimatives :

	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie	158 \$	158 \$	155 \$	155 \$
Obligations	3 426	3 426	3 623	3 623
Autres actifs	57	57	59	59
Total	3 641 \$	3 641 \$	3 837 \$	3 837 \$
Éléments couverts :				
Passifs au titre des contrats d'assurance	3 586 \$	3 586 \$	3 781 \$	3 781 \$
Surplus	55	55	56	56
Total	3 641 \$	3 641 \$	3 837 \$	3 837 \$

ii) Le tableau suivant présente, par émetteur et par secteur, la valeur comptable des obligations comprise dans les fonds déposés :

	2023	2022
Obligations émises ou garanties par :		
Trésor	305 \$	318 \$
Organismes gouvernementaux	736	778
Autres créances titrisées	381	398
Services financiers	625	669
Communications	76	73
Produits de consommation courante	204	301
Énergie	155	147
Produits industriels	185	206
Technologie	49	46
Transport	110	100
Services publics	600	587
Total	3 426 \$	3 623 \$

iii) Qualité de l'actif:

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2023	2022
AAA	313 \$	298 \$
AA	1 422	1 529
A	1 335	1 421
BBB	308	339
BB ou inférieure	48	36
Total	3 426 \$	3 623 \$

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la compagnie ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. Le cadre de gestion du risque de liquidité de la compagnie et les limites connexes sont conçus pour permettre à la compagnie de respecter ses engagements de trésorerie et de garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, que ce soit selon le calendrier prévu ou en situation de sévère crise de liquidité.

- La compagnie s'efforce d'atténuer le risque de liquidité par l'entremise de la conception de ses produits et du maintien d'un portefeuille de placements diversifié de haute qualité assortis d'échéances variées par année. Environ 47 % de nos passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement (évalués selon la valeur comptable et à l'exclusion des passifs détenus pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts) sont assujettis à un retrait discrétionnaire.
- La direction surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités de la société de portefeuille. La compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou de transactions sur les marchés financiers.

i) Paiements exigibles par période

Dans le cours normal de ses activités, la compagnie conclut des contrats qui donnent lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur ses liquidités à court et à long terme. Le calendrier de remboursement du capital de certains des passifs financiers de la compagnie est résumé dans le tableau suivant :

	2023						Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Débitures et autres instruments d'emprunt	— \$	— \$	— \$	— \$	100 \$	492 \$	592 \$
Titres de fiducies de capital ¹	—	—	—	—	—	150	150
Obligations d'achat	38	31	24	14	8	19	134
Cotisations au titre des régimes de retraite	111	—	—	—	—	—	111
Total	149 \$	31 \$	24 \$	14 \$	108 \$	661 \$	987 \$

¹ Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que la compagnie détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 37 \$ (valeur comptable de 44 \$).

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (compte tenu de l'inflation) et le risque lié aux marchés boursiers.

Mise en garde au sujet des sensibilités au risque

Les présents états financiers consolidés contiennent des estimations de sensibilité et de mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment sans s'y limiter, en raison des changements dans le profil de l'actif ou du passif de la compagnie, des changements apportés à la répartition des activités, des taux d'imposition effectifs, d'autres facteurs liés au marché, des différences dans l'exposition réelle par rapport aux indices boursiers généraux, de la variation des expositions par territoire et des limites générales des modèles internes de la compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs. Étant donné la nature de ces calculs, la compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

i) Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la compagnie et les instruments financiers qu'elle détient sont libellés en diverses devises. En ce qui concerne l'actif couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement qui n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer la compagnie au risque que les pertes de change ne soient pas contrebalancées par des diminutions du passif.

- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif connexe, ce qui donnerait lieu à une variation immédiate non significative du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif connexe, ce qui donnerait lieu à une variation immédiate non significative du bénéfice net attribuable aux actionnaires.

La compagnie détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les dettes de la compagnie sont libellées en dollars canadiens et en euros. En vertu des normes IFRS, les profits et les pertes de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total des capitaux propres de la compagnie. Par conséquent, la valeur comptable par action et le ratio des capitaux propres de la compagnie surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence.

ii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart entre la valeur de l'actif et la valeur du passif. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel la compagnie est exposée.

- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- La compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont généralement effectués dans des instruments à revenu fixe ou des immeubles de placement dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsqu'aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple, des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie de ces actifs sont effectués dans des titres de participation et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, tandis que les autres sont appariés en fonction de la durée.

- En l'absence de placements permanents convenables, ou afin de gérer le niveau des risques de pertes attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt, on a recours à des instruments de couverture.
- Dans la mesure où il y a appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de marché des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur de marché des passifs.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la compagnie investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, à la non-concordance des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

L'incidence de la variation des taux d'intérêt sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires serait largement contrebalancée par la variation de la valeur des actifs financiers qui couvrent les passifs. Toutefois, les différences de sensibilité aux taux d'intérêt dans la valeur des actifs et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement donnent lieu à une sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt pour le bénéfice net attribuable aux actionnaires en vertu d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

La stratégie de gestion des actifs et des passifs adoptée par la compagnie fait appel à l'utilisation d'actions et d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe à titre de composant des actifs du fonds général qui couvrent les passifs, ce qui fait en sorte que le bénéfice net est exposé aux taux d'intérêt. De plus, le classement des actifs financiers en vertu d'IFRS 9, comme les actifs hypothécaires comptabilisés au coût amorti et détenus dans les actifs du fonds général qui couvrent les passifs, contribue également à ce que le bénéfice net attribuable aux actionnaires soit exposé aux taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution parallèle immédiate de 50 points de base des taux d'intérêt sur le bénéfice net et les capitaux propres attribuables aux actionnaires, arrondie à 25 \$ près.

Variation des courbes de taux du marché

	2023		2022	
	Hausse de 50 points de base des taux d'intérêt	Baisse de 50 points de base des taux d'intérêt	Hausse de 50 points de base des taux d'intérêt	Baisse de 50 points de base des taux d'intérêt
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	150 \$	(225) \$	100 \$	(125) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	150	(225)	75	(125)

L'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt variera selon les régions géographiques où les fluctuations surviennent. La hausse des taux au Canada aux États-Unis et au Royaume-Uni a une incidence positive parallèle sur le bénéfice net, et la baisse des taux dans la zone euro a une incidence positive parallèle sur le bénéfice net. L'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt varie également en fonction de l'ampleur des fluctuations des taux d'intérêt par durée. Par conséquent, l'incidence réelle des fluctuations des taux d'intérêt pourrait différer de l'incidence estimative des fluctuations parallèles dans toutes les régions géographiques, laquelle est présentée ci-dessus.

L'incidence potentielle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie ne tient pas compte des modifications éventuelles futures des hypothèses relatives au taux d'investissement final de la compagnie. Aux 31 décembre 2023 et 2022, une hausse ou une baisse de 10 points de base du taux d'investissement ultime dans toutes les régions se traduirait respectivement par une augmentation de 25 \$ ou une diminution de 25 \$ après impôt du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la compagnie.

Le tableau suivant présente l'incidence sur le bénéfice net et les capitaux propres attribuables aux actionnaires d'une augmentation ou d'une diminution immédiate de 50 points de base des écarts de crédit, et aucune modification n'a été apportée à la prime d'illiquidité finale. L'incidence réelle des variations des écarts de crédit dépendra des régions où les changements se produisent, ainsi que des variations des écarts de crédit par durée. Une variation des écarts de crédit peut également donner lieu à une variation de la correction de valeur pour risque de crédit incluse dans le taux d'actualisation selon IFRS 17, en fonction des conditions du marché et de crédit en vigueur à ce moment. Toute incidence éventuelle sur le bénéfice qui pourrait découler d'une telle variation n'est pas reflétée dans les sensibilités présentées ci-dessus.

Variation des écarts de crédit

	2023 ¹	
	Hausse de 50 points de base des écarts de crédit	Baisse de 50 points de base des écarts de crédit
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	275 \$	(350) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	350	(450)

¹ L'exposition aux sensibilités aux écarts de crédit au 31 décembre 2022 devrait être essentiellement semblable aux niveaux présentés au 31 décembre 2023.

iii) Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs et des passifs découlant des fluctuations des marchés boursiers et à d'autres risques de prix. Afin d'atténuer ce risque, la politique de placement de la compagnie prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts ou aux garanties de retrait minimum à vie a été atténué au moyen d'un programme de couverture, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme normalisés sur actions, de contrats à terme de gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux.

Certains passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement dont les flux de trésorerie sont d'une durée indéterminée sont soutenus par des actions ordinaires cotées en bourse et des placements dans d'autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe, principalement des immeubles de placement, des fonds immobiliers, des actions non cotées en bourse et des prêts hypothécaires rechargeables. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires reflétera les variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Toutefois, dans la plupart des cas, la valeur des passifs ne fluctue pas en fonction des variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe.

Les passifs au titre des produits de fonds distincts assortis de garanties fluctuent en fonction des variations de la valeur des actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Dans les conditions actuelles du marché, la compagnie n'a subi aucune incidence sur le bénéfice des affaires relatives aux fonds distincts qu'elle ne couvre pas, car les variations du coût des garanties sont entièrement compensées dans la MSC. Dans le cas des affaires relatives aux fonds distincts couverts de la compagnie, la variation du passif par rapport à la variation des actifs de couverture a une incidence limitée sur le bénéfice.

Le tableau ci-après présente les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse immédiate de 10 % ou de 20 % de la valeur des actions ordinaires cotées en bourse sur le bénéfice net et les capitaux propres attribuables aux actionnaires, arrondies à 25 \$ près.

Variation des valeurs des actions ordinaires cotées en bourse

	2023				2022			
	Hausse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Baisse de 20 %	Hausse de 20 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Baisse de 20 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	150 \$	75 \$	(75) \$	(150) \$	150 \$	75 \$	(75) \$	(150) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	425	200	(200)	(425)	375	200	(200)	(400)

Le tableau ci-après présente les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse immédiate de 5 % ou de 10 % de la valeur des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe sur le bénéfice net et les capitaux propres attribuables aux actionnaires, arrondies à 25 \$ près.

Variation des valeurs des autres actifs qui ne sont pas à revenu fixe

	2023				2022			
	Hausse de 10 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Baisse de 10 %
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	400 \$	200 \$	(200) \$	(425) \$	400 \$	200 \$	(200) \$	(425) \$
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	425	225	(225)	(450)	425	200	(225)	(450)

d) Conventions-cadres de compensation exécutoires ou accords similaires

La compagnie a recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'ISDA) dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La compagnie reçoit et donne des garanties conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie de la convention-cadre de l'ISDA. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans consolidés puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les dérivés négociés en bourse assujettis à des accords de compensation de dérivés conclus avec des bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de clauses de compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale puisque celle-ci deviendrait alors une composante d'un processus de règlement collectif.

Les tableaux présentent l'incidence potentielle, sur les bilans consolidés de la compagnie, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans consolidés.

	2023			
	Montant brut des instruments financiers présentés dans les bilans consolidés	Montants connexes non compensés dans les bilans consolidés		
		Position de compensation de la contrepartie ¹	Garanties financières reçues ou versées ²	Exposition nette
Instruments financiers – actifs				
Instruments financiers dérivés	1 486 \$	(869) \$	(615) \$	2 \$
Total des instruments financiers – actifs	1 486 \$	(869) \$	(615) \$	2 \$
Instruments financiers – passifs				
Instruments financiers dérivés	1 208 \$	(869) \$	(194) \$	145 \$
Total des instruments financiers – passifs	1 208 \$	(869) \$	(194) \$	145 \$

	2022			
	Montant brut des instruments financiers présentés dans les bilans consolidés	Montants connexes non compensés dans les bilans consolidés		
		Position de compensation de la contrepartie ¹	Garanties financières reçues ou versées ²	Exposition nette
Instruments financiers – actifs				
Instruments financiers dérivés	1 120 \$	(792) \$	(308) \$	20 \$
Total des instruments financiers – actifs	1 120 \$	(792) \$	(308) \$	20 \$
Instruments financiers – passifs				
Instruments financiers dérivés	1 575 \$	(792) \$	(513) \$	270 \$
Total des instruments financiers – passifs	1 575 \$	(792) \$	(513) \$	270 \$

¹ Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la compagnie a une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais que les critères de compensation au bilan ne sont pas satisfaits, à l'exclusion des garanties.

² Les garanties financières présentées dans le tableau ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Au 31 décembre 2023, le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 1 210 \$ (378 \$ au 31 décembre 2022), et un montant de 755 \$ avait été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés (671 \$ au 31 décembre 2022).

8. Évaluation de la juste valeur

La compagnie a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Les évaluations de la juste valeur de niveau 1 utilisent des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la compagnie a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme normalisés négociés en bourse ainsi que les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple, les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables aux intervalles usuels. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions inaccessibles, un certain nombre d'obligations et de fonds de placement privés, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une notation élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les prêts hypothécaires. Les contrats d'investissement évalués à la JVRN sont généralement compris dans le niveau 2.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; il s'agit de cas où il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix ou d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations, certains titres adossés à des actifs, des actions privées, les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les immeubles de placement et les prêts hypothécaires rechargeables.

Notes annexes

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

	2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs évalués à la juste valeur				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 944 \$	— \$	— \$	3 944 \$
Actifs financiers à la JVRN				
Obligations	—	82 360	252	82 612
Prêts hypothécaires	—	15 818	4 203	20 021
Actions	10 487	—	2 406	12 893
Total des actifs financiers à la JVRN	10 487	98 178	6 861	115 526
Actifs financiers à la JVAERG				
Obligations	—	9 206	—	9 206
Prêts hypothécaires	—	6	—	6
Total des actifs financiers à la JVAERG	—	9 212	—	9 212
Immeubles de placement	—	—	7 849	7 849
Dérivés ¹	1	1 485	—	1 486
Autres actifs – actifs du compte de négociation	160	—	—	160
Total des actifs évalués à la juste valeur	14 592 \$	108 875 \$	14 710 \$	138 177 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés ²	5 \$	1 203 \$	— \$	1 208 \$
Passifs au titre des contrats d'investissement	—	4 953	—	4 953
Total des passifs évalués à la juste valeur	5 \$	6 156 \$	— \$	6 161 \$

¹ Compte non tenu de garanties de 842 \$ reçues de contreparties.

² Compte non tenu de garanties de 247 \$ données à des contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours de l'exercice considéré.

	2022 ¹			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs évalués à la juste valeur				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 761 \$	— \$	— \$	3 761 \$
Actifs financiers à la JVRN				
Obligations	—	76 125	195	76 320
Prêts hypothécaires	—	15 273	3 371	18 644
Actions	10 102	—	2 050	12 152
Total des actifs financiers à la JVRN	10 102	91 398	5 616	107 116
Actifs financiers à la JVAERG				
Obligations	—	9 539	—	9 539
Prêts hypothécaires	—	7	—	7
Total des actifs financiers à la JVAERG	—	9 546	—	9 546
Immeubles de placement	—	—	8 315	8 315
Dérivés ²	13	1 107	—	1 120
Autres actifs – actifs du compte de négociation	195	—	—	195
Total des actifs évalués à la juste valeur	14 071 \$	102 051 \$	13 931 \$	130 053 \$
Passifs évalués à la juste valeur				
Dérivés ³	— \$	1 575 \$	— \$	1 575 \$
Passifs au titre des contrats d'investissement	—	4 672	—	4 672
Total des passifs évalués à la juste valeur	— \$	6 247 \$	— \$	6 247 \$

¹ Représente l'application de la superposition liée à IFRS 9.

² Compte non tenu de garanties de 378 \$ reçues de contreparties.

³ Compte non tenu de garanties de 532 \$ données à des contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la compagnie au cours de l'exercice considéré.

Notes annexes

Les tableaux suivants présentent des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la compagnie a utilisé des données du niveau 3.

	2023				
	Obligations à la JVRN	Prêts hypothécaires à la JVRN	Actions à la JVRN ³	Immeubles de placement	Total de l'actif de niveau 3
Solde au début de l'exercice	195 \$	3 371 \$	2 050 \$	8 315 \$	13 931 \$
Total des profits (pertes)					
Compris dans le résultat net	6	345	105	(503)	(47)
Compris dans les autres éléments du résultat global ¹	—	52	—	52	104
Achats	68	—	517	191	776
Émissions	—	569	—	—	569
Ventes	(17)	—	(266)	(206)	(489)
Règlements	—	(134)	—	—	(134)
Autres	—	—	—	—	—
Transferts vers le niveau 3 ²	—	—	—	—	—
Transferts hors du niveau 3 ²	—	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	252 \$	4 203 \$	2 406 \$	7 849 \$	14 710 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans le résultat net tiré des placements	6 \$	345 \$	105 \$	(503) \$	(47) \$
Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2023	6 \$	334 \$	105 \$	(499) \$	(54) \$

	2022					
	Obligations à la JVRN	Prêts hypothécaires à la JVRN	Actions à la JVRN ³	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Total de l'actif de niveau 3
Solde au début de l'exercice	100 \$	2 609 \$	1 372 \$	16 \$	7 759 \$	11 856 \$
Incidence de l'application de la superposition liée à IFRS 9	45	6	24	(16)	—	59
Solde révisé au début de l'exercice	145	2 615	1 396	—	7 759	11 915
Total des profits (pertes)						
Compris dans le résultat net	(12)	(644)	174	—	(42)	(524)
Compris dans les autres éléments du résultat global ¹	—	(70)	—	—	(42)	(112)
Achats	82	—	572	—	710	1 364
Émissions	—	1 631	—	—	—	1 631
Ventes	(20)	—	(92)	—	(55)	(167)
Règlements	—	(161)	—	—	—	(161)
Autres	—	—	—	—	(15)	(15)
Transferts vers le niveau 3 ²	—	—	—	—	—	—
Transferts hors du niveau 3 ²	—	—	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	195 \$	3 371 \$	2 050 \$	— \$	8 315 \$	13 931 \$
Total des profits (pertes) pour l'exercice compris dans le résultat net tirés des placements	(12) \$	(644) \$	174 \$	— \$	(42) \$	(524) \$
Variation des profits (pertes) latents pour l'exercice compris dans le résultat pour les actifs détenus au 31 décembre 2022	(12) \$	(642) \$	174 \$	— \$	(34) \$	(514) \$

¹ Le montant des autres éléments du résultat global pour les obligations et les prêts hypothécaires à la JVRN et les immeubles de placement représente les profits et les pertes de change latents.

² Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation ou à la mise en place de clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.

³ Comprend les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de la juste valeur.

Type d'actif	Méthode d'évaluation	Données importantes non observables	Valeur des données	Interdépendance entre les données importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les taux du marché.	Taux d'actualisation Taux réversif Taux d'inoccupation	Fourchette de 4,2 % à 11,3 % Fourchette de 4,1 % à 7,8 % Moyenne pondérée de 4,5 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.
Prêts hypothécaires – prêts hypothécaires rechargeables (à la JVRN)	La méthode d'évaluation pour les prêts hypothécaires rechargeables consiste à utiliser un modèle d'évaluation interne pour déterminer les flux de trésorerie prévus des actifs, y compris le coût de la garantie contre une valeur nette réelle négative pour chaque prêt, afin de les regrouper pour tous les prêts et d'actualiser ces flux de trésorerie à la date d'évaluation. La projection est revue chaque mois jusqu'au rachat prévu du prêt, soit sur une base volontaire, soit au décès des titulaires du prêt ou à leur entrée dans un établissement de soins de longue durée.	Taux d'actualisation	Fourchette de 4,3 % à 6,2 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.
Actions	L'établissement de la juste valeur des actions exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, les multiples de capitalisation prévus ou l'utilisation de données liées aux transactions récentes.	Taux d'actualisation	Divers	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.

Notes annexes

Les tableaux suivants présentent des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la compagnie présentés à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie.

2023					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	Total
Actifs présentés à la juste valeur					
Actifs financiers au coût amorti					
Obligations	— \$	— \$	— \$	86 \$	86 \$
Prêts hypothécaires	—	3 923	—	—	3 923
Total des actifs financiers au coût amorti	—	3 923	—	86	4 009
Autres actions ¹	321	—	—	309	630
Total des actifs présentés à la juste valeur	321 \$	3 923 \$	— \$	395 \$	4 639 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Débentures et autres instruments d'emprunt					
	— \$	288 \$	— \$	492 \$	780 \$
Total des passifs présentés à la juste valeur	— \$	288 \$	— \$	492 \$	780 \$
2022 ²					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	Total
Actifs présentés à la juste valeur					
Actifs financiers au coût amorti					
Obligations	— \$	— \$	— \$	88 \$	88 \$
Prêts hypothécaires	—	3 577	—	—	3 577
Total des actifs financiers au coût amorti	—	3 577	—	88	3 665
Autres actions ¹	347	—	—	152	499
Total des actifs présentés à la juste valeur	347 \$	3 577 \$	— \$	240 \$	4 164 \$
Passifs présentés à la juste valeur					
Débentures et autres instruments d'emprunt					
	— \$	285 \$	— \$	490 \$	775 \$
Total des passifs présentés à la juste valeur	— \$	285 \$	— \$	490 \$	775 \$

¹ Les autres actions comprennent le placement de la compagnie dans IGM.

² Représente l'application de la superposition liée à IFRS 9.

9. Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Goodwill

i) La valeur comptable du goodwill et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

	2023	2022
Coût		
Solde au début de l'exercice	6 407 \$	6 443 \$
Acquisitions d'entreprises	702	17
Ajustements à la répartition du prix d'achat	(1)	31
Montant attribué aux immobilisations incorporelles	(11)	(81)
Fluctuations des taux de change	10	(3)
Solde à la fin de l'exercice	7 107 \$	6 407 \$
Cumul des pertes de valeur		
Solde au début et à la fin de l'exercice	(35) \$	(35) \$
Valeur comptable nette	7 072 \$	6 372 \$

ii) Le goodwill a été affecté à des groupes d'unités génératrices de trésorerie comme suit :

	2023	2022
Exploitation canadienne		
Client collectif	1 471 \$	1 471 \$
Client individuel	3 236	2 546
Exploitation européenne	2 365	2 355
Total	7 072 \$	6 372 \$

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de 2 484 \$ (2 470 \$ au 31 décembre 2022) comprennent les immobilisations incorporelles à durée indéterminée et les immobilisations incorporelles à durée déterminée. La valeur comptable de ces immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

i) Immobilisations incorporelles à durée indéterminée :

	2023				2022			
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Tranche des profits futurs liés au compte de participation acquis revenant aux actionnaires	Total
Coût								
Solde au début de l'exercice	517 \$	384 \$	354 \$	1 255 \$	520 \$	384 \$	354 \$	1 258 \$
Entrées	—	26	—	26	—	—	—	—
Fluctuations des taux de change	4	—	—	4	(3)	—	—	(3)
Solde à la fin de l'exercice	521 \$	410 \$	354 \$	1 285 \$	517 \$	384 \$	354 \$	1 255 \$
Cumul des pertes de valeur								
Solde au début de l'exercice	(34) \$	— \$	— \$	(34) \$	(34) \$	— \$	— \$	(34) \$
Fluctuations des taux de change	(1)	—	—	(1)	—	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	(35) \$	— \$	— \$	(35) \$	(34) \$	— \$	— \$	(34) \$
Valeur comptable nette	486 \$	410 \$	354 \$	1 250 \$	483 \$	384 \$	354 \$	1 221 \$

ii) Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été affectées à des groupes d'unités génératrices de trésorerie comme suit :

	2023	2022
Exploitation canadienne		
Client collectif	354 \$	354 \$
Client individuel	649	649
Exploitation européenne	247	218
Total	1 250 \$	1 221 \$

iii) Immobilisations incorporelles à durée déterminée :

	2023			
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Technologie et logiciels	Total
Période d'amortissement	De 7 à 30 ans	30 ans	De 3 à 10 ans	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	
Coût				
Solde au début de l'exercice	912 \$	105 \$	1 704 \$	2 721 \$
Entrées	29	—	196	225
Fluctuations des taux de change	4	2	7	13
Cessions	—	—	(89)	(89)
Solde à la fin de l'exercice	945 \$	107 \$	1 818 \$	2 870 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(524) \$	(68) \$	(880) \$	(1 472) \$
Fluctuations des taux de change	(1)	(1)	(2)	(4)
Amortissement	(39)	(4)	(117)	(160)
Solde à la fin de l'exercice	(564) \$	(73) \$	(999) \$	(1 636) \$
Valeur comptable nette	381 \$	34 \$	819 \$	1 234 \$
	2022 (retraité)			
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Technologie et logiciels	Total
Période d'amortissement	De 7 à 30 ans	30 ans	De 3 à 10 ans	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire	
Coût				
Solde au début de l'exercice	815 \$	107 \$	1 517 \$	2 439 \$
Entrées	96	—	219	315
Fluctuations des taux de change	1	(2)	(2)	(3)
Cessions	—	—	(30)	(30)
Solde à la fin de l'exercice	912 \$	105 \$	1 704 \$	2 721 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au début de l'exercice	(478) \$	(66) \$	(757) \$	(1 301) \$
Fluctuations des taux de change	(4)	2	2	—
Cessions	—	—	2	2
Amortissement	(42)	(4)	(127)	(173)
Solde à la fin de l'exercice	(524) \$	(68) \$	(880) \$	(1 472) \$
Valeur comptable nette	388 \$	37 \$	824 \$	1 249 \$

En 2023, la compagnie a comptabilisé une perte de valeur de 88 \$ (25 \$ en 2022) à l'égard des logiciels au Royaume-Uni, montant qui a été présenté dans les charges d'exploitation et frais administratifs dans les états consolidés du résultat net.

La période d'amortissement moyenne pondérée restante des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux contrats de clients et aux canaux de distribution est de 16 ans et de 10 ans, respectivement (16 ans et 11 ans au 31 décembre 2022, respectivement).

c) Valeur recouvrable

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, la compagnie affecte les immobilisations incorporelles à des unités génératrices de trésorerie et le goodwill à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. Les pertes de valeur potentielles au titre des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont établies en comparant la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie avec sa valeur comptable. Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill sont établies en comparant la valeur recouvrable d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie avec sa valeur comptable.

La juste valeur est déterminée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en bourse et de transactions d'acquisition d'entreprises précédentes. Ces calculs reposent sur les projections relatives au bénéfice et aux flux de trésorerie fondées sur les budgets financiers approuvés par la direction. Ces multiples de valorisation peuvent inclure des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/valeur comptable utilisées par les compagnies d'assurance vie et les gestionnaires d'actif. Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et la conjoncture des marchés financiers, entre autres. Les multiples de valorisation utilisés pour mesurer la juste valeur représentent des données de niveau 2.

Au cours du quatrième trimestre de 2023, la compagnie a soumis les immobilisations incorporelles et le goodwill au test annuel de dépréciation, selon le solde des actifs au 30 septembre 2023. Il a été déterminé que la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie liées aux immobilisations incorporelles et des groupes d'unités génératrices de trésorerie liés au goodwill était plus élevée que leur valeur comptable; il n'y avait donc aucune indication de dépréciation.

Une modification raisonnable des hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie ne devrait pas faire en sorte que la valeur comptable excède leur valeur recouvrable.

10. Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire ainsi que sa variation.

	2023	2022
Valeur comptable au début de l'exercice	682 \$	668 \$
Déduire : cumul des amortissements et des pertes de valeur	(150)	(116)
Valeur comptable nette au début de l'exercice	532	552
Entrées	26	14
Perte de valeur	—	(18)
Amortissement	(15)	(16)
Change	1	—
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	544 \$	532 \$

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles était de 252 \$ au 31 décembre 2023 (257 \$ au 31 décembre 2022).

Aucune restriction ne s'applique au titre de propriété des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles, et ceux-ci ne sont pas donnés en garantie de la dette.

11. Autres actifs

	2023	2022
Coûts d'acquisition différés	453 \$	526 \$
Actifs au titre de droits d'utilisation	202	179
Créances liées à des contrats de location-financement	668	536
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 26)	365	463
Actifs du compte de négociation	160	195
Charges payées d'avance	123	94
Autres actifs divers	373	115
Total	2 344 \$	2 108 \$

Le total des autres actifs, d'un montant de 695 \$ (438 \$ au 31 décembre 2022), devrait être décomptabilisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les coûts d'acquisition différés, dont la variation est indiquée ci-dessous :

Coûts d'acquisition différés

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	526 \$	522 \$
Entrées	66	69
Amortissement	(49)	(43)
Fluctuations des taux de change	5	1
Cessions	(95)	(23)
Solde à la fin de l'exercice	453 \$	526 \$

Actifs au titre de droits d'utilisation

	2023			2022		
	Immeubles	Matériel	Total	Immeubles	Matériel	Total
Coût						
Solde au début de l'exercice	326 \$	11 \$	337 \$	302 \$	10 \$	312 \$
Entrées	57	2	59	31	2	33
Modifications	(4)	—	(4)	(8)	(1)	(9)
Fluctuations des taux de change	1	—	1	1	—	1
Solde à la fin de l'exercice	380 \$	13 \$	393 \$	326 \$	11 \$	337 \$
Cumul des amortissements						
Solde au début de l'exercice	(151) \$	(7) \$	(158) \$	(121) \$	(5) \$	(126) \$
Amortissement	(33)	(2)	(35)	(37)	(2)	(39)
Modifications	3	—	3	7	—	7
Fluctuations des taux de change	(1)	—	(1)	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	(182) \$	(9) \$	(191) \$	(151) \$	(7) \$	(158) \$
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	198 \$	4 \$	202 \$	175 \$	4 \$	179 \$

Créances liées à des contrats de location-financement

La compagnie a un contrat de location-financement relatif à une propriété au Canada qui a été louée pour une durée de 25 ans. La compagnie a dix contrats de location-financement relatifs à des propriétés en Europe. Ces propriétés ont été louées pour des durées variant entre 27 ans et 40 ans.

Le tableau suivant présente les échéances des paiements de loyers à recevoir :

	2023	2022
Un an ou moins	39 \$	34 \$
Plus de un an à deux ans	41	36
Plus de deux ans à trois ans	42	37
Plus de trois ans à quatre ans	42	37
Plus de quatre ans à cinq ans	43	37
Plus de cinq ans	1 063	879
Total des paiements de loyers non actualisés	1 270	1 060
Déduire : produits non acquis au titre des contrats de location-financement	602	524
Total des créances liées à des contrats de location-financement	668 \$	536 \$
Produits financiers sur l'investissement net dans les contrats de location	32 \$	28 \$

12. Produits des activités d'assurance

	2023	2022
Contrats non évalués en vertu de la MRP		
Montants relatifs aux variations des passifs au titre de la couverture restante		
Ajustements liés à l'expérience	(117) \$	(156) \$
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	1 166	1 108
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	602	631
Charges de sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance attendues	9 042	8 693
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	556	446
	11 249	10 722
Contrats évalués en vertu de la MRP	8 939	8 702
Total des produits des activités d'assurance	20 188 \$	19 424 \$

13. Charges afférentes aux activités d'assurance et autres charges d'exploitation

	2023	2022
Charges de sinistres et prestations	13 828 \$	12 772 \$
Affectation des primes directement au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	702	637
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	(625)	12
Pertes et reprise de pertes sur les contrats d'assurance déficitaires	60	57
Salaires et autres avantages du personnel	1 890	1 526
Frais généraux et administratifs	995	869
Charges d'intérêts sur les contrats de location	6	6
Amortissement des immobilisations corporelles	65	71
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	35	39
Commissions	1 301	1 342
Total des charges	18 257 \$	17 331 \$
Représentés par :		
Charges afférentes aux activités d'assurance	15 622 \$	15 110 \$
Autres charges d'exploitation et frais administratifs	2 635	2 221
Total des charges	18 257 \$	17 331 \$

14. Contrats d'assurance

a) Analyse en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Contrats d'assurance

2023

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		Ajustement au titre du risque non financier		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs				
Actifs d'ouverture	(1 021) \$	2 \$	197 \$	(64) \$	— \$	— \$	(886) \$	
Passifs d'ouverture	103 721	195	3 219	12 994	545	(171)	120 503	
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	45 409	—	—	—	—	—	45 409	
Solde d'ouverture net	148 109	197	3 416	12 930	545	(171)	165 026	
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global								
Produits des activités d'assurance	(20 188)	—	—	—	—	—	(20 188)	
Charges afférentes aux activités d'assurance								
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	—	(21)	9 157	6 250	99	—	15 485	
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	702	—	—	—	—	—	702	
Pertes et reprise de pertes sur les contrats déficitaires	—	60	—	—	—	—	60	
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	—	—	(47)	(455)	(123)	—	(625)	
	702	39	9 110	5 795	(24)	—	15 622	
Composants investissements	(9 071)	—	6 179	2 892	—	—	—	
Total des variations du résultat des activités d'assurance (Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	(28 557)	39	15 289	8 687	(24)	—	(4 566)	
Incidence des fluctuations des taux de change	8 414	11	4 673	709	31	—	13 838	
	524	—	7	72	3	—	606	
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(19 619)	50	19 969	9 468	10	—	9 878	
Flux de trésorerie								
Primes reçues	30 553	—	—	—	—	—	30 553	
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(53)	—	(19 755)	(8 823)	—	—	(28 631)	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(865)	—	—	—	—	—	(865)	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition transférés de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au moment de la comptabilisation initiale	(32)	—	—	—	—	—	(32)	
Autres flux de trésorerie ¹	568	—	—	—	—	—	568	
Total des flux de trésorerie	30 171	—	(19 755)	(8 823)	—	—	1 593	
Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition								
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés au cours de la période	—	—	—	—	—	(35)	(35)	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués aux groupes de contrats d'assurance comptabilisés au cours de la période	—	—	—	—	—	32	32	
Total des variations de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	—	—	—	—	—	(3)	(3)	
Autres variations ²	(297)	—	—	—	—	—	(297)	
Solde de clôture net³	158 364 \$	247 \$	3 630 \$	13 575 \$	555 \$	(174) \$	176 197 \$	
Comptabilisé dans :								
Actifs de clôture	(1 730) \$	— \$	831 \$	(3) \$	— \$	— \$	(902) \$	
Passifs de clôture	112 684	247	2 799	13 578	555	(174)	129 689	
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	47 410	—	—	—	—	—	47 410	
Solde de clôture net³	158 364 \$	247 \$	3 630 \$	13 575 \$	555 \$	(174) \$	176 197 \$	

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Un montant de 3 883 \$ au titre des avances consenties aux titulaires de polices et un montant de 3 678 \$ au titre des fonds retenus sont inclus dans les soldes des contrats d'assurance.

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP			
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier		
Actifs d'ouverture	(1 903) \$	— \$	730 \$	(138) \$	— \$	— \$	(1 311) \$
Passifs d'ouverture	123 047	180	2 824	14 155	595	(162)	140 639
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	50 831	—	—	—	—	—	50 831
Solde d'ouverture net	171 975	180	3 554	14 017	595	(162)	190 159
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global							
Produits des activités d'assurance	(19 424)	—	—	—	—	—	(19 424)
Charges afférentes aux activités d'assurance							
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	—	(26)	8 690	5 396	344	—	14 404
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	637	—	—	—	—	—	637
Pertes et reprise de pertes sur les contrats déficitaires	—	57	—	—	—	—	57
Ajustements du passif au titre des sinistres survenus	—	—	(66)	377	(299)	—	12
	637	31	8 624	5 773	45	—	15 110
Composants investissements	(8 090)	—	5 144	2 946	—	—	—
Total des variations du résultat des activités d'assurance (Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	(26 877)	31	13 768	8 719	45	—	(4 314)
Incidence des fluctuations des taux de change	(24 752)	(16)	3 854	(1 359)	(88)	—	(22 361)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(1 675)	2	19	(139)	(7)	—	(1 800)
	(53 304)	17	17 641	7 221	(50)	—	(28 475)
Flux de trésorerie							
Primes reçues	29 999	—	—	—	—	—	29 999
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(50)	—	(17 758)	(8 280)	—	—	(26 088)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(832)	—	—	—	—	—	(832)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition transférés de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition au moment de la comptabilisation initiale	(98)	—	—	—	—	—	(98)
Autres flux de trésorerie ¹	670	—	—	—	—	—	670
Total des flux de trésorerie	29 689	—	(17 758)	(8 280)	—	—	3 651
Actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition							
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés au cours de la période	—	—	—	—	—	(107)	(107)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués aux groupes de contrats d'assurance comptabilisés au cours de la période	—	—	—	—	—	98	98
Total des variations de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	—	—	—	—	—	(9)	(9)
Autres variations ²	(251)	—	(21)	(28)	—	—	(300)
Solde de clôture net ³	148 109 \$	197 \$	3 416 \$	12 930 \$	545 \$	(171) \$	165 026 \$
Comptabilisé dans :							
Actifs de clôture	(1 021) \$	2 \$	197 \$	(64) \$	— \$	— \$	(886) \$
Passifs de clôture	103 721	195	3 219	12 994	545	(171)	120 503
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	45 409	—	—	—	—	—	45 409
Solde de clôture net ³	148 109 \$	197 \$	3 416 \$	12 930 \$	545 \$	(171) \$	165 026 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Un montant de 3 734 \$ au titre des avances consenties aux titulaires de polices et un montant de 3 882 \$ au titre des fonds retenus sont inclus dans les soldes des contrats d'assurance.

b) Analyse en fonction de la composante d'évaluation pour les contrats d'assurance non évalués en vertu de la MRP

Contrats d'assurance

	2023			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	(3 710) \$	498 \$	2 485 \$	(727) \$
Passifs d'ouverture	90 712	5 918	11 108	107 738
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	45 409	—	—	45 409
Solde d'ouverture net	132 411	6 416	13 593	152 420
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	—	—	(1 166)	(1 166)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(605)	—	(605)
Ajustements liés à l'expérience	212	1	—	213
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(1 037)	358	688	9
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(88)	96	(8)	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	53	15	—	68
Variations liées aux services passés				
Ajustement du passif au titre des sinistres survenus	(45)	(2)	—	(47)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(905)	(137)	(486)	(1 528)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	12 363	583	153	13 099
Incidence des fluctuations des taux de change	405	32	88	525
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	11 863	478	(245)	12 096
Flux de trésorerie				
Primes reçues	18 790	—	—	18 790
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(19 806)	—	—	(19 806)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(755)	—	—	(755)
Autres flux de trésorerie ¹	558	—	—	558
Total des flux de trésorerie	(1 213)	—	—	(1 213)
Autres variations ²	(297)	—	—	(297)
Solde de clôture net	142 764 \$	6 894 \$	13 348 \$	163 006 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	(5 996) \$	1 638 \$	3 539 \$	(819) \$
Passifs de clôture	101 350	5 256	9 809	116 415
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	47 410	—	—	47 410
Solde de clôture net	142 764 \$	6 894 \$	13 348 \$	163 006 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

Notes annexes

Contrats d'assurance

	2022			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	(7 043) \$	2 372 \$	3 591 \$	(1 080) \$
Passifs d'ouverture	110 687	6 941	9 256	126 884
Passifs d'ouverture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	50 831	—	—	50 831
Solde d'ouverture net	154 475	9 313	12 847	176 635
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	—	—	(1 108)	(1 108)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(633)	—	(633)
Ajustements liés à l'expérience	114	1	—	115
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(1 138)	385	766	13
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(914)	(95)	1 009	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	17	21	—	38
Variations liées aux services passés				
Ajustement du passif au titre des sinistres survenus	(68)	1	—	(67)
Total des variations du résultat des activités d'assurance	(1 989)	(320)	667	(1 642)
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	(18 514)	(2 485)	116	(20 883)
Incidence des fluctuations des taux de change	(1 527)	(92)	(37)	(1 656)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(22 030)	(2 897)	746	(24 181)
Flux de trésorerie				
Primes reçues	18 169	—	—	18 169
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	(17 808)	—	—	(17 808)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(746)	—	—	(746)
Transferts d'honoraires des fonds distincts	(52)	—	—	(52)
Autres flux de trésorerie ¹	709	—	—	709
Total des flux de trésorerie	272	—	—	272
Autres variations ²	(306)	—	—	(306)
Solde de clôture net	132 411 \$	6 416 \$	13 593 \$	152 420 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	(3 710) \$	498 \$	2 485 \$	(727) \$
Passifs de clôture	90 712	5 918	11 108	107 738
Passifs de clôture pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	45 409	—	—	45 409
Solde de clôture net	132 411 \$	6 416 \$	13 593 \$	152 420 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des virements vers les fonds distincts ou de ceux-ci, des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement, des règlements nets et des autres flux de trésorerie provenant des avances sur contrats.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

c) Composition des passifs au titre des contrats d'assurance et actif connexe

i) La composition des actifs et des passifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que des passifs au titre des contrats d'investissement se présente comme suit :

2023					
	Actifs au titre des contrats d'assurance	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	Passifs au titre des contrats d'assurance	Passifs au titre des contrats d'investissement	Passifs au titre des contrats de réassurance détenus
Polices avec participation					
Exploitation canadienne	— \$	— \$	50 499 \$	— \$	— \$
Exploitation européenne	—	—	124	—	—
Solutions de gestion du capital et des risques	—	—	671	—	—
Exploitation générale	—	—	1 900	—	—
Polices sans participation					
Exploitation canadienne	400	1 243	30 956	3 931	208
Exploitation européenne	331	3 713	39 266	341	250
Solutions de gestion du capital et des risques	171	151	4 793	681	17
Exploitation générale	—	1 439	1 480	—	—
Total	902 \$	6 546 \$	129 689 \$	4 953 \$	475 \$

2022					
	Actifs au titre des contrats d'assurance	Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	Passifs au titre des contrats d'assurance	Passifs au titre des contrats d'investissement	Passifs au titre des contrats de réassurance détenus
Polices avec participation					
Exploitation canadienne	— \$	— \$	46 127 \$	— \$	— \$
Exploitation européenne	—	—	126	—	—
Solutions de gestion du capital et des risques	—	—	656	—	—
Exploitation générale	—	—	1 920	—	—
Polices sans participation					
Exploitation canadienne	408	1 211	28 931	3 635	164
Exploitation européenne	322	3 639	35 544	323	226
Solutions de gestion du capital et des risques	165	97	5 394	714	(64)
Exploitation générale	(9)	1 762	1 805	—	—
Total	886 \$	6 709 \$	120 503 \$	4 672 \$	326 \$

d) Incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice

Contrats d'assurance

	2023		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	465 \$	46 \$	511 \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	11 710	88	11 798
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	12 175	134	12 309
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(13 208)	(138)	(13 346)
Ajustement au titre du risque non financier	338	20	358
MSC	690	(2)	688
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	(5) \$	14 \$	9 \$

Contrats d'assurance

	2022		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	343 \$	64 \$	407 \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	10 753	526	11 279
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	11 096	590	11 686
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(12 155)	(669)	(12 824)
Ajustement au titre du risque non financier	296	89	385
MSC	755	11	766
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	(8) \$	21 \$	13 \$

La compagnie n'a acquis aucun contrat d'assurance détenu dans le cadre d'un transfert ou d'un regroupement d'entreprises.

e) Analyse des échéances des contrats d'assurance et de réassurance détenus

Les tableaux suivants présentent les sorties (entrées) de trésorerie futures prévues non actualisées pour les contrats d'assurance et de réassurance détenus selon le calendrier prévu en fonction des hypothèses actuarielles les plus probables, et excluent les montants des passifs au titre des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts. Les flux de trésorerie prévus pour les produits individuels d'assurance vie entière s'échelonnent sur plusieurs décennies. Les paiements au titre des sinistres et des charges constituent un exemple de sorties de trésorerie, et les primes constituent un exemple d'entrées de trésorerie.

	2023						Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrats d'assurance							
Passifs au titre des contrats d'assurance	7 643 \$	4 050 \$	3 923 \$	3 993 \$	4 265 \$	426 118 \$	449 992 \$
Actifs au titre des contrats d'assurance	(674)	(675)	(633)	(577)	(534)	(7 892)	(10 985)
	6 969 \$	3 375 \$	3 290 \$	3 416 \$	3 731 \$	418 226 \$	439 007 \$
Contrats de réassurance détenus							
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	(30) \$	67 \$	59 \$	51 \$	37 \$	(91) \$	93 \$
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	(404)	(93)	(68)	(81)	(75)	(3 360)	(4 081)
	(434) \$	(26) \$	(9) \$	(30) \$	(38) \$	(3 451) \$	(3 988) \$

	2022						Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Contrats d'assurance							
Passifs au titre des contrats d'assurance	6 323 \$	3 195 \$	3 105 \$	3 343 \$	3 402 \$	385 713 \$	405 081 \$
Actifs au titre des contrats d'assurance	(592)	(499)	(480)	(430)	(387)	(3 056)	(5 444)
	5 731 \$	2 696 \$	2 625 \$	2 913 \$	3 015 \$	382 657 \$	399 637 \$
Contrats de réassurance détenus							
Passifs au titre des contrats de réassurance détenus	(110) \$	(32) \$	(35) \$	(34) \$	(33) \$	639 \$	395 \$
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	(390)	(118)	(81)	(85)	(98)	(3 689)	(4 461)
	(500) \$	(150) \$	(116) \$	(119) \$	(131) \$	(3 050) \$	(4 066) \$

f) Montant des passifs au titre des contrats d'assurance payable à vue

Le tableau suivant présente les montants des passifs au titre des contrats d'assurance qui sont payables à vue. Les montants payables à vue comprennent la valeur de rachat et/ou la valeur du compte moins les frais de rachat payables applicables. Les passifs au titre des contrats d'assurance détenus pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts sont exclus des montants payables à vue et de la valeur comptable.

	2023	2022
Montants payables à vue	58 076 \$	55 013 \$
Valeurs comptables	90 083	82 466

g) Comptabilisation attendue de la MSC restante

	Contrats d'assurance							Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
2023	1 088 \$	1 008 \$	933 \$	863 \$	796 \$	3 132 \$	5 528 \$	13 348 \$
2022	1 074	1 003	921	853	791	3 189	5 762	13 593

h) Décomptabilisation attendue de l'actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

	Contrats d'assurance							Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
2023	30 \$	28 \$	26 \$	24 \$	20 \$	46 \$	— \$	174 \$
2022	29	27	25	23	21	46	—	171

i) Risque d'assurance

Hypothèses actuarielles

Dans le calcul des passifs au titre des contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent un ajustement au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque non financier représente l'indemnité que la compagnie exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et le calendrier des flux de trésorerie de contrats d'assurance. Les ajustements au titre du risque non financier font l'objet d'un examen périodique afin de déterminer s'ils demeurent appropriés.

La compagnie évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour la réassurance détenue à partir d'hypothèses qui cadrent avec celles qu'elle utilise pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour les contrats d'assurance sous-jacents, et un ajustement est appliqué pour tenir compte de tout risque de non-exécution par le réassureur.

Les passifs au titre des contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, déterminée au moyen des taux d'actualisation tirés d'un portefeuille de référence ou de modèles stochastiques à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les principales techniques d'évaluation de la compagnie tiennent compte de tous les facteurs que les intervenants du marché prendraient en considération et elles utilisent au maximum les données observables sur le marché.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Mortalité

Une étude de la mortalité en assurance vie est effectuée régulièrement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par la compagnie à des fins actuarielles. Pour ce qui est des rentes, la mortalité fait également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité à cet égard. Lorsque les données sont insuffisantes, la compagnie utilise les derniers résultats du secteur pour établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. Les échelles d'amélioration relatives à la mortalité à l'égard de l'assurance vie et des rentes sont révisées périodiquement en fonction d'études réalisées sur la population et sur le secteur, et en fonction de facteurs propres à certains produits et des directives professionnelles. En outre, des provisions appropriées sont constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Morbidité

La compagnie utilise des tables de morbidité conçues par le secteur et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de la compagnie. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

Frais

Les frais liés à certains éléments, comme les commissions et les taxes et frais liés aux polices, sont de nature contractuelle ou sont prescrits par la loi, et ils ne sont donc comptabilisés dans le passif que selon les hypothèses les plus probables. Les charges d'exploitation, comme les frais liés à l'administration des polices et des demandes de règlement et les coûts indirects, sont plus variables. La compagnie effectue régulièrement des études portant sur les charges d'exploitation afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif évalué. L'estimation des charges d'exploitation futures comprises dans le passif tient compte d'hypothèses sur l'inflation.

Résiliation de polices

Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données du secteur lorsque la compagnie n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. L'exposition la plus importante de la compagnie a trait aux produits T-100 et d'assurance vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de renouvellement des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables dans les secteurs Exploitation canadienne et Solutions de gestion du capital et des risques. La compagnie s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.

Réassurance IARD

Les passifs au titre des contrats d'assurance liés à la réassurance IARD souscrite par le secteur Solutions de gestion du capital et des risques sont établis suivant des pratiques actuarielles reconnues pour les assureurs IARD au Canada. Les passifs au titre des contrats d'assurance sont fondés sur des états de cession fournis par les sociétés cédantes. De plus, les passifs au titre des contrats d'assurance comprennent un montant au titre des sinistres survenus mais non déclarés, lequel peut différer sensiblement de celui des sinistres définitifs. Les estimations et la méthode sous-jacente sont continuellement examinées et mises à jour, et les ajustements apportés aux estimations sont comptabilisés dans les résultats nets. Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques analyse les nouveaux sinistres par rapport aux hypothèses prévues pour chaque contrat de réassurance et pour le portefeuille dans son ensemble. Une analyse plus approfondie des résultats de la société cédante est effectuée au besoin.

Utilisation d'options facultatives liées aux polices

Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par la compagnie. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de la compagnie ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices

Les participations futures des titulaires de polices et d'autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs au titre des contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront dans l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participations des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. La compagnie croit que les changements aux participations des titulaires de polices ou aux prestations ajustables liés aux polices avec participation, ou alors aux activités ajustables, correspondront aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, ce qui donnera lieu à une modification nette non significative des passifs au titre des contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires est reflétée dans l'incidence des modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessous.

Rendement des placements

Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus. La compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur. L'incidence de la variation des taux d'intérêt sur le bénéfice net serait largement contrebalancée par la variation de la valeur des actifs financiers qui couvrent les passifs. Toutefois, les différences de sensibilité aux taux d'intérêt dans la valeur des actifs et la valeur des passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement donnent lieu à une sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt pour le bénéfice net en vertu d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement

Dans le calcul des passifs au titre des contrats d'assurance de la compagnie, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Lorsque les hypothèses sont révisées afin de refléter les derniers résultats techniques ou un changement de perspectives, il en découle une variation de la valeur des passifs, qui a une incidence sur le bénéfice de la compagnie.

Mesures d'exposition et de sensibilité non financièresRisque d'assurance

	2023			
	Bénéfice net		MSC ¹	
	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus
Mortalité à l'égard de l'assurance vie – augmentation de 2 %	(100) \$	(100) \$	(375) \$	(175) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	175	150	(700)	(600)
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(150)	(125)	(225)	(100)
Charges – augmentation de 5 %	—	—	(150)	(150)
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	50	50	(1 000)	(925)

¹ Les incidences sur la MSC sont déterminées avant impôt.

	2022			
	Bénéfice net		MSC ¹	
	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Avant réassurance	Déduction faite des contrats de réassurance détenus
Mortalité à l'égard de l'assurance vie – augmentation de 2 %	50 \$	25 \$	(550) \$	(300) \$
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	200	200	(700)	(650)
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(75)	(100)	(275)	(125)
Charges – augmentation de 5 %	—	—	(175)	(175)
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable de 10 %	150	150	(1 100)	(1 050)

¹ Les incidences sur la MSC sont déterminées avant impôt.

Ces sensibilités reflètent l'incidence d'une modification immédiate des hypothèses utilisées pour établir la valeur des contrats d'assurance et de réassurance détenus, ainsi que des contrats d'assurance sur le bénéfice net et la MSC. L'incidence sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires est égale à l'incidence sur le bénéfice net.

En vertu d'IFRS 17, pour les contrats assortis d'une MSC, la révision des hypothèses au chapitre des risques d'assurance a une influence directe sur la MSC. Pour les contrats évalués en vertu du modèle général d'évaluation, l'influence de la révision des hypothèses sur la MSC est évaluée à des taux d'actualisation arrêtés. Les répercussions sur le bénéfice net découlent de toute différence relative à l'incidence sur la juste valeur de la révision des hypothèses ayant une influence sur la MSC, ainsi que de la révision des hypothèses à l'égard des contrats non assortis d'une MSC (y compris les contrats d'assurance à court terme). En ce qui concerne la révision des hypothèses ayant une influence sur la MSC, il y a une incidence de second ordre sur le bénéfice qui représente la différence de valeur actualisée entre l'incidence de la révision des hypothèses évaluée aux taux d'actualisation en vigueur et aux taux d'actualisation arrêtés. De façon générale, les taux d'actualisation en vigueur sont actuellement plus élevés que les taux arrêtés pour les contrats d'assurance de la compagnie, car la plupart des taux arrêtés aux fins du calcul des incidences de la MSC ont été conclus au 1^{er} janvier 2022 pour le portefeuille de contrats en vigueur. Par conséquent, une révision défavorable des hypothèses à l'égard des risques d'assurance, ce qui donnera lieu à un renforcement des passifs, contrebalancé par la réduction de la MSC, se traduit également par une répercussion positive sur le bénéfice au cours de la période attribuable à l'incidence sur la juste valeur.

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance, par région géographique, est décrite dans l'information sectorielle (note 33).

Risque de réassurance

Des limites maximales quant aux montants des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance vie et l'assurance maladie, et l'on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, en tenant compte des hypothèses directes.

Les contrats de réassurance ne libèrent pas la compagnie de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à la compagnie. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, la compagnie évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains contrats de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle la compagnie conserve l'actif couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

Taux d'actualisation

Les tableaux ci-dessous présentent la limite inférieure et la limite supérieure de la fourchette des taux au comptant qu'utilise la compagnie pour actualiser les flux de trésorerie des passifs, en fonction des principales devises.

2023		Année 1	Année 5	Année 10	Année 20	Année 30	Année 50
\$ CA	Limite inférieure	6,0 %	4,5 %	4,4 %	4,3 %	4,2 %	4,5 %
	Limite supérieure	6,4 %	4,9 %	4,9 %	4,9 %	4,8 %	4,9 %
\$ US	Limite inférieure	5,9 %	5,0 %	5,0 %	5,5 %	5,1 %	4,8 %
	Limite supérieure	6,1 %	5,2 %	5,3 %	5,8 %	5,4 %	5,0 %
€	Limite inférieure	3,2 %	2,1 %	2,2 %	2,5 %	2,9 %	4,3 %
	Limite supérieure	4,8 %	3,6 %	3,8 %	4,1 %	4,2 %	4,5 %
£	Limite inférieure	4,9 %	3,8 %	4,0 %	4,7 %	4,6 %	3,7 %
	Limite supérieure	5,9 %	4,8 %	5,1 %	5,7 %	5,6 %	4,7 %

2022		Année 1	Année 5	Année 10	Année 20	Année 30	Année 50
\$ CA	Limite inférieure	5,9 %	4,8 %	4,8 %	4,9 %	4,7 %	5,0 %
	Limite supérieure	6,3 %	5,3 %	5,3 %	5,3 %	5,2 %	5,1 %
\$ US	Limite inférieure	5,9 %	5,3 %	5,1 %	5,6 %	5,2 %	4,9 %
	Limite supérieure	6,3 %	5,7 %	5,5 %	6,0 %	5,6 %	5,0 %
€	Limite inférieure	2,5 %	2,8 %	2,8 %	2,9 %	3,1 %	4,3 %
	Limite supérieure	4,2 %	4,5 %	4,5 %	4,6 %	4,5 %	4,6 %
£	Limite inférieure	4,0 %	4,2 %	4,3 %	4,6 %	4,4 %	3,8 %
	Limite supérieure	5,3 %	5,4 %	5,5 %	5,9 %	5,7 %	5,1 %

Les taux au comptant présentés dans le tableau ci-dessus sont calculés en fonction des taux d'intérêt en vigueur observés dans leurs marchés respectifs. Lorsque les taux d'intérêt ne sont pas observables, la courbe de rendement utilisée pour actualiser les flux de trésorerie passe à un taux ultime qui se compose d'un taux sans risque et d'une prime d'illiquidité. Ces montants sont établis en fonction de données historiques.

15. Contrats de réassurance détenus

a) Analyse en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Contrats de réassurance détenus

2023

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus				Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		Ajustement au titre du risque non financier	
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs			
Actifs d'ouverture	5 349 \$	76 \$	953 \$	320 \$	11 \$	6 709 \$	
Passifs d'ouverture	(591)	—	265	—	—	(326)	
Solde d'ouverture net	4 758	76	1 218	320	11	6 383	
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global							
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(3 813)	28	1 436	784	1	(1 564)	
Composants investissements	(107)	—	107	—	—	—	
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	226	6	34	—	—	266	
Incidence des fluctuations des taux de change	(20)	—	11	3	—	(6)	
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(3 714)	34	1 588	787	1	(1 304)	
Flux de trésorerie							
Primes versées	6 965	—	—	—	—	6 965	
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	—	—	(1 556)	(861)	—	(2 417)	
Autres flux de trésorerie ¹	(3 259)	—	—	—	—	(3 259)	
Total des flux de trésorerie	3 706	—	(1 556)	(861)	—	1 289	
Autres variations ²	(297)	—	—	—	—	(297)	
Solde de clôture net³	4 453 \$	110 \$	1 250 \$	246 \$	12 \$	6 071 \$	
Comptabilisé dans :							
Actifs de clôture	5 166 \$	90 \$	1 031 \$	247 \$	12 \$	6 546 \$	
Passifs de clôture	(713)	20	219	(1)	—	(475)	
Solde de clôture net³	4 453 \$	110 \$	1 250 \$	246 \$	12 \$	6 071 \$	

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Des fonds retenus par la compagnie en vertu de contrats de réassurance de 4 852 \$ sont inclus dans les montants des contrats de réassurance détenus.

Contrats de réassurance détenus

2022

	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	Excluant le composant recouvrement de perte	Composant recouvrement de perte	Contrats non évalués selon la MRP	Contrats évalués selon la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
Actifs d'ouverture	7 638 \$	65 \$	1 003 \$	342 \$	8 \$	9 056 \$
Passifs d'ouverture	(1 047)	—	61	—	—	(986)
Solde d'ouverture net	6 591	65	1 064	342	8	8 070
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global						
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(3 701)	17	1 342	788	6	(1 548)
Composants investissements	(63)	—	63	—	—	—
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(1 190)	(6)	(50)	(12)	(3)	(1 261)
Incidence des fluctuations des taux de change	(19)	—	8	(3)	—	(14)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(4 973)	11	1 363	773	3	(2 823)
Flux de trésorerie						
Primes versées	3 240	—	—	—	—	3 240
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	—	—	(1 177)	(794)	—	(1 971)
Autres flux de trésorerie ¹	100	—	—	—	—	100
Total des flux de trésorerie	3 340	—	(1 177)	(794)	—	1 369
Autres variations ²	(200)	—	(32)	(1)	—	(233)
Solde de clôture net ³	4 758 \$	76 \$	1 218 \$	320 \$	11 \$	6 383 \$
Comptabilisé dans :						
Actifs de clôture	5 349 \$	76 \$	953 \$	320 \$	11 \$	6 709 \$
Passifs de clôture	(591)	—	265	—	—	(326)
Solde de clôture net ³	4 758 \$	76 \$	1 218 \$	320 \$	11 \$	6 383 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

³ Des fonds retenus par la compagnie en vertu de contrats de réassurance de 1 469 \$ sont inclus dans les montants des contrats de réassurance détenus.

b) Analyse en fonction de la composante d'évaluation pour les contrats de réassurance détenus non évalués en vertu de la MRP

Contrats de réassurance détenus

	2023			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	4 929 \$	1 062 \$	514 \$	6 505 \$
Passifs d'ouverture	(1 397)	492	583	(322)
Solde d'ouverture net	3 532	1 554	1 097	6 183
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	—	—	(116)	(116)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(167)	—	(167)
Ajustements liés à l'expérience	43	(1)	—	42
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(84)	69	21	6
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(4)	145	(141)	—
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	20	10	—	30
Variations liées aux services passés				
Variations de la valeur recouvrable découlant des variations du passif au titre des sinistres survenus	(6)	(1)	—	(7)
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(31)	55	(236)	(212)
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	81	157	27	265
Incidence des fluctuations des taux de change	(17)	7	2	(8)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	33	219	(207)	45
Flux de trésorerie				
Primes versées	4 872	—	—	4 872
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	(1 557)	—	—	(1 557)
Autres flux de trésorerie ¹	(3 259)	—	—	(3 259)
Total des flux de trésorerie	56	—	—	56
Autres variations ²	(297)	—	—	(297)
Solde de clôture net	3 324 \$	1 773 \$	890 \$	5 987 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	5 294 \$	919 \$	210 \$	6 423 \$
Passifs de clôture	(1 970)	854	680	(436)
Solde de clôture net	3 324 \$	1 773 \$	890 \$	5 987 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

Notes annexes

Contrats de réassurance détenus

	2022			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC	Total
Actifs d'ouverture	6 640 \$	1 496 \$	705 \$	8 841 \$
Passifs d'ouverture	(2 034)	554	498	(982)
Solde d'ouverture net	4 606	2 050	1 203	7 859
Variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global				
Variations liées aux services rendus au cours de la période				
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	—	—	(120)	(120)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier à l'égard du risque expiré	—	(165)	—	(165)
Ajustements liés à l'expérience	(43)	—	—	(43)
Variations liées aux services futurs				
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	(113)	74	53	14
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(15)	73	(67)	(9)
Variations dans les estimations qui entraînent des pertes et des reprises de pertes sur les contrats déficitaires	5	11	—	16
Variations liées aux services passés				
Variations dans le composant de sinistres survenus	17	3	—	20
Charges nettes liées aux contrats de réassurance	(149)	(4)	(134)	(287)
Produits financiers nets liés aux contrats de réassurance, excluant l'incidence des variations du risque de non-exécution des réassureurs	(788)	(483)	34	(1 237)
Incidence des fluctuations des taux de change	(5)	(9)	(6)	(20)
Total des variations dans les états consolidés du résultat net et du résultat global	(942)	(496)	(106)	(1 544)
Flux de trésorerie				
Primes versées	1 170	—	—	1 170
Montants reçus au titre des sinistres survenus et des autres activités d'assurance	(1 178)	—	—	(1 178)
Autres flux de trésorerie ¹	100	—	—	100
Total des flux de trésorerie	92	—	—	92
Autres variations ²	(224)	—	—	(224)
Solde de clôture net	3 532 \$	1 554 \$	1 097 \$	6 183 \$
Comptabilisé dans :				
Actifs de clôture	4 929 \$	1 062 \$	514 \$	6 505 \$
Passifs de clôture	(1 397)	492	583	(322)
Solde de clôture net	3 532 \$	1 554 \$	1 097 \$	6 183 \$

¹ Les autres flux de trésorerie se composent des primes à régler au moyen du solde du composant financement, des sinistres à régler au moyen du solde du composant financement et des règlements nets.

² Les autres variations représentent les variations des flux de trésorerie d'exécution prévus de certains contrats de réassurance détenus pour lesquels la compagnie n'a aucun lien conservé à l'exception de l'exposition au faible risque d'insolvabilité du réassureur. Cette variation est contrebalancée par les variations des actifs au titre de la réassurance connexes.

c) Incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice

Contrats de réassurance détenus

	2023	2022
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	882 \$	1 199 \$
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(798)	(1 086)
Ajustement au titre du risque non financier	(69)	(74)
Produits comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	6	14
MSC	(21) \$	(53) \$

La compagnie n'a acquis aucun contrat de réassurance détenu dans le cadre d'un transfert ou d'un regroupement d'entreprises.

d) Comptabilisation attendue de la MSC restante

	Contrats de réassurance détenus							Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
2023	(94) \$	(82) \$	(74) \$	(67) \$	(60) \$	(213) \$	(300) \$	(890) \$
2022	(109)	(96)	(84)	(75)	(68)	(278)	(387)	(1 097)

16. Passifs au titre des contrats d'investissement

Variations des passifs au titre des contrats d'investissement évalués à la juste valeur

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	4 672 \$	4 520 \$
Variations normales des affaires en vigueur	121	341
Résultats au chapitre des placements	178	(214)
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(9)	(13)
Incidence des fluctuations des taux de change	(9)	38
Solde à la fin de l'exercice	4 953 \$	4 672 \$

Tous les passifs au titre des contrats d'investissement sont évalués à la JVRN.

17. Fonds distincts et autres entités structurées

Au Canada et en Europe, la compagnie offre des produits de fonds distincts qui sont désignés soit comme des fonds distincts, des comptes distincts ou des fonds en unités de compte, selon la région. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices de fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents aux fluctuations de la juste valeur, et les produits nets tirés des placements sont réalisés par les titulaires de polices de fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sous-jacents. Bien que la compagnie détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices de fonds distincts, et elle sépare ces placements de ses propres placements.

Au Canada, les actifs des fonds distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de la compagnie selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de la compagnie. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de la compagnie. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, leurs actifs sont présentés dans les bilans consolidés au poste Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, et des passifs correspondants sont comptabilisés aux postes Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts et Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts.

Dans les cas où l'actif du fonds distinct est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, la compagnie a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés s'établissaient à 6 070 \$ au 31 décembre 2023 (6 388 \$ au 31 décembre 2022).

Dans les états consolidés du résultat net, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices de fonds distincts, y compris les variations de la juste valeur et les produits nets tirés des placements, sont créditées aux titulaires de polices de fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans consolidés. Ces produits et ces charges sont présentés dans les états consolidés du résultat net dans les cas où les contrats conclus avec les titulaires de polices de fonds distincts sont classés comme des contrats d'assurance.

Exposition au risque inhérent aux garanties liées aux fonds distincts

La compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers et des produits unitaires à profit qui procurent certaines garanties liées aux valeurs de marché des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de garanties qui protègent les titulaires de polices de fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de la compagnie liée à ces fonds. La compagnie comptabilise ces garanties liées aux passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers consolidés. Outre son exposition à ces garanties, la compagnie court un risque à l'égard des honoraires qu'elle touche sur ces produits, car ils sont tributaires de la valeur de marché des fonds.

Au Canada, la compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers. Ces produits procurent des garanties de retrait minimum au décès ainsi que des garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

En Europe, la compagnie offre des produits unitaires à profit en Allemagne et des produits en unités de compte assortis de garanties de placement en Irlande. Ces produits sont semblables aux produits de fonds distincts, mais comprennent des taux d'intérêt crédités minimaux et le regroupement des fonds des titulaires de polices.

La compagnie offre également des produits assortis d'une garantie de retrait minimum (GRM) en Allemagne, ainsi que précédemment au Canada et en Irlande. Certains produits assortis d'une GRM de la compagnie offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2023, la valeur des produits assortis d'une GRM en vigueur au Canada, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 2 004 \$ (2 009 \$ au 31 décembre 2022).

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où la compagnie exerce ses activités.

a) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2023	2022 ¹
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 867 \$	12 607 \$
Obligations	34 174	30 704
Prêts hypothécaires	2 022	2 159
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	130 400	117 848
Fonds communs de placement	47 603	41 805
Immeubles de placement	12 071	13 035
	240 137	218 158
Produits à recevoir	528	393
Autres passifs	(3 549)	(3 331)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	6 070	6 388
Total	243 186 \$	221 608 \$

¹ La compagnie a ajusté certains chiffres comparatifs pour que la présentation soit conforme à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Ces ajustements n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres et sur le bénéfice net de la compagnie.

b) Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2023	2022
Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	47 410 \$	45 409 \$
Contrats d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	195 776	176 199
	243 186 \$	221 608 \$

c) Contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts – Incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice

Fonds distincts

	2023		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	— \$	— \$	— \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 367	—	3 367
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	3 367	—	3 367
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(3 367)	—	(3 367)
Ajustement au titre du risque non financier	—	—	—
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	— \$	— \$	— \$

Fonds distincts

	2022		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	— \$	— \$	— \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	4 275	—	4 275
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	4 275	—	4 275
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(4 275)	—	(4 275)
Ajustement au titre du risque non financier	—	—	—
Total des pertes (profits) comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale	— \$	— \$	— \$

d) Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2023	2022 ¹
Solde au début de l'exercice	221 608 \$	240 500 \$
Ajouter (déduire) :		
Dépôts des titulaires de polices	25 544	22 663
Produits nets tirés des placements	2 627	1 908
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	3 211	1 526
Profits (pertes) en capital latents sur les placements, montant net	14 353	(27 851)
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de change	1 768	(1 650)
Retraits des titulaires de polices	(23 005)	(18 663)
Transfert de portefeuille (note 4) / acquisition d'entreprise	(2 662)	—
Variation du placement du fonds général dans les fonds distincts	14	(14)
Virement du (vers le) fonds général, montant net	46	(74)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs de placement	(318)	3 263
Total	21 578	(18 892)
Solde à la fin de l'exercice	243 186 \$	221 608 \$

¹ La compagnie a ajusté certains chiffres comparatifs pour que la présentation soit conforme à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Ces ajustements n'ont eu aucune incidence sur les capitaux propres et sur le bénéfice net de la compagnie.

e) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts en fonction des niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur

	2023			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts¹	165 293 \$	67 347 \$	13 737 \$	246 377 \$

¹ Compte non tenu d'un montant de 3 191 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

	2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ¹	150 216 \$	60 433 \$	14 112 \$	224 761 \$

¹ Compte non tenu d'un montant de 3 153 \$ au titre des autres passifs, déduction faite des autres actifs.

En 2023, des placements dans des actions étrangères d'une valeur de 56 \$ ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 (2 301 \$ transférés du niveau 2 au niveau 1 au 31 décembre 2022), principalement parce que la compagnie avait changé l'utilisation des données d'entrée en plus des prix cotés observables sur des marchés actifs pour certains placements dans des actions étrangères. Les actifs du niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur, pour lesquels des données d'entrée sont utilisées en plus des prix cotés observables et pour lesquels la compagnie ne peut accéder aux renseignements relatifs aux actifs sous-jacents des fonds de placement.

Au 31 décembre 2023, un montant de 3 912 \$ (3 928 \$ au 31 décembre 2022) des fonds distincts était investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie, des parties liées membres du groupe de sociétés de Power Corporation (note 28).

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur pour lesquels la compagnie a utilisé les données du niveau 3.

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	14 112 \$	13 822 \$
Total des profits (pertes) inclus dans les produits tirés des placements liés aux fonds distincts	(1 059)	(92)
Achats	760	525
Ventes	(418)	(200)
Transferts vers le niveau 3	342	61
Transferts hors du niveau 3	—	(4)
Solde à la fin de l'exercice	13 737 \$	14 112 \$

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

En plus des fonds distincts, la compagnie détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des sous-conseillers qui sont des parties liées de la compagnie et qui touchent des honoraires de sous-conseillers aux taux du marché habituels pour leurs services.

La compagnie touche des honoraires de gestion à l'égard des produits de fonds distincts. Les honoraires de gestion sont variables en raison de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des honoraires de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, lesquelles subissent l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

En 2023, les honoraires et autres produits que la compagnie a gagnés en raison de ses participations dans des fonds distincts et dans d'autres entités structurées se sont chiffrés à 1 680 \$ (1 587 \$ en 2022).

Au 31 décembre 2023, les autres actifs (note 11) comprenaient des placements de 160 \$ (195 \$ au 31 décembre 2022) effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commanditées en Europe.

18. Débentures et autres instruments d'emprunt

	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Débentures à 6,74 %, exigibles le 24 novembre 2036, non garanties (note 28)	200 \$	200 \$	200 \$	200 \$
Débentures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100	109	100	108
Emprunt subordonné de 200 € venant à échéance le 7 décembre 2031, portant intérêt à 2,53 % jusqu'à la première date de remboursement par anticipation au pair le 7 décembre 2026, et par la suite au taux semestriel moyen acheteur-vendeur des swaps de cinq ans sur l'euro, majoré de 1,85 %, non garanti (note 28)	292	292	290	290
Fiducie de capital Canada-Vie (FCCV)				
Titres à 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052, non garantis, valeur nominale de 150 \$	156	179	157	177
Total	748 \$	780 \$	747 \$	775 \$

Titres de fiducies de capital

La FCCV, une fiducie établie par la Canada Vie, a émis un total de 150 \$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada Vie d'un montant de 150 \$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les coûts de financement dans les états consolidés du résultat net (note 19). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur et vendeur. Se reporter à la note 7 pour prendre connaissance de la gestion des risques.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

19. Coûts de financement

Les coûts de financement se composent des éléments suivants :

Charges financières :

	2023	2022
Intérêts sur les débentures à long terme et les autres instruments d'emprunt	27 \$	26 \$
Dividendes sur actions privilégiées classées à titre de passifs	63	63
Intérêts sur les titres de fiducies de capital	11	11
Autres	4	4
Total	105 \$	104 \$

20. Autres passifs

	2023	2022
Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 26)	493 \$	(retraité) 445 \$
Obligations locatives	237	242
Découverts bancaires	243	274
Provisions au titre des produits différés	256	293
Autres	3 172	1 816
Total	4 401 \$	3 070 \$

Un montant de 3 415 \$ (2 090 \$ au 31 décembre 2022) du total des autres passifs devrait être décomptabilisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les provisions au titre des produits différés, dont la variation est indiquée ci-dessous :

Provisions au titre des produits différés

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	293 \$	314 \$
Entrées	54	63
Amortissement	(62)	(63)
Fluctuations des taux de change	6	(7)
Cessions	(35)	(14)
Solde à la fin de l'exercice	256 \$	293 \$

Obligations locatives

	2023		
	Immeubles	Matériel	Total
Solde au début de l'exercice	238 \$	4 \$	242 \$
Entrées	60	1	61
Modifications	(31)	—	(31)
Paiements de loyers	(35)	(2)	(37)
Fluctuations des taux de change	(4)	—	(4)
Intérêts	6	—	6
Solde à la fin de l'exercice	234 \$	3 \$	237 \$

	2022		
	Immeubles	Matériel	Total
Solde au début de l'exercice	246 \$	5 \$	251 \$
Entrées	31	2	33
Modifications	(2)	—	(2)
Paiements de loyers	(44)	(3)	(47)
Fluctuations des taux de change	1	—	1
Intérêts	6	—	6
Solde à la fin de l'exercice	238 \$	4 \$	242 \$

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés en ce qui a trait aux obligations locatives.

	Total des obligations locatives non actualisées						Total
	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	
2023	39 \$	33 \$	33 \$	30 \$	25 \$	102 \$	262 \$
2022	41	36	29	24	23	143	296

21. Compte de participation

Les opérations relatives au compte de participation et les bilans qui s'y rapportent sont présentés de manière combinée ou sont consolidés dans les états financiers de la compagnie.

La quote-part du bénéfice provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires représente, conformément aux restrictions de la loi, une part du bénéfice net avant les participations des titulaires de polices à même le compte de participation, soit 68 \$ en 2023 (72 \$ en 2022). Le versement réel de la quote-part du bénéfice net provenant du compte de participation et revenant aux actionnaires, comme il est déterminé par la loi, représente un pourcentage des participations versées aux titulaires de polices. Un montant de 85 \$ (79 \$ en 2022) du surplus attribuable aux actionnaires, lequel a été constaté mais non payé, dépend du versement futur de participations aux titulaires de polices avec participation. Des renseignements supplémentaires sur les activités et la situation financière de chaque entité sont présentés ci-dessous.

a) Bénéfice net – compte de participation

	2023	2022
Bénéfice net (perte nette) – compte de participation	24 \$	(91) \$

La compagnie a versé des participations de 1 816 \$ aux titulaires de polices avec participation pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (1 625 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022).

b) Surplus attribuable au compte de participation de filiales

	2023	2022
Cumul du surplus attribuable au compte de participation	2 932 \$	2 908 \$
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) attribuables au compte de participation	(88)	(175)
Total	2 844 \$	2 733 \$

c) Compte de participation – autres éléments de bénéfice global (de perte globale)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les autres éléments de bénéfice global (de perte globale) attribuables au compte de participation se sont chiffrés à 87 \$ [(161) \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022].

22. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales comprennent les participations ne donnant pas le contrôle liées à la participation donnant le contrôle d'une filiale dans certaines entreprises canadiennes en service-conseil.

Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle inscrit dans les états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 était de 1 \$ (3 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022). Les participations ne donnant pas le contrôle figurant aux bilans consolidés au 31 décembre 2023 étaient de 16 \$ (51 \$ au 31 décembre 2022).

23. Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires

Nombre illimité d'actions privilégiées

Émises et en circulation

	2023		2022	
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable
Classées à titre de passifs :				
Actions privilégiées				
Actions privilégiées de premier rang, catégorie A, série 6, à dividende cumulatif de 6,25 %	40 000 000	1 000 \$	40 000 000	1 000 \$
Classées dans les capitaux propres :				
Actions privilégiées				
Catégorie A, série 1, à dividende non cumulatif	18 000	— \$	18 000	— \$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	2 407 384	7 884 \$	2 407 384	7 884 \$
Émises à la société mère	12 346	111	—	—
Solde à la fin de l'exercice	2 419 730	7 995 \$	2 407 384	7 884 \$

24. Gestion du capital

a) Politiques et objectifs

La gestion du capital consiste à établir et à maintenir de façon constante la quantité et la qualité du capital pour les besoins de la compagnie et à faire en sorte que celui-ci soit affecté conformément aux attentes des parties prenantes de la compagnie. À cet égard, le conseil d'administration considère que les principales parties prenantes sont les actionnaires, les titulaires de polices et les détenteurs de créances subordonnées de la compagnie, ainsi que les organismes de réglementation concernés dans les divers territoires où la compagnie et ses filiales exercent leurs activités.

La compagnie gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de la compagnie sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales de capital réglementaire appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités;
- conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques opérationnels et des plans stratégiques de la compagnie.

La capitalisation cible de la compagnie et de ses filiales est déterminée en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'elle devienne inférieure aux exigences minimales de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à la compagnie et la volonté de réunir suffisamment de capitaux pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité de respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

La compagnie a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter tous les risques significatifs. La direction est responsable de l'établissement des procédures de gestion du capital relatives à la mise en œuvre et au suivi du plan de capital.

Le processus de planification en matière de capital incombe au chef des services financiers de la compagnie. Le plan de capital est approuvé par le conseil d'administration de la compagnie, sur une base annuelle. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres significatives conclues par la direction.

b) Capital réglementaire

Au Canada, le BSIF a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance vie constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales.

Le ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) permet de comparer les ressources en capital réglementaire d'une société avec son capital requis, défini par le BSIF comme la somme des exigences de capital définies. Le total des ressources en capital correspond à la somme du capital disponible, de la provision d'excédent et des dépôts admissibles.

Le tableau qui suit présente un sommaire des données et du ratio relatifs au TSAV pour la Canada Vie.

	2023
Capital de première catégorie	18 285 \$
Capital de deuxième catégorie	5 223
Total du capital disponible	23 508
Provision d'excédent et dépôts admissibles	5 406
Total des ressources en capital	28 914 \$
Capital requis	22 525 \$
Ratio total du TSAV (cible de surveillance du BSIF = 100 %)¹	128 %

¹ Ratio total (en %) = (total des ressources en capital/capital requis).

Pour les entités dont le siège social est situé en Europe, les politiques locales en matière de solvabilité correspondent à Solvabilité II. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, toutes les entités réglementées en Europe répondaient aux exigences de capital et de solvabilité prescrites en vertu de Solvabilité II.

D'autres établissements et filiales à l'étranger de la compagnie doivent se conformer aux exigences de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la compagnie maintenait la capitalisation à un niveau excédant les exigences minimales réglementaires locales dans chacun des territoires de ses établissements à l'étranger.

25. Paiements fondés sur des actions

a) Régime d'options sur actions

Lifeco offre un régime d'options sur actions (le régime) en vertu duquel des options permettant de souscrire des actions ordinaires de Lifeco peuvent être accordées à certains dirigeants et salariés de la Canada Vie et de ses sociétés liées. Le comité des ressources humaines de Lifeco (le comité) gère le régime et, sous réserve de certaines dispositions du régime, établit les conditions selon lesquelles les options sont attribuées. Le prix d'exercice de chaque option accordée en vertu du régime, qui est fixé par le comité, ne peut en aucun cas être inférieur au cours moyen pondéré par action ordinaire de Lifeco négocié à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de négociation précédant le jour de l'attribution. La période d'acquisition des options attribuées avant le 1^{er} janvier 2019 est de cinq ans. Les options attribuées après le 1^{er} janvier 2019 deviennent acquises à raison de 50 % trois ans après la date d'attribution et de 50 % quatre ans après la date d'attribution. La période d'exercice maximale des options est de dix ans à compter de la date d'attribution. Dans certaines circonstances, une cessation d'emploi peut entraîner la déchéance des options, à moins que le comité n'en décide autrement. En 2023, le nombre maximal d'actions ordinaires de Lifeco qui peut être émis en vertu du régime est de 72 500 000.

En 2023, 2 884 000 options sur actions ordinaires ont été attribuées (2 311 300 en 2022). La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions ordinaires attribuées au cours de 2023 était de 4,41 \$ par option (3,57 \$ en 2022). La juste valeur de chaque option sur actions ordinaires a été estimée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes, qui s'appuie sur les hypothèses moyennes pondérées suivantes pour les options attribuées en 2023 : rendement des actions de 5,65 % (5,07 % en 2022), volatilité prévue de 18,95 % (18,13 % en 2022), taux d'intérêt sans risque de 3,44 % (1,61 % en 2022) et durée prévue de huit ans (huit ans en 2022).

Le tableau qui suit résume les changements survenus relativement aux options en circulation, ainsi que le prix d'exercice moyen pondéré.

	2023		2022	
	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en circulation au début de l'exercice	14 526 319	33,86 \$	13 449 727	32,81 \$
Attribuées	2 884 000	36,82	2 311 300	38,68
Exercées	(3 237 659)	32,82	(1 119 628)	31,22
Frappées de déchéance ou expirées	(190 280)	35,62	(115 080)	33,97
Options en circulation à la fin de l'exercice	13 982 380	34,68 \$	14 526 319	33,86 \$
Options pouvant être exercées à la fin de l'exercice	5 873 980	33,42 \$	6 862 149	33,67 \$

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 39,66 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (39,48 \$ en 2022).

La charge de rémunération liée aux transactions du régime comptabilisées à titre de transactions dont les paiements sont fondés sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres, laquelle s'est chiffrée à 8 \$ après impôt en 2023 (6 \$ après impôt en 2022), a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Le tableau qui suit résume l'information relative à la fourchette des prix d'exercice, y compris la durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée au 31 décembre 2023.

Fourchette des prix d'exercice	En circulation			Pouvant être exercées		
	Options	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Options	Prix d'exercice moyen pondéré	Expiration
30,28 \$ – 38,71 \$	557 800	0,69	33,48 \$	557 800	33,48 \$	2024
34,68 \$ – 36,87 \$	546 480	1,20	35,76 \$	546 480	35,76 \$	2025
30,28 \$ – 36,87 \$	894 200	2,17	34,52 \$	894 200	34,52 \$	2026
30,28 \$ – 36,87 \$	761 200	3,21	36,17 \$	761 200	36,17 \$	2027
30,28 \$ – 34,21 \$	1 115 950	4,22	33,80 \$	1 115 950	33,80 \$	2028
30,28 \$ – 32,50 \$	1 306 000	5,17	30,36 \$	1 306 000	30,36 \$	2029
32,22 \$ – 32,22 \$	1 513 650	6,16	32,22 \$	692 350	32,22 \$	2030
32,10 \$ – 38,75 \$	2 248 300	7,16	32,27 \$	—	— \$	2031
31,59 \$ – 38,71 \$	2 214 200	8,16	38,68 \$	—	— \$	2032
36,69 \$ – 38,87 \$	2 824 600	9,16	36,82 \$	—	— \$	2033

b) Régimes d'unités d'actions différées

Afin de favoriser l'harmonisation des intérêts des administrateurs et des titulaires de polices de la compagnie et des actionnaires de Lifeco, celle-ci et certaines de ses sociétés liées disposent de régimes d'unités d'actions différées obligatoires et de régimes d'unités d'actions différées facultatifs (les régimes obligatoires et les régimes facultatifs) qui s'adressent à ses administrateurs. En vertu des régimes obligatoires, chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis doit toucher 50 % de sa provision annuelle pour participation au conseil en unités d'actions différées de Lifeco. En vertu des régimes facultatifs, chaque administrateur a le choix de toucher le solde de sa provision annuelle pour participation au conseil et la rémunération liée aux comités du conseil soit entièrement en unités d'actions différées, soit entièrement en trésorerie, ou en parts égales en trésorerie et en unités d'actions différées. Dans tous les cas, le nombre d'unités d'actions différées attribuées est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Lifeco à la Bourse de Toronto (TSX) pendant les cinq derniers jours de bourse du trimestre précédent. Les administrateurs reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires de Lifeco en fonction de la valeur des unités à la date de versement du dividende. Au moment où un administrateur ou, le cas échéant, un dirigeant ou un employé de la compagnie ou de l'une de ses filiales quitte ses fonctions, il peut faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme forfaitaire en trésorerie établie en fonction du cours moyen pondéré d'une action ordinaire de Lifeco à la TSX pendant les cinq derniers jours de bourse précédant la date du rachat. En 2023, une tranche de 5 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées (4 \$ en 2022). Au 31 décembre 2023, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions différées se chiffrait à 77 \$ (50 \$ en 2022), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.

Certains employés de la compagnie ont droit à des unités d'actions différées. En vertu des régimes d'unités d'actions différées, certains employés peuvent choisir de recevoir des unités d'actions différées à titre de règlement dans le cadre du régime de rémunération incitative annuelle ou à titre de règlement des unités d'actions liées au rendement attribuées en vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement de la compagnie. Dans les deux cas, ces employés se font attribuer des unités d'actions différées équivalentes aux actions ordinaires de Lifeco. Les employés reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires d'après la valeur de ces unités à la date de versement des dividendes. Les unités d'actions différées sont rachetables au moment où un individu cesse d'être un administrateur ou un employé de la compagnie ou d'une de ses sociétés liées, au moyen d'un montant forfaitaire en trésorerie représentant la valeur des unités d'actions différées à cette date. La compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions différées attribuées aux employés en vertu des régimes. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 24 \$ (1 \$ en 2022) relativement au régime d'unités d'actions différées au titre des charges d'exploitation et frais administratifs des états consolidés du résultat net. Au 31 décembre 2023, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions différées était de 61 \$ (39 \$ en 2022), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs des bilans consolidés.

c) Régime d'unités d'actions liées au rendement

Certains employés de la compagnie ont droit à des unités d'actions liées au rendement. En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement, ces employés se font attribuer des unités d'actions liées au rendement équivalentes aux actions ordinaires de Lifeco et dont les droits sont acquis sur une période de trois ans. Les employés reçoivent des unités d'actions liées au rendement supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires de Lifeco en fonction de la valeur des unités à ce moment. À l'échéance, les employés reçoivent un montant en trésorerie correspondant à la valeur des unités d'actions liées au rendement à ce moment. La compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en vertu du régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 77 \$ (37 \$ en 2022) relativement au régime d'unités d'actions liées au rendement au titre des charges d'exploitation et frais administratifs des états consolidés du résultat net. Au 31 décembre 2023, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions liées au rendement se chiffrait à 98 \$ (73 \$ en 2022), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.

d) Plan d'achat d'actions pour les employés

Le plan d'achat d'actions pour les employés de la compagnie est un régime facultatif en vertu duquel les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leurs revenus admissibles de l'exercice précédent pour acheter des actions ordinaires de Lifeco. La compagnie verse une cotisation égale à 50 % de la cotisation totale de l'employé. Les droits aux cotisations de la compagnie sont acquis immédiatement et sont passés en charge. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, la compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 13 \$ (13 \$ en 2022) relativement au plan d'achat d'actions pour les employés au titre des charges d'exploitation et frais administratifs des états consolidés du résultat net.

26. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Caractéristiques, capitalisation et risque

La compagnie et ses filiales ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles. La compagnie et ses filiales ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention des salariés et conseillers admissibles.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Cependant, ces régimes n'acceptent pas de nouveaux participants. En outre, plusieurs des régimes de retraite à prestations définies ne prévoient plus l'accumulation de prestations définies supplémentaires. L'exposition de la compagnie au titre des régimes à prestations définies devrait s'atténuer au cours des exercices à venir. Lorsque les prestations définies continuent d'être accumulées, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de façon ponctuelle ou sur une base garantie. L'obligation au titre des prestations définies est établie en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes. Les obligations au titre des régimes entièrement non capitalisés sont incluses dans les autres passifs et sont soutenues par l'actif général.

Les nouveaux employés et les participants actifs à des régimes à prestations définies fermés aux prestations définies futures sont admissibles aux régimes de retraite à cotisations définies. Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales. Les cotisations patronales correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

La compagnie et ses filiales offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance maladie, d'assurance dentaire et d'assurance vie postérieures à l'emploi. Les employés retraités assument une part du coût des avantages au moyen de franchises, de coassurances et de plafonds liés aux avantages. Ces régimes, qui sont désormais fermés aux nouveaux employés, ont été préalablement modifiés afin de restreindre le nombre d'employés qui peuvent y participer. Le montant de certains avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite dépend de l'indexation future des coûts. Ces avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préalablement capitalisés, et le montant relatif à l'obligation pour ces prestations est inclus dans les autres passifs et soutenu par l'actif général.

La compagnie et ses filiales ont des comités de retraite, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision de leurs régimes de retraite. Les régimes de retraite sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation. Des changements importants aux régimes de retraite de la compagnie ou d'une de ses filiales requièrent l'approbation du conseil d'administration de l'entité concernée.

Les politiques de capitalisation de la compagnie et de ses filiales en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés exigent des cotisations annuelles d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des régimes de retraite à prestations définies, la compagnie détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des cotisations futures de la compagnie, sous forme de paiements de dépenses liées aux régimes ou sous forme d'un remboursement des excédents des régimes, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la compagnie aux risques auxquels ils font face normalement, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la compagnie.

Les tableaux suivants reflètent la situation financière des régimes contributifs et non contributifs à prestations définies de la compagnie et de ses filiales.

a) Actif des régimes, obligation au titre des prestations et situation de capitalisation

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes				
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	5 759 \$	7 124 \$	— \$	— \$
Produits d'intérêts	278	175	—	—
Rendement réel en sus des (inférieur aux) produits d'intérêts	134	(1 311)	—	—
Cotisations patronales	27	89	17	17
Cotisations salariales	22	21	—	—
Prestations versées	(257)	(289)	(17)	(17)
Liquidations	(2)	—	—	—
Frais administratifs	(4)	(4)	—	—
Transfert vers les régimes, montant net	1	—	—	—
Fluctuations des taux de change	26	(46)	—	—
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	5 984 \$	5 759 \$	— \$	— \$
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	5 198 \$	7 167 \$	233 \$	340 \$
Coût des services rendus au cours de la période	41	72	—	—
Coût financier	250	175	12	10
Cotisations salariales	22	21	—	—
Prestations versées	(257)	(289)	(17)	(17)
Réductions et indemnités de cessation d'emploi	—	(2)	—	—
Liquidations	(3)	—	—	—
Pertes actuarielles (gains actuariels) liés aux modifications des hypothèses financières	379	(1 886)	14	(53)
Pertes actuarielles (gains actuariels) liés aux modifications des hypothèses démographiques	(15)	(1)	—	(31)
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des résultats techniques liés aux participants	30	3	(2)	(16)
Transfert vers les régimes, montant net	1	—	—	—
Fluctuations des taux de change	24	(62)	—	—
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	5 670 \$	5 198 \$	240 \$	233 \$
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés				
Situation de capitalisation des régimes – surplus (déficit)	314 \$	561 \$	(240) \$	(233) \$
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif	(202)	(310)	—	—
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	112 \$	251 \$	(240) \$	(233) \$
Comptabilisé dans :				
Autres actifs (note 11)	365 \$	463 \$	— \$	— \$
Autres passifs (note 20)	(253)	(212)	(240)	(233)
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	112 \$	251 \$	(240) \$	(233) \$
Analyse de l'obligation au titre des prestations définies				
Régimes capitalisés en tout ou en partie	5 454 \$	4 993 \$	— \$	— \$
Régimes non capitalisés	216 \$	205 \$	240 \$	233 \$

Aux termes d'IFRIC 14, *Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies*, les exigences de financement minimal et leur interaction, la compagnie doit déterminer si l'actif au titre de chaque régime de retraite lui donne un avantage économique par l'entremise de réductions de contributions futures, de paiements de dépenses liées au régime, ou du remboursement des excédents; si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente de l'information sur la variation du plafond de l'actif.

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2023	2022
Variation du plafond de l'actif		
Plafond de l'actif au début de l'exercice	310 \$	41 \$
Intérêts sur le plafond de l'actif	14	1
Variation du plafond de l'actif	(123)	251
Fluctuations des taux de change	1	17
Plafond de l'actif à la fin de l'exercice	202 \$	310 \$

b) Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Le total de la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi incluse dans les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

	Tous les régimes de retraite		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies	63 \$	93 \$	— \$	— \$
Coût des services rendus au cours de la période au titre des cotisations définies	109	87	—	—
Cotisations salariales	(22)	(21)	—	—
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	150	159	—	—
Frais administratifs	4	4	—	—
Réductions	—	(2)	—	—
Liquidations	(1)	—	—	—
Coût financier, montant net	(14)	1	12	10
Charge – résultat net	139	162	12	10
(Gains actuariels) pertes actuarielles comptabilisés	394	(1 884)	12	(100)
Rendement (plus élevé) moins élevé que le rendement prévu de l'actif	(134)	1 311	—	—
Variation du plafond de l'actif	(123)	251	—	—
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments (de bénéfice global) de perte globale	137	(322)	12	(100)
Total (des produits) de la charge, y compris les réévaluations	276 \$	(160) \$	24 \$	(90) \$

c) Répartition de l'actif par principales catégories, pondérée en fonction de l'actif des régimes

	Régimes de retraite à prestations définies	
	2023	2022
Titres de participation	34 %	35 %
Titres de créance	56 %	52 %
Biens immobiliers	8 %	9 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 %	4 %
Total	100 %	100 %

Aucun actif de régime n'est investi directement dans les titres de la compagnie ou de parties liées. Les actifs des régimes comprennent des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de la compagnie qui s'élevaient à 5 838 \$ au 31 décembre 2023 et à 5 608 \$ au 31 décembre 2022, dont un montant de 5 824 \$ (5 514 \$ au 31 décembre 2022) était inclus dans les bilans consolidés. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par la compagnie.

d) Informations sur l'obligation au titre des prestations définies**i) Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération**

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Obligation au titre des prestations compte non tenu de la croissance future de la rémunération	5 210 \$	4 766 \$	240 \$	233 \$
Incidence de la croissance future présumée de la rémunération	460	432	—	—
Obligation au titre des prestations définies	5 670 \$	5 198 \$	240 \$	233 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures de la rémunération.

ii) Partie de l'obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Obligation au titre des prestations compte non tenu des augmentations futures des rentes	4 941 \$	4 524 \$	240 \$	233 \$
Incidence de la croissance future présumée des rentes	729	674	—	—
Obligation au titre des prestations définies	5 670 \$	5 198 \$	240 \$	233 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures des rentes.

iii) Profil du statut des participants aux régimes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Employés en service	39 %	39 %	7 %	7 %
Participants avec droits acquis différés	15 %	15 %	s.o.	s.o.
Employés retraités	46 %	46 %	93 %	93 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies	14,8 ans	15,0 ans	9,6 ans	9,9 ans

e) Renseignements sur les flux de trésorerie

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Cotisations patronales prévues pour 2024 :			
Régimes à prestations définies capitalisés (en tout ou en partie)	(32) \$	— \$	(32) \$
Régimes non capitalisés	17	18	35
Régimes à cotisations définies	108	—	108
Total	93 \$	18 \$	111 \$

f) Hypothèses actuarielles et sensibilités

i) Hypothèses actuarielles

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Pour le calcul du coût des prestations :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	4,9 %	2,5 %	5,3 %	3,1 %
Taux d'actualisation – obligations au titre des services futurs	5,3 %	3,3 %	5,3 %	3,4 %
Taux de croissance de la rémunération	3,8 %	3,1 %	— %	— %
Augmentations futures des rentes ¹	2,3 %	1,7 %	— %	— %
Pour le calcul du coût de l'obligation au titre des prestations définies :				
Taux d'actualisation – obligations au titre des services passés	4,3 %	4,9 %	4,7 %	5,3 %
Taux de croissance de la rémunération	3,4 %	3,8 %	— %	— %
Augmentations futures des rentes ¹	2,1 %	2,3 %	— %	— %
Taux tendanciel du coût des soins médicaux :				
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux			4,6 %	4,7 %
Taux tendanciel final du coût des soins médicaux			4,0 %	4,0 %
Exercice au cours duquel le taux tendanciel final est atteint			2040	2040

¹ Moyenne pondérée des régimes assujettis aux augmentations futures des rentes.

ii) Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2023	2022	2023	2022
Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité :				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	23,0	23,0	22,8	22,8
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours de l'exercice	24,8	24,8	24,3	24,2
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	25,2	25,1	25,2	25,1
65 ans pour celles qui ont 35 ans au cours de l'exercice	26,9	26,9	26,5	26,5

La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines corrections de valeur liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement. Comme les hypothèses liées à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, elles ont été appliquées par la compagnie compte tenu de certains facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique, en plus d'une estimation des améliorations futures au chapitre de la longévité.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses liées à la mortalité. L'incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie donnerait lieu à une augmentation de 158 \$ de l'obligation au titre des prestations définies et de 6 \$ au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi.

iii) Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

	Hausse de 1 %		Baisse de 1 %	
	2023	2022	2023	2022
Régimes de retraite à prestations définies :				
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(716) \$	(675) \$	908 \$	859 \$
Incidence de la variation du taux de croissance de la rémunération	173	173	(157)	(156)
Incidence de la variation du taux d'inflation	346	340	(313)	(299)
Autres avantages postérieurs à l'emploi :				
Incidence de la variation des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins médicaux	12	11	(11)	(10)
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(20)	(19)	24	23

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction est à prévoir entre certaines des hypothèses.

27. Cumul des autres éléments de bénéfice global

	2023								
	Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les obligations et les prêts hypothécaires à la JVAERG	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	Écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Compte de participation	Actionnaire
Solde au début de l'exercice (retraité)	305 \$	(78) \$	(715) \$	(55) \$	10 \$	(533) \$	1 \$	(175) \$	(359) \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	111	23	455	(149)	—	440	—	138	302
Impôt sur le résultat	—	(7)	(99)	41	—	(65)	—	(51)	(14)
	111	16	356	(108)	—	375	—	87	288
Solde à la fin de l'exercice	416 \$	(62) \$	(359) \$	(163) \$	10 \$	(158) \$	1 \$	(88) \$	(71) \$
	2022 (retraité)								
	Profits (pertes) de change latent à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les obligations et les prêts hypothécaires à la JVAERG	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	Écart de réévaluation lié au transfert aux immeubles de placement	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Compte de participation	Actionnaire
Solde au début de l'exercice	269 \$	(8) \$	28 \$	(364) \$	10 \$	(65) \$	— \$	(14) \$	(51) \$
Incidence de la première application de la superposition liée à IFRS 9 (note 3)	51	—	(23)	—	—	28	—	—	28
Solde révisé au début de l'exercice	320	(8)	5	(364)	10	(37)	—	(14)	(23)
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(15)	(97)	(885)	422	—	(575)	1	(275)	(301)
Impôt sur le résultat	—	27	165	(113)	—	79	—	114	(35)
	(15)	(70)	(720)	309	—	(496)	1	(161)	(336)
Solde à la fin de l'exercice	305 \$	(78) \$	(715) \$	(55) \$	10 \$	(533) \$	1 \$	(175) \$	(359) \$

28. Transactions entre parties liées

Great-West Lifeco Inc. est la société mère de la compagnie. Par conséquent, la compagnie est liée à Great-West Lifeco Inc. et aux autres principales filiales en exploitation de cette dernière, dont Empower Annuity Insurance Company of America (Empower) et Putnam Investments, LLC¹. De plus, Great-West Lifeco Inc. est membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Aux termes de cette relation, la compagnie est aussi liée au groupe de sociétés de Power Corporation, qui comprend IGM, société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et ses filiales IG Gestion de patrimoine et la Financière Mackenzie, ainsi que Groupe Bruxelles Lambert, société de portefeuille établie en Europe qui détient des intérêts importants dans des sociétés industrielles et de services mondiales.

¹ Après le 31 décembre 2023, soit le 1^{er} janvier 2024, Lifeco a conclu la vente de Putnam US Holdings I, LLC (excluant PanAgora Holdings Inc. et sa filiale PanAgora Asset Management Inc.) à Franklin Resources, Inc., Putnam US Holdings I, LLC était une filiale de Putnam Investments, LLC.

a) Principales filiales

Les états financiers consolidés de la compagnie comprennent les activités des filiales suivantes et de leurs propres filiales :

Société	Pays de constitution	Principale activité	% de participation
Conseillers immobiliers GWL inc.	Canada	Gestion de placements immobiliers	100,00 %
Canada Life Limited	Royaume-Uni	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Irish Life Assurance p.l.c	Irlande	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %

b) Transactions entre parties liées comprises dans les états financiers consolidés

Transactions de réassurance

Une filiale de la compagnie a des ententes avec Empower, une société liée, pour prendre en charge certaines activités d'assurance vie. En 2023, dans les états consolidés du résultat net, ces transactions se sont traduites par une augmentation de 1 \$ (diminution de 6 \$ en 2022) du résultat des activités d'assurance et de 6 \$ (néant en 2022) du résultat net des activités de placement. Ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

En 2005, Great-West Life & Annuity Insurance Company of South Carolina (GWSC), une société liée, a pris en charge, au moyen d'une entente de coassurance avec fonds détenus, certaines des activités américaines de réassurance vie temporaire de la Canada Vie. En 2007, une tranche additionnelle des activités américaines de réassurance vie temporaire a été rétrocédée à GWSC par la Canada Vie. En 2023, dans les états consolidés du résultat net, ces transactions se sont traduites par une diminution de 28 \$ (19 \$ en 2022) du résultat des activités d'assurance et une augmentation de 25 \$ (9 \$ en 2022) du résultat net des activités de placement. Ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

Autres transactions entre parties liées

Dans le cours normal des activités, la compagnie a offert des prestations d'assurance et d'autres services à d'autres sociétés du groupe de sociétés de Power Corporation. Dans tous les cas, ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

Au cours de l'exercice, la compagnie a reçu certains services administratifs d'IGM et ses filiales, membre du groupe de sociétés de Power Corporation, et lui en a rendu. La compagnie a aussi fourni des produits d'assurance vie, d'assurance invalidité et de rentes selon une entente de distribution conclue avec IGM. Toutes ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché.

La compagnie détient 9 200 448 actions d'IGM, soit une participation de 3,86 %. La compagnie utilise la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser son placement dans IGM, puisqu'elle exerce une influence notable sur celle-ci. En 2023, la compagnie a comptabilisé un montant de 33 \$ pour la quote-part du bénéfice net d'IGM comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et elle a reçu des dividendes de 21 \$ de son placement dans IGM (note 6).

En 2023, la compagnie a remboursé la tranche restante de 1 000 \$ de la débenture à 3,75 % de 2 000 \$ émise à l'intention de Lifeco en 2013. Une tranche de 1 000 \$ des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco a également été remboursée.

En 2008, la compagnie a émis 2 000 \$ de débentures à 7,127 % à l'intention de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 2 000 \$ dans des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco. En 2003, la compagnie avait également émis 1 200 \$ de débentures à 5,75 % à l'intention de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 1 200 \$ dans des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco. La compagnie possède le droit exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend exercer ce droit. Par conséquent, les placements et les débentures font l'objet d'une compensation dans les états financiers consolidés de la compagnie.

L'actif des fonds distincts de la compagnie a été investi dans des fonds gérés par IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie. Placements Mackenzie gère également certains des placements de portefeuille de la compagnie. La compagnie a également des participations dans des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable, des fiducies d'investissement à participation unitaire et des fonds de capital-investissement. Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées de la compagnie, qui touchent des honoraires de gestion pour ces services. En 2023, la compagnie a effectué des placements additionnels dans des fonds gérés par des parties liées. Toutes ces transactions ont été effectuées selon les conditions du marché (note 17).

Le 30 novembre 2023, la compagnie a acquis IPC d'IGM pour une contrepartie d'achat de 585 \$. Le Comité de révision de la compagnie et celui de Lifeco ont examiné et approuvé la transaction (note 4).

La compagnie détenait des débetures émises par IGM, lesquelles étaient assorties des échéances et des taux d'intérêt suivants :

	2023	2022
3,44 % arrivant à échéance le 26 janvier 2027	19 \$	19 \$
6,65 % arrivant à échéance le 13 décembre 2027	14	14
7,45 % arrivant à échéance le 9 mai 2031	11	11
7,00 % arrivant à échéance le 31 décembre 2032	11	11
4,56 % arrivant à échéance le 25 janvier 2047	19	18
4,115 % arrivant à échéance le 9 décembre 2047	9	8
4,174 % arrivant à échéance le 13 juillet 2048	5	4
Total	88 \$	85 \$

Le 22 décembre 2020, la compagnie a consenti à Great-West Lifeco U.S. LLC, une société liée, un prêt de 65 \$ US (86 \$ au 31 décembre 2023 et 88 \$ au 31 décembre 2022), d'une durée de 5 ans, au taux d'intérêt annuel de 1,25 %. Pour 2023, des produits d'intérêts de 1 \$ (1 \$ en 2022) sont inclus dans les états consolidés du résultat net.

Le 7 décembre 2016, Lifeco a consenti à la compagnie un prêt de 200 € (292 \$ au 31 décembre 2023 et 290 \$ au 31 décembre 2022), d'une durée de 15 ans, au taux d'intérêt annuel de 2,53 % jusqu'au 7 décembre 2026, soit la première date de remboursement par anticipation au pair, et, par la suite, au taux semestriel moyen acheteur-vendeur des swaps de 5 ans sur l'euro, majoré de 1,85 % (note 18). Pour 2023, des charges d'intérêts de 7 \$ (7 \$ en 2022) sont incluses dans les états consolidés du résultat net.

La compagnie détient des débetures à 6,74 % qu'elle doit payer à Lifeco, sa société mère, dont l'encours est de 200 \$ (200 \$ en 2022). Des charges financières de 13 \$ (13 \$ en 2022) sont comprises dans les états consolidés du résultat net.

Le 13 janvier 2023, la compagnie a émis une débeture à 5,30 % de 2 000 \$ à l'intention de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 2 000 \$ dans des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco. La compagnie possède le droit exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend exercer ce droit. Par conséquent, le placement et la débeture feront l'objet d'une compensation dans les états financiers consolidés de la compagnie.

Le 26 octobre 2023, la compagnie a émis une débeture à 6,15 % de 2 000 \$ à l'intention de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 2 000 \$ dans des actions privilégiées d'une filiale entièrement détenue de Lifeco. La compagnie possède le droit exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend exercer ce droit. Par conséquent, le placement et la débeture feront l'objet d'une compensation dans les états financiers consolidés de la compagnie.

Le 26 octobre 2023, la compagnie a également émis une débeture à 6,15 % de 185 \$ à une filiale entièrement détenue de Lifeco. La compagnie a effectué un placement correspondant de 185 \$ dans des actions privilégiées de cette filiale. La compagnie possède le droit exécutoire de régler ces instruments financiers sur une base nette et entend exercer ce droit. Par conséquent, le placement et la débeture feront l'objet d'une compensation dans les états financiers consolidés de la compagnie.

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la compagnie, directement ou indirectement, y compris les administrateurs. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration ainsi que certains dirigeants clés.

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la compagnie et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent.

	2023	2022
Salaire	19 \$	17 \$
Attributions fondées sur des actions	17	14
Attributions fondées sur des options	8	7
Rémunération incitative annuelle autre qu'en actions	9	9
Autres	2	—
Total	55 \$	47 \$

29. Impôt sur le résultat

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

i) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les états consolidés du résultat net

	2023	2022
Impôt exigible		
Total de l'impôt exigible	469 \$	354 \$
Impôt différé		
Création et résorption de différences temporaires	(547) \$	24 \$
Incidence de la variation des taux d'imposition ou des nouveaux impôts	—	(6)
Charge (économie) d'impôt découlant de pertes fiscales, de crédits d'impôt ou de différences temporaires non comptabilisés	(2)	3
Total de l'impôt différé	(549) \$	21 \$
Total de la charge (l'économie) d'impôt	(80) \$	375 \$

ii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (note 27)

	2023	2022
Charge (économie) d'impôt exigible	43 \$	(157) \$
Charge (économie) d'impôt différé	22	78
Total	65 \$	(79) \$

b) Pour les postes qui suivent, le taux d'imposition effectif comptabilisé dans les états consolidés du résultat net diffère du taux d'imposition combiné (fédéral et provincial) au Canada établi à 28,00 % :

	2023		2022	
Bénéfice avant impôt	2 339 \$		3 664 \$	
Taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) au Canada	655	28,00 %	1 008	27,50 %
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :				
Produits non imposables tirés des placements	(233)	(9,96)	(206)	(5,62)
Activités à l'extérieur du Canada assujetties à un taux d'imposition moyen inférieur à l'étranger	(483)	(20,65)	(289)	(7,89)
Incidence des changements de taux sur l'impôt différé	—	—	(6)	(0,16)
Autres	(19)	(0,81)	(132)	(3,60)
Total de la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat et du taux d'imposition effectif	(80) \$	(3,42) %	375 \$	10,23 %

c) Le montant net et les variations de l'actif d'impôt différé se composent de ce qui suit :

	2023						
	Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	(1 103) \$	520 \$	537 \$	(303) \$	120 \$	7 \$	(222) \$
Comptabilisé dans les états consolidés du résultat net	672	(113)	(11)	21	(39)	19	549
Comptabilisé dans les états consolidés du résultat global	—	(55)	—	—	—	33	(22)
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	—	—	4	(12)	1	(3)	(10)
Fluctuations des taux de change et autres	78	(122)	(5)	(1)	—	45	(5)
Solde à la fin de l'exercice	(353) \$	230 \$	525 \$	(295) \$	82 \$	101 \$	290 \$

	2022						
	Passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement	Placements de portefeuille	Reports en avant de pertes	Immobilisations incorporelles	Crédits d'impôt	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	629 \$	(1 087) \$	384 \$	(291) \$	144 \$	80 \$	(141) \$
Comptabilisé dans les états consolidés du résultat net	(1 733)	1 578	129	(5)	(24)	34	(21)
Comptabilisé dans les états consolidés du résultat global	—	35	—	—	—	(113)	(78)
Fluctuations des taux de change et autres	1	(6)	24	(7)	—	6	18
Solde à la fin de l'exercice	(1 103) \$	520 \$	537 \$	(303) \$	120 \$	7 \$	(222) \$

Comptabilisés dans les bilans consolidés :

	2023	2022
Actifs d'impôt différé	804 \$	479 \$
Passifs d'impôt différé	(514)	(701)
Total	290 \$	(222) \$

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles, de pertes et d'autres reports en avant non utilisés dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable des actifs d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2023, sera recouvrable.

Au 31 décembre 2023, la compagnie a comptabilisé un actif d'impôt différé de 525 \$ (537 \$ au 31 décembre 2022) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 2 405 \$, dont une tranche de 105 \$ expirera entre 2030 et 2043; il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 2 300 \$. La compagnie réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le résultat exigible.

La compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 113 \$ (100 \$ en 2022) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 478 \$ (505 \$ en 2022). De ce montant, une tranche de 96 \$ expirera entre 2024 et 2043; il n'existe aucune date d'expiration pour la tranche restante de 382 \$. En outre, la compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 11 \$ (11 \$ en 2022) relativement aux différences temporaires de 54 \$ (55 \$ en 2022) liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées, car la compagnie est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire se résorbera, et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

En décembre 2021, l'OCDE a publié le modèle de règles du Pilier Deux qui définit la structure d'un nouveau régime prévoyant un impôt minimum mondial de 15 %. Un certain nombre de pays où la compagnie exerce ses activités, notamment l'Irlande, l'Allemagne et le Royaume-Uni, ont adopté des lois qui entrent en vigueur pour la compagnie pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024. Un avant-projet de loi Pilier Deux n'a pas encore été quasi adopté au Canada et à la Barbade, mais, lorsqu'il sera adopté, il devrait entrer en vigueur pour la compagnie au 1^{er} janvier 2024.

L'impôt minimum mondial, qui est de nature très complexe, s'appliquera à la Canada Vie en tant que société membre d'un plus grand groupe de sociétés liées. L'établissement de l'incidence de l'impôt minimum nécessitera le recours à des interprétations importantes des nouvelles lois de chaque pays afin de déterminer le passif d'impôt définitif pour l'ensemble du groupe de sociétés, lequel sera ensuite réparti entre les différentes sociétés au sein du groupe, comme Canada Vie. La compagnie a procédé à une évaluation préliminaire de son exposition potentielle à l'impôt sur le résultat du Pilier Deux pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et a identifié une exposition potentielle à la Barbade, en Irlande et à l'île de Man, des territoires où le taux d'imposition prévu par la loi est inférieur à 15 %. Selon cette évaluation préliminaire, la compagnie s'attend à une augmentation du taux d'imposition effectif, mais celle-ci ne devrait pas avoir une incidence significative sur les états financiers de la compagnie.

30. Instruments financiers dérivés et couverture

Pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que des risques du marché, la compagnie a recours, comme utilisateur final, à plusieurs instruments financiers dérivés. La compagnie a pour politique de réaliser des transactions au moyen de dérivés uniquement avec des intermédiaires financiers qui ont une réputation de solvabilité. La note 7 présente le risque auquel la compagnie est exposée à l'égard de la qualité de crédit de ses contreparties. Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés déduction faite des garanties admissibles reçues de 842 \$ au 31 décembre 2023 (378 \$ au 31 décembre 2022).

a) Le tableau suivant donne un aperçu du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie et du risque de crédit correspondant, en fonction des définitions du risque, tel que le BSIF le prescrit :

Risque de crédit maximal	Le coût de remplacement total de tous les contrats sur produits dérivés qui présentent une valeur positive.
Risque de crédit futur	Le risque de crédit potentiel futur est calculé au moyen d'une formule prescrite par le BSIF. Les facteurs à considérer dans ce calcul sont le type et la durée du dérivé.
Risque de crédit équivalent	La somme du risque de crédit maximal et du risque de crédit potentiel futur moins les garanties admissibles détenues.
Équivalent pondéré en fonction du risque	Le risque de crédit équivalent, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, tel que le BSIF le prescrit.

	2023					2022				
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt										
Swaps	6 398 \$	152 \$	69 \$	151 \$	3 \$	4 534 \$	96 \$	47 \$	102 \$	2 \$
Contrats à terme normalisés – vente	153	—	—	—	—	159	—	—	—	—
Options achetées	1 995	15	19	26	—	1	—	—	—	—
	8 546	167	88	177	3	4 694	96	47	102	2
Contrats de change										
Swaps de devises	23 372	1 145	1 501	2 008	40	19 733	956	1 233	1 879	39
Contrats à terme de gré à gré	6 332	73	80	124	1	5 712	35	75	95	1
	29 704	1 218	1 581	2 132	41	25 445	991	1 308	1 974	40
Autres contrats dérivés										
Contrats sur actions	1 760	100	131	164	1	1 482	20	89	109	—
Contrats à terme normalisés – achat	14	—	—	—	—	12	—	—	—	—
Contrats à terme normalisés – vente	562	1	—	—	—	661	13	—	—	—
Options sur actions achetées	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—
Options sur actions vendues	—	—	—	—	—	3	—	—	—	—
	2 336	101	131	164	1	2 159	33	89	109	—
Total	40 586 \$	1 486 \$	1 800 \$	2 473 \$	45 \$	32 298 \$	1 120 \$	1 444 \$	2 185 \$	42 \$

b) Les tableaux suivants présentent le montant nominal, la durée jusqu'à l'échéance et la valeur comptable du portefeuille d'instruments dérivés de la compagnie par catégorie :

	2023					
	Montant nominal			Valeur comptable		
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	598 \$	1 764 \$	4 036 \$	6 398 \$	152 \$	(338) \$
Contrats à terme normalisés – vente	153	—	—	153	—	—
Options achetées	200	798	997	1 995	15	—
	951	2 562	5 033	8 546	167	(338)
Contrats de change						
Swaps de devises	1 723	5 594	16 055	23 372	1 145	(840)
Contrats à terme de gré à gré	3 778	—	—	3 778	45	(11)
	5 501	5 594	16 055	27 150	1 190	(851)
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	504	1 256	—	1 760	100	(1)
Contrats à terme normalisés – achat	14	—	—	14	—	—
Contrats à terme normalisés – vente	562	—	—	562	1	(4)
	1 080	1 256	—	2 336	101	(5)
Dérivés désignés comme couvertures aux fins comptables						
Couvertures de juste valeur						
Risque de change						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	80	—	—	80	1	—
	80	—	—	80	1	—
Couvertures d'investissement net						
Risque de change						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	1 967	507	—	2 474	27	(14)
	1 967	507	—	2 474	27	(14)
Total	9 579 \$	9 919 \$	21 088 \$	40 586 \$	1 486 \$	(1 208) \$

	2022					
	Montant nominal			Valeur comptable		
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	549 \$	1 251 \$	2 734 \$	4 534 \$	95 \$	(451) \$
Contrats à terme normalisés – achat	159	—	—	159	—	—
Options achetées	1	—	—	1	—	—
	709	1 251	2 734	4 694	95	(451)
Contrats de change						
Swaps de devises	2 418	3 604	13 711	19 733	956	(979)
Contrats à terme de gré à gré	3 146	—	—	3 146	14	(78)
	5 564	3 604	13 711	22 879	970	(1 057)
Autres contrats dérivés						
Contrats sur actions	1 482	—	—	1 482	20	(14)
Contrats à terme normalisés – achat	12	—	—	12	—	—
Contrats à terme normalisés – vente	661	—	—	661	13	—
Options sur actions achetées	1	—	—	1	—	—
Options sur actions vendues	3	—	—	3	—	—
	2 159	—	—	2 159	33	(14)
Dérivés désignés comme couvertures aux fins comptables						
Couvertures de juste valeur						
Risque de change						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	83	—	—	83	—	(3)
	83	—	—	83	—	(3)
Couvertures d'investissement net						
Risque de change						
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	2 027	456	—	2 483	22	(50)
	2 027	456	—	2 483	22	(50)
Total	10 542 \$	5 311 \$	16 445 \$	32 298 \$	1 120 \$	(1 575) \$

Les contrats à terme normalisés du tableau ci-dessus sont des contrats négociés en bourse; tous les autres contrats sont négociés sur le marché hors cote.

c) Les tableaux suivants donnent un aperçu des dérivés désignés comme couvertures aux fins comptables :

Les taux de change sont exprimés en dollars

	2023			
	Montant nominal			
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de juste valeur				
Risque de change				
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	80 \$	— \$	— \$	80 \$
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,34	—	—	1,34
Couvertures d'investissement net				
Risque de change				
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	1 967 \$	507 \$	— \$	2 474 \$
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,34	—	—	1,34
Taux de change € – £ moyen pondéré	0,86	0,86	—	0,86

	2022			
	Montant nominal			
	1 an ou moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Couvertures de juste valeur				
Risque de change				
Contrats de change				
Contrats de change à terme	83 \$	— \$	— \$	83 \$
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,31	—	—	1,31
Couvertures d'investissement net				
Risque de change				
Contrats de change				
Contrats à terme de gré à gré	2 027 \$	456 \$	— \$	2 483 \$
Taux de change \$ US – \$ CA moyen pondéré	1,33	—	—	1,33
Taux de change € – £ moyen pondéré	0,88	0,88	—	0,88

d) Les paragraphes qui suivent présentent les types d'instruments contenus dans le portefeuille de dérivés de la compagnie.

Contrats de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les options d'achat permettent à la compagnie de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

Contrats de change

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs au titre des contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixe et à taux variable peuvent être échangés dans des devises différentes. La compagnie conclut également certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits.

Autres contrats dérivés

Des swaps sur indice, des contrats à terme normalisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de capitaux propres sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

e) Comptabilité de couverture

Couvertures de juste valeur

La tranche inefficace des couvertures de juste valeur comptabilisée dans le résultat net des activités de placement, qui comprend les contrats de change, s'est établie à néant en 2023 et en 2022.

Couvertures d'investissement net

Les tableaux suivants présentent l'incidence des couvertures d'investissement net de la compagnie sur les états consolidés du résultat net et les états consolidés du résultat global.

	2023				
	Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global au total du résultat des activités de placement	Inefficacités comptabilisées dans le total du résultat des activités de placement
Contrats de change à terme	(17) \$	17 \$	17 \$	— \$	— \$

	2022				
	Variation de la juste valeur des éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Variation de la juste valeur des instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global au total du résultat des activités de placement	Inefficacités comptabilisées dans le total du résultat des activités de placement
Contrats de change à terme	122 \$	(122) \$	(122) \$	— \$	— \$

31. Provisions liées à des poursuites judiciaires et passif éventuel

De temps à autre, la compagnie et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs. Les provisions sont constituées si, de l'avis de la direction, il est probable qu'un paiement sera nécessaire et le montant du paiement peut être estimé de manière fiable. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière significative à la situation financière consolidée de la compagnie. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la compagnie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction.

32. Engagements

a) Lettres de crédit

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. Les facilités de lettres de crédit totalisent 1 841 \$ US, dont une tranche de 1 032 \$ US était émise au 31 décembre 2023.

Le secteur Solutions de gestion du capital et des risques utilise périodiquement des lettres de crédit comme garantie aux termes de certains contrats de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

b) Engagements à l'égard d'investissements

Les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, qui doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 3 965 \$ au 31 décembre 2023, une tranche de 3 888 \$ étant assortie d'une échéance de moins d'un an, une tranche de 61 \$ d'une échéance de moins de deux ans, une tranche de 15 \$ d'une échéance de moins de trois ans et une tranche de 1 \$ d'une échéance de moins de quatre ans.

c) Actifs donnés en garantie

En plus des actifs donnés en garantie qui ont été présentés dans les autres rubriques des états financiers consolidés :

- Le montant des actifs inclus dans le bilan de la compagnie qui ont été donnés en garantie au titre d'ententes de réassurance se chiffre à 1 462 \$ (1 467 \$ au 31 décembre 2022).
 - De plus, en vertu de certains contrats de réassurance, les obligations présentées dans les portefeuilles de placements sont détenues dans des comptes en fidéicomis et des comptes entiers. Les actifs sont déposés dans ces comptes afin de respecter les exigences de certaines obligations juridiques et contractuelles visant le soutien des passifs au titre des contrats d'assurance qui sont repris.
- La compagnie a, dans le cours normal de ses activités, donné en garantie des actifs d'une valeur de 51 \$ (53 \$ au 31 décembre 2022) afin de fournir une sûreté à la contrepartie.

33. Information sectorielle

Les principaux secteurs opérationnels de la compagnie correspondent aux activités touchant les polices avec participation et les actionnaires. Les principales unités d'exploitation au sein des secteurs sont les suivantes : Exploitation canadienne, Exploitation européenne, Solutions de gestion du capital et des risques et Exploitation générale. Ces unités d'exploitation reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la compagnie. Chacun de ces secteurs exerce des activités dans le secteur des services financiers, et les produits des unités d'exploitation sont principalement tirés de l'assurance vie, de l'assurance maladie, de services de retraite et de placement, et de réassurance. Les activités commerciales aux États-Unis et celles qui ne sont pas associées à une unité d'exploitation particulière sont attribuées à l'exploitation générale.

a) Résultat net consolidé

	2023						
	Actionnaire				Compte de participation		Total de la compagnie
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total	Total	
Produits sectoriels							
Produits des activités d'assurance ¹	9 242 \$	6 068 \$	4 716 \$	13 \$	20 039 \$	149 \$	20 188 \$
Produits nets tirés des placements ²	1 300	1 419	169	189	3 077	1 800	4 877
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN ²	1 522	886	57	21	2 486	1 781	4 267
	12 064	8 373	4 942	223	25 602	3 730	29 332
Honoraires et autres produits ³	1 347	777	14	25	2 163	—	2 163
	13 411	9 150	4 956	248	27 765	3 730	31 495
Autres résultats des activités d'assurance							
Charges afférentes aux activités d'assurance	(6 496)	(5 162)	(3 940)	(23)	(15 621)	(1)	(15 622)
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance	(1 398)	(143)	(39)	16	(1 564)	—	(1 564)
	(7 894)	(5 305)	(3 979)	(7)	(17 185)	(1)	(17 186)
Autres résultats des activités de placement							
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(2 796)	(2 536)	(46)	10	(5 368)	(3 664)	(9 032)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	19	221	32	(6)	266	—	266
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	(130)	(3)	(45)	—	(178)	—	(178)
	(2 907)	(2 318)	(59)	4	(5 280)	(3 664)	(8 944)
Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts							
Produits nets tirés des (pertes nettes liées aux) placements	3 366	1 442	—	—	4 808	—	4 808
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	(3 366)	(1 442)	—	—	(4 808)	—	(4 808)
	—	—	—	—	—	—	—
Autres produits (charges)							
Charges d'exploitation et frais administratifs	(1 385)	(1 067)	(50)	(97)	(2 599)	(36)	(2 635)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	(77)	(57)	(1)	(13)	(148)	(12)	(160)
Coûts de financement	—	1	(5)	(101)	(105)	—	(105)
Autres	68	—	—	—	68	(68)	—
Charges de restructuration	—	(126)	—	—	(126)	—	(126)
	(1 385)	(1 067)	(50)	(97)	(2 599)	(36)	(2 635)
Bénéfice (perte) avant impôt	1 216	278	862	34	2 390	(51)	2 339
Impôt sur le résultat	268	(200)	5	(78)	(5)	(75)	(80)
	948	478	857	112	2 395	24	2 419
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle							
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	1	1	—	1
	948	478	857	111	2 394	24	2 418
Bénéfice net							
Bénéfice net – titulaires de polices avec participation	—	—	—	—	—	24	24
	948 \$	478 \$	857 \$	111 \$	2 394 \$	— \$	2 394 \$

¹ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat des activités d'assurance.

² Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat net des activités de placement.

³ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Autres produits (charges).

Notes annexes

2022

	Actionnaire				Compte de participation		Total de la compagnie
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total	Total	
Produits sectoriels							
Produits des activités d'assurance ¹	9 325 \$	5 429 \$	4 543 \$	4 \$	19 301 \$	123 \$	19 424 \$
Produits nets tirés des placements ²	1 225	1 533	103	88	2 949	1 650	4 599
Variations de la juste valeur des actifs à la JVRN ²	(6 298)	(8 728)	(351)	(21)	(15 398)	(4 891)	(20 289)
	4 252	(1 766)	4 295	71	6 852	(3 118)	3 734
Honoraires et autres produits ³	1 182	714	7	29	1 932	—	1 932
	5 434	(1 052)	4 302	100	8 784	(3 118)	5 666
Autres résultats des activités d'assurance							
Charges afférentes aux activités d'assurance	(6 606)	(4 631)	(3 847)	(24)	(15 108)	(2)	(15 110)
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance	(1 418)	(114)	(32)	16	(1 548)	—	(1 548)
	(8 024)	(4 745)	(3 879)	(8)	(16 656)	(2)	(16 658)
Autres résultats des activités de placement							
Produits financiers nets liés aux contrats d'assurance	5 619	9 330	192	17	15 158	3 043	18 201
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats de réassurance	(103)	(1 106)	(40)	(12)	(1 261)	—	(1 261)
Variation des passifs au titre des contrats d'investissement	66	9	139	—	214	—	214
	5 582	8 233	291	5	14 111	3 043	17 154
Résultat net des activités de placement – contrats d'assurance pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts							
Produits nets tirés des (charges nettes liées aux) placements	(2 519)	(1 611)	—	—	(4 130)	—	(4 130)
Produits financiers nets (charges financières nettes) liés aux contrats d'assurance	2 519	1 611	—	—	4 130	—	4 130
	—	—	—	—	—	—	—
Autres produits (charges)							
Charges d'exploitation et frais administratifs	(1 173)	(927)	(60)	(38)	(2 198)	(23)	(2 221)
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	(82)	(56)	—	(23)	(161)	(12)	(173)
Coûts de financement	—	—	(4)	(100)	(104)	—	(104)
Autres	64	—	—	8	72	(72)	—
Bénéfice (perte) avant impôt	1 801	1 453	650	(56)	3 848	(184)	3 664
Impôt sur le résultat	334	167	104	(137)	468	(93)	375
Bénéfice net (perte nette) avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 467	1 286	546	81	3 380	(91)	3 289
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	3	—	—	3	—	3
Bénéfice net (perte nette)	1 467	1 283	546	81	3 377	(91)	3 286
Bénéfice net (perte nette) – titulaires de polices avec participation	—	—	—	—	—	(91)	(91)
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	1 467 \$	1 283 \$	546 \$	81 \$	3 377 \$	— \$	3 377 \$

¹ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat des activités d'assurance.

² Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Résultat net des activités de placement.

³ Inclus dans les états consolidés du résultat net, au poste Autres produits (charges).

b) Total consolidé de l'actif

	2023			2022		
	Actionnaire	Compte de participation	Total	Actionnaire	Compte de participation	Total
Actif						
Actif investi	85 327 \$	56 408 \$	141 735 \$	80 224 \$	53 321 \$	133 545 \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	9 556	—	9 556	8 842	—	8 842
Autres actifs	14 660	1 479	16 139	14 006	653	14 659
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts	243 186	—	243 186	221 608	—	221 608
Total	352 729 \$	57 887 \$	410 616 \$	324 680 \$	53 974 \$	378 654 \$

c) Répartition géographique du total de l'actif et des produits

	2023		2022	
	Produits sectoriels	Actif	Produits sectoriels	Actif
Canada	17 157 \$	203 373 \$	2 789 \$	189 020 \$
Autres pays	14 338	207 243	2 877	189 634
Total	31 495 \$	410 616 \$	5 666 \$	378 654 \$

d) MSC

	2023							
	Sans participation (excluant les fonds distincts)							
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total	Fonds distincts	Avec participation	Total ¹
MSC au début de l'exercice	1 264 \$	2 771 \$	1 699 \$	3 \$	5 737 \$	3 269 \$	3 490 \$	12 496 \$
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(143)	(234)	(137)	(8)	(522)	(392)	(136)	(1 050)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	41	284	49	—	374	182	111	667
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC ²	(40)	325	33	70	388	239	(494)	133
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	37	49	37	3	126	—	—	126
Incidence des fluctuations des taux de change	—	60	18	(2)	76	11	(1)	86
MSC à la fin de l'exercice	1 159 \$	3 255 \$	1 699 \$	66 \$	6 179 \$	3 309 \$	2 970 \$	12 458 \$

	2022							
	Sans participation (excluant les fonds distincts)							
	Exploitation canadienne	Exploitation européenne	Solutions de gestion du capital et des risques	Exploitation générale	Total	Fonds distincts	Avec participation	Total ¹
MSC au début de l'exercice	1 679 \$	2 524 \$	1 562 \$	3 \$	5 768 \$	3 412 \$	2 464 \$	11 644 \$
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	(166)	(194)	(126)	—	(486)	(386)	(116)	(988)
Contrats comptabilisés initialement au cours de l'exercice	44	224	100	—	368	243	102	713
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(328)	238	148	—	58	(14)	1 032	1 076
(Produits financiers nets) charges financières nettes liés aux contrats d'assurance	35	26	21	—	82	—	—	82
Incidence des fluctuations des taux de change	—	(47)	(6)	—	(53)	14	8	(31)
MSC à la fin de l'exercice	1 264 \$	2 771 \$	1 699 \$	3 \$	5 737 \$	3 269 \$	3 490 \$	12 496 \$

¹ Les montants dans le tableau ci-dessus sont présentés déduction faite des contrats de réassurance.

² Les modifications des estimations qui donnent lieu à un ajustement de la MSC comprennent un reclassement de 73 \$ de la MSC entre les fonds distincts et les produits sans participation, excluant les fonds distincts. Le reclassement n'a entraîné aucun changement dans la MSC globale.



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360 Main Street
Suite 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Télec. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la « compagnie »), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2023 et 2022 et au 1^{er} janvier 2022, et les états consolidés du résultat net, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la compagnie aux 31 décembre 2023 et 2022 et au 1^{er} janvier 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la compagnie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Le 14 février 2024

Page 3

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la compagnie pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)

Le 14 février 2024

Rapport de l'actuaire désignée

Aux titulaires de polices, aux actionnaires et aux administrateurs de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

J'ai évalué les provisions mathématiques qui figurent dans les états financiers consolidés de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie préparés conformément aux Normes internationales d'information financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

À mon avis, le montant des provisions mathématiques constitue une provision appropriée à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.

L'actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires,



Linda Kerrigan

Toronto (Ontario)

Le 14 février 2024

Politique en matière de participations des titulaires de polices avec participation

La présente politique en matière de participations des titulaires de polices, conjointement avec la politique de gestion du compte de participation, a été établie par le conseil d'administration et s'applique à toutes les polices d'assurance vie avec participation établies ou prises en charge par la compagnie. Le conseil d'administration peut modifier périodiquement la présente politique, à sa discrétion. Les facteurs les plus susceptibles d'influer sur la décision de modifier ou non la présente politique comprennent les suivants : changements dans les exigences juridiques ou réglementaires, dans les lignes directrices professionnelles ou dans les pratiques de l'industrie applicables ainsi que changements importants au titre des affaires. C'est à l'actuaire désigné qu'incombe la responsabilité générale de l'administration de cette politique.

Le compte de participation enregistre un bénéfice lorsque les résultats techniques de ce compte, pour ce qui est de certains facteurs comme le revenu de placement, le taux de mortalité, le comportement des titulaires de polices (y compris le taux de déchéance), les dépenses et les impôts, sont, dans l'ensemble, plus favorables que les hypothèses ayant servi à déterminer les taux des polices d'assurance avec participation. La compagnie peut distribuer une partie des bénéfices au gré du conseil d'administration et conformément à la présente politique.

Les polices d'assurance avec participation ouvrent droit à des participations périodiques pour les titulaires de polices, lesquelles ne sont pas garanties. La somme qui peut être distribuée du compte de participation sous forme de participations des titulaires de polices est déterminée au moins une fois par année après un examen des résultats techniques réels et des tendances que prennent ces résultats.

Dans le cas des sous-comptes du bloc ouvert, le montant à distribuer dépend aussi de facteurs tels que la nécessité de conserver une portion suffisante des bénéfices à titre d'excédent. Tout au long de la durée de leur police, les titulaires de contrat avec participation profitent de la solidité financière et de la vitalité continue de la compagnie. Les titulaires de polices de sous-comptes du bloc ouvert profitent aussi de l'excédent du compte de participation. Les bénéfices non répartis détenus dans le compte de participation comprennent notamment les contributions à l'excédent des titulaires de polices et le rendement réalisé par les actifs composant l'excédent du compte de participation. Toutes les contributions à l'excédent des titulaires de polices pendant la durée de leur police font partie de l'excédent du compte de participation après la résiliation de la police. Des précisions sur l'excédent du compte de participation se trouvent dans la politique de gestion du compte de participation.

Les résultats techniques peuvent varier d'une période à une autre, en fonction des changements visant les facteurs influant sur les bénéfices du compte de participation, y compris la volatilité du rendement des placements et le revenu de placement obtenu, ainsi que la volatilité des résultats techniques d'autres facteurs. Les fluctuations des résultats techniques pendant une période donnée peuvent être intégrées dans le barème des participations conformément à la ligne directrice de la compagnie en matière de lissage pour les polices avec participation. Le but du lissage est d'atténuer les effets des fluctuations des résultats techniques sur les participations des titulaires de polices afin d'obtenir une plus grande stabilité des participations d'une période à une autre. Le lissage, le cas échéant, dépendra de facteurs tels que la raison et l'importance de la fluctuation des résultats, les tendances prévues quant aux résultats techniques futurs et les répercussions possibles sur les participations des titulaires de polices.

Les participations peuvent augmenter ou diminuer avec le temps, selon les résultats techniques et les tendances prévues des résultats futurs. Si les résultats réels et les tendances prévues des résultats futurs se détériorent au fil du temps, les participations peuvent diminuer. Inversement, les participations peuvent augmenter si les résultats réels et les tendances prévues des résultats futurs s'améliorent.

La somme distribuée à titre de participations des titulaires de polices est répartie entre les diverses catégories de polices au moyen d'un barème des participations des titulaires de polices. Ces catégories de participation représentent des groupements de polices avec participation qui ont en commun certains produits ou caractéristiques de police.

La compagnie se fonde sur le principe de la contribution pour établir le barème des participations des titulaires de polices. En d'autres termes, la somme distribuée à titre de participations des titulaires de polices est répartie entre les diverses catégories de participation au prorata de la contribution présumée de ces catégories aux bénéfices du compte de participation. Pour qu'il y ait contribution aux bénéfices, une catégorie de participation donnée doit atteindre des résultats techniques différents des hypothèses ayant servi à l'établissement des taux pour cette catégorie de polices. Lorsqu'elle applique le principe de la contribution, la compagnie veille à la répartition équitable de l'actif entre les diverses catégories de participation et diverses générations de polices au sein d'une catégorie de participation, en prenant en compte les considérations pratiques et limites pertinentes, les exigences juridiques et réglementaires, les lignes directrices professionnelles de même que les pratiques courantes qui prévalent au sein de l'industrie. Il arrive parfois que, pour certaines polices, le barème des participations des titulaires de polices soit établi au moyen de méthodes permettant de calculer approximativement la contribution aux bénéfices pour ces polices.

Les participations des titulaires de polices sont créditées selon les modalités de chaque police. Toute modification apportée à la police par le titulaire de police après l'établissement de celle-ci peut dans certains cas entraîner un changement de catégorie de participation et par conséquent un changement dans le montant des participations créditées par la suite.

En plus des participations périodiques versées aux titulaires de polices, des participations supplémentaires pourraient aussi être payables à l'égard de certaines polices lorsqu'elles prennent fin, que ce soit à l'échéance, au décès de l'assuré ou au rachat. Ces participations ne sont pas garanties et sont payables uniquement dans la mesure où elles sont approuvées par le conseil d'administration dans l'année où la police arrive à échéance ou prend fin. En pareil cas, le montant de ces participations additionnelles sera établi en fonction de facteurs tels que le type de police, la période pendant laquelle la police était en vigueur et la date de son établissement.

La compagnie gère de façon distincte les sous-comptes pour certains blocs fermés particuliers de polices d'assurance vie avec participation, et ce, dans de nombreux territoires de compétence où elle exerce ses activités. Les sous-comptes des blocs fermés sont détenus dans le compte de participation de la compagnie et sont gérés conformément aux règles d'exploitation régissant les blocs fermés. Chaque sous-compte d'un bloc fermé est administré individuellement de manière à assurer la distribution, au fil du temps, du montant total de ses bénéfices aux titulaires de polices avec participation du bloc fermé donné par l'entremise de participations.

Avant que le conseil d'administration ne déclare des participations aux titulaires de polices, l'actuaire désigné doit rendre compte au conseil d'administration quant à l'équité des participations qui sont proposées pour les titulaires de polices avec participation et à leur conformité à la présente politique, de même qu'aux exigences juridiques et réglementaires pertinentes et aux pratiques professionnelles reconnues. Les illustrations de polices refléteront les changements apportés au barème des participations des titulaires de polices dans les plus brefs délais.

Glossaire :

La compagnie : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, qui a été fusionnée avec La Great-West, compagnie d'assurance-vie, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, le Groupe d'assurances London Inc. et la Corporation Financière Canada Vie, le 1^{er} janvier 2020.

Sous-compte du bloc fermé et sous-comptes du bloc ouvert : Si une société mutuelle d'assurance est démutualisée (voir « démutualisation » ci-dessous), les titulaires de polices avec participation se trouvent dans deux catégories distinctes. Les polices admissibles souscrites ou prises en charge par la compagnie avant la démutualisation sont comprises dans le « bloc fermé » ou le « sous-compte du bloc fermé ». Les polices souscrites ou prises en charge par la compagnie après la démutualisation sont comprises dans les « sous-comptes du bloc ouvert ». Les sous-comptes du bloc fermé sont gérés conformément aux règles d'exploitation établies par la compagnie à l'égard des blocs fermés et approuvées par le Bureau du surintendant des institutions financières.

Démutualisation : La démutualisation est le processus par lequel une compagnie passe d'une société mutuelle détenue par des titulaires de polices avec participation à une société par actions détenue par des actionnaires.

Catégories de participation : Groupements de polices avec participation qui ont en commun certains produits ou caractéristiques de police, qui sont utilisés pour déterminer comment la somme distribuée à titre de participations des titulaires de polices est répartie entre les diverses catégories de polices lors de l'établissement du barème des participations des titulaires de polices.

Barème des participations : Le barème des participations décrit comment le montant total disponible pour le versement de participations sera affecté à chaque police individuelle sous forme de participations des titulaires de polices.

Bénéfices du compte de participation : Le compte de participation enregistre des bénéfices lorsque les résultats techniques de ce compte, pour ce qui est de certains facteurs comme le revenu de placement, le taux de mortalité, le comportement des titulaires de polices (y compris le taux de déchéance), les dépenses et les impôts, sont, dans l'ensemble, plus favorables que les hypothèses ayant servi à déterminer les taux des polices d'assurance avec participation. La compagnie peut distribuer une partie des bénéfices, tels qu'ils sont déclarés au gré du conseil d'administration et conformément à la politique sur les participations.

Sous-comptes : Un compte de participation peut être divisé en sous-comptes distincts afin d'améliorer la gestion des comptes, y compris la gestion des placements, en fonction des différents produits avec participation.

Politique de gestion du compte de participation

La présente politique de gestion du compte de participation, conjointement avec la Politique en matière de participations visant les titulaires de polices avec participation, a été établie par le conseil d'administration et peut être modifiée périodiquement à sa discrétion. Les facteurs les plus susceptibles d'influer sur la décision de modifier ou non la présente politique comprennent les suivants : changements dans les exigences juridiques ou réglementaires, dans les lignes directrices professionnelles ou dans les pratiques de l'industrie applicables ainsi que changements importants au titre des affaires. C'est à l'actuaire désigné qu'incombe la responsabilité générale de l'administration de cette politique, en tenant compte des politiques pertinentes de la compagnie.

Le compte de participation est géré conformément au cadre de gestion des risques d'entreprise de la compagnie, par l'entremise duquel le conseil et la direction établissent la stratégie de risque de la compagnie, définissent l'appétence au risque et les seuils de risque et en assurent le respect, en plus de cerner, de mesurer et de gérer les risques, d'en effectuer le suivi et de créer des rapports connexes.

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la compagnie gère les comptes établis à l'égard de ses polices d'assurance avec participation séparément des comptes établis à l'égard des autres polices. Cela facilite le calcul des bénéfices attribuables au compte de participation.

Le compte de participation est tenu relativement aux polices d'assurance vie avec participation et à de petits blocs de rentes avec participation et de polices d'assurance invalidité établies ou prises en charge par la compagnie. Le compte de participation est composé de trois principaux types de sous-comptes. Les sous-comptes du bloc fermé de la Canada Vie, de la New York Life et de la Crown Vie ont été créés à l'égard des polices d'assurance vie avec participation établies ou prises en charge par la compagnie avant la démutualisation et ils ne sont plus ouverts aux nouvelles affaires. Ils comprennent la meilleure estimation quant au passif relatif à ces polices. Les sous-comptes auxiliaires comprennent le passif additionnel à l'égard des polices des sous-comptes du bloc fermé. Ce passif additionnel comprend les marges au titre des risques financiers et non financiers en ce qui a trait à l'estimation des flux de trésorerie futurs et de la marge sur services contractuels.

Les sous-comptes du bloc ouvert sont tenus relativement aux polices d'assurance avec participation établies ou prises en charge par la compagnie autres que celles des sous-comptes du bloc fermé, et comprennent le passif total relatif à ces polices, ainsi que l'excédent du compte de participation. Bien que certains de ces sous-comptes du bloc ouvert aient été fermés aux nouvelles affaires après la démutualisation, le sous-compte du bloc ouvert canadien demeure ouvert aux nouvelles affaires. Ce sous-compte canadien comprend les polices d'assurance avec participation dont l'établissement ou la prise en charge sont assumés par le Canada ou les Bermudes.

Les sous-comptes du bloc fermé sont gérés conformément aux règles d'exploitation établies par la compagnie à l'égard des blocs fermés et approuvées par le Bureau du surintendant des institutions financières. Ces règles d'exploitation régissent la gestion des différents sous-comptes du bloc fermé, y compris certains éléments comme la répartition des produits tirés des placements, les coûts de mortalité, les charges et les impôts. L'actuaire désigné est tenu de remettre au surintendant et aux organismes de réglementation étrangers pertinents les rapports et les avis concernant l'exploitation des sous-comptes du bloc fermé et la conformité continue aux règles d'exploitation du bloc fermé au besoin.

L'actif de la compagnie, détenu dans les fonds d'administration générale, est affecté aux segments du compte de participation et du compte sans participation afin d'affecter les produits tirés des placements à chaque compte. L'actif est affecté à chaque segment conformément aux lignes directrices de placement établies à l'égard des segments. Ces lignes directrices présentent les critères qui concernent la répartition de l'actif, les liquidités, le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Elles visent à mettre en évidence des facteurs importants comme les objectifs commerciaux, les caractéristiques du passif, les besoins de liquidités, les considérations fiscales et la tolérance au risque de taux d'intérêt de chaque segment. L'actif affecté à un segment peut être périodiquement réaffecté à un autre segment au sein d'un même compte ou d'un autre compte pourvu que l'actif faisant l'objet de l'échange soit conforme à la politique de placement des segments respectifs. Un tel échange est effectué à la juste valeur de l'actif.

Le conseil d'administration passe en revue la stratégie d'investissement de chaque sous-compte et, sur une base annuelle, il examine et approuve les politiques qui régissent les activités de placement des comptes de participation. Les politiques de placement décrivent un certain nombre de principes d'investissement, y compris la tolérance au risque et l'approche de gestion du risque de placement. Le risque de placement est géré au moyen de normes de tarification, de limites d'exposition et de lignes directrices précises régissant les catégories d'actif et les transactions de placement. Les politiques de placement fixent les limites quant à la concentration de l'actif dans des régions, des secteurs d'activité, des compagnies ou des types d'entreprises particulières dans le cadre du processus de gestion du risque. La compagnie peut avoir recours à des produits dérivés afin d'obtenir une exposition à certains marchés ou en tant qu'outils de gestion du risque (par exemple à des fins de couverture de l'actif et du passif).

La compagnie gère un segment d'actifs pour soutenir le passif du sous-compte du bloc ouvert pour les polices établies au Canada et aux Bermudes, ainsi que le passif du sous-compte du bloc fermé de la Canada Vie et des sous-comptes auxiliaires pour les polices établies au Canada. Les actifs qui soutiennent ces passifs sont divisés théoriquement en deux segments en fonction des besoins et des objectifs de placement : 1) les placements visant à couvrir les prestations des polices à court terme (dix prochaines années) et 2) les placements visant à atteindre les objectifs à plus long terme du compte de participation.

Les placements visant le court terme sont principalement des actifs à revenu fixe. Les flux de trésorerie de ces actifs, combinés aux primes des polices avec participation, doivent permettre de couvrir les prestations des titulaires de polices pour les dix prochaines années. Ces prestations comprennent les participations, les prestations de décès, les valeurs de rachat et les autres garanties de la police, comme l'exonération des primes.

Pour réaliser les objectifs à plus long terme, les placements utilisés comprennent une combinaison d'actifs à revenu fixe de un an à dix ans, des actifs à revenu fixe de plus longue durée et un portefeuille diversifié d'actions ordinaires, d'actions non cotées en bourse et de biens immobiliers. Puisque les actifs à revenu fixe sont investis pour des durées de un an à dix ans, il est présumé qu'ils viendront à échéance et seront réinvestis plusieurs fois avant de servir à couvrir les prestations des polices. Ces actifs sont gérés dans l'optique de créer de la valeur en investissant de façon rigoureuse selon l'évolution et les cycles des écarts de placements, des niveaux de taux d'intérêt et de la conjoncture des marchés boursiers. Les résultats obtenus dans le cadre de la stratégie déterminent les changements dans le taux d'intérêt du barème des participations, et ce taux joue un rôle important dans les variations du barème des participations.

Politique de gestion du compte de participation

Pour tous les autres sous-comptes, la compagnie investit principalement dans des actifs à revenu fixe couvrant plusieurs durées. L'échéance cible de ces placements à revenu fixe est plus courte que les flux de trésorerie prévus des polices. En l'occurrence, la stratégie consiste à produire des rendements stables tout en permettant aux titulaires de polices de profiter d'une certaine exposition aux conditions changeantes des marchés des titres à revenu fixe.

Les produits tirés des placements sont affectés au compte de participation conformément à la politique d'affectation de la compagnie. En règle générale, les produits tirés des placements sont affectés directement à un segment en se fondant sur les actifs affectés à ce segment. Chaque année, l'actuaire désigné passe en revue la méthode d'attribution des produits tirés des placements au compte de participation et rend compte au conseil d'administration quant à l'impartialité et à l'équité de la démarche.

Les charges et les impôts à la charge de la compagnie sont affectés au compte de participation conformément aux politiques d'affectation des charges et des impôts de la compagnie.

Les charges sont affectées par le secteur qui les engage au secteur d'activité approprié. En règle générale, les charges sont affectées à un secteur d'activité selon ses activités commerciales. De temps à autre, la compagnie engage des dépenses et fait des placements d'envergure en dehors des activités commerciales habituelles qui peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, des acquisitions, des restructurations et des dépenses d'investissement (p. ex. : systèmes informatiques importants), qui ont pour but et effet la réduction des charges futures. Le principe directeur d'un traitement juste et équitable de telles dépenses et de tels placements est que les charges sont affectées aux secteurs d'activité qui reconnaissent l'avantage qu'ils retirent de la dépense ou du placement et leur contribution à la dépense ou au placement.

En ce qui concerne les sous-comptes du bloc ouvert, habituellement, les charges qui ont trait exclusivement aux activités d'assurance avec participation sont affectées directement au compte de participation. Les charges qui se rapportent à la fois aux affaires avec participation et sans participation sont réparties en fonction de statistiques d'affaires lorsque les dépenses varient en fonction de ces statistiques, en fonction des estimations des gestionnaires appuyées par des études de temps et autres évaluations, ou proportionnellement au total des charges réparties au moyen de toutes les méthodes précitées. Pour les éléments exceptionnels, la direction déterminera la répartition des dépenses à chacun des secteurs d'activité, y compris la base et la justification, et en rendra compte à l'actuaire désigné.

En ce qui concerne les sous-comptes du bloc fermé, les charges sont imputées selon des formules prédéterminées conformément aux règles d'exploitation du bloc fermé.

Les impôts sont affectés au compte de participation en se fondant sur les caractéristiques des comptes avec participation et sans participation qui ont une incidence déterminante sur les coûts fiscaux pertinents. Conformément aux règles d'exploitation du bloc fermé, aucun impôt sur les bénéfices n'est affecté aux sous-comptes du bloc fermé puisqu'il est prévu que les bénéfices avant impôts du bloc fermé seront cumulativement de zéro sur la durée du bloc fermé.

Chaque année, l'actuaire désigné passe en revue la méthode d'attribution des charges et des impôts au compte de participation et rend compte au conseil d'administration quant à l'impartialité et à l'équité de la démarche.

Tout au long de la durée de leur police, les titulaires de contrat avec participation profitent de la solidité financière et de la vitalité continue de la compagnie. Les titulaires de polices des sous-comptes du bloc ouvert peuvent notamment profiter de l'excédent du compte de participation, ce qui comprend les contributions combinées effectuées ou qui devraient être effectuées par les titulaires de polices avec participation actuels et anciens. À l'échéance de la police, les contributions des titulaires de polices à l'excédent demeureront dans l'excédent du compte de participation.

L'excédent du compte de participation lié aux sous-comptes du bloc ouvert est géré conformément au cadre de gestion des risques d'entreprise et de gestion des capitaux de la compagnie ainsi qu'aux exigences réglementaires. L'excédent est requis à différentes fins, y compris pour assurer que la compagnie soit en mesure de s'acquitter de ses obligations à l'égard des titulaires de polices avec participation, assurer la solidité et la stabilité financières de la compagnie, financer la croissance des nouvelles affaires et les acquisitions qui peuvent être bénéfiques pour le compte de participation, soutenir la transition en période de changements importants et éviter les fluctuations excessives des participations, tout cela sous réserve de certaines considérations pratiques et limitations, des exigences juridiques et réglementaires et des pratiques du secteur.

Une portion des bénéfices des sous-comptes du bloc ouvert pour chaque période financière est conservée dans l'excédent du compte de participation. Les bénéfices non répartis détenus dans le compte de participation comprennent notamment les contributions à l'excédent des titulaires de polices et le rendement réalisé par les actifs composant l'excédent du compte de participation. L'excédent du compte de participation est passé en revue annuellement, compte tenu des circonstances particulières du compte de participation. À la lumière de cette révision, les contributions futures des titulaires de polices à l'excédent pourront être rajustées en augmentant ou en diminuant le barème des participations.

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la compagnie est autorisée à verser aux actionnaires un pourcentage de la somme distribuée des sous-comptes du bloc ouvert aux titulaires de polices relativement à un exercice donné. Avant que toute distribution ne soit effectuée, l'actuaire désigné doit confirmer au conseil d'administration que la distribution proposée est permise en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. La tranche distribuée aux actionnaires ne peut être supérieure au montant prescrit en vertu de l'article 461 de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Toute distribution versée aux actionnaires sera publiée dans le rapport annuel de la compagnie.

Aux termes des règles d'exploitation du bloc fermé, aucune somme ne peut être distribuée aux actionnaires à partir des sous-comptes du bloc fermé. Conformément à l'entente visant la démutualisation, le montant par lequel l'actif excède le passif au sein des sous-comptes auxiliaires est transféré aux actionnaires chaque trimestre.

Politique de gestion du compte de participation

Glossaire :

La compagnie : La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, qui a été fusionnée avec La Great-West, compagnie d'assurance-vie, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, le Groupe d'assurances London Inc. et la Corporation Financière Canada Vie le 1^{er} janvier 2020.

Sous-compte du bloc fermé et sous-comptes du bloc ouvert : Si une société mutuelle d'assurance est démutualisée (voir « démutualisation » ci-dessous), les titulaires de polices avec participation se trouvent dans deux catégories distinctes. Les polices admissibles souscrites ou prises en charge par la compagnie avant la démutualisation sont comprises dans le « bloc fermé » ou le « sous-compte du bloc fermé ». Les polices souscrites ou prises en charge par la compagnie après la démutualisation sont comprises dans les « sous-comptes du bloc ouvert ». Les sous-comptes du bloc fermé sont gérés conformément aux règles d'exploitation établies par la compagnie à l'égard des blocs fermés et approuvées par le Bureau du surintendant des institutions financières.

Démutualisation : La démutualisation est le processus par lequel une compagnie passe d'une société mutuelle détenue par des titulaires de polices avec participation à une société par actions détenue par des actionnaires.

Catégories de participation : Groupements de polices avec participation qui ont en commun certains produits ou caractéristiques de police, qui sont utilisés pour déterminer comment la somme distribuée à titre de participations des titulaires de polices est répartie entre les diverses catégories de polices lors de l'établissement du barème des participations des titulaires de polices.

Barème des participations : Le barème des participations décrit comment le montant total disponible pour le versement de participations sera affecté à chaque police individuelle sous forme de participations des titulaires de polices.

Bénéfices du compte de participation : Le compte de participation enregistre des bénéfices lorsque les résultats techniques de ce compte, pour ce qui est de certains facteurs comme le revenu de placement, le taux de mortalité, le comportement des titulaires de polices (y compris le taux de déchéance), les dépenses et les impôts, sont, dans l'ensemble, plus favorables que les hypothèses ayant servi à déterminer les taux des polices d'assurance avec participation. La compagnie peut distribuer une partie des bénéfices, tels qu'ils sont déclarés au gré du conseil d'administration et conformément à la politique sur les participations.

Marge sur services contractuels (MSC) : La MSC est une nouvelle composante du passif issue de la mise en œuvre d'IFRS 17. La MSC est un composant de la valeur comptable de l'actif ou du passif afférent à un groupe de contrats d'assurance, qui représente le profit non acquis que l'entité comptabilise à mesure qu'elle fournit les services prévus aux contrats d'assurance de ce groupe.

Segments : Il s'agit de la division des actifs de la compagnie détenus dans les fonds d'administration générale aux fins de détermination de la répartition de l'actif; des lignes directrices de placement sont établies à l'égard de chaque segment.

Sous-comptes : Un compte de participation peut être divisé en sous-comptes distincts afin d'améliorer la gestion des comptes, y compris la gestion des placements, en fonction des différents produits avec participation.

Fluctuations excessives : L'excédent du compte de participation des sous-comptes du bloc ouvert peut servir entre autres à éviter les fluctuations excessives des participations. L'utilisation de l'excédent à cette fin est réservée à des événements extrêmes, et pour cette raison, elle n'est pas très fréquente.

Renseignements financiers relatifs au compte de participation

L'information contenue dans la présente rubrique est présentée conformément à la ligne directrice E-16 – Gestion des comptes de participation et information à communiquer aux souscripteurs de polices avec participation et aux souscripteurs de polices ajustables du Bureau du surintendant des institutions financières.

1. Renseignements financiers relatifs au compte de participation

Renseignements relatifs au compte de participation de la Canada Vie

(en monnaie locale – en millions)

Compte de participation	Élément comptable	2023		2022 (retraité)	
		Fonds ouvert	Fonds fermé	Fonds ouvert	Fonds fermé
Exploitation canadienne	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	2 750 \$	s.o.	3 000 \$	s.o.
Canada Vie	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	1 818	85	1 267	82
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	(43)	–	(38)	–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	–	–	(3)	–
\$	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	1 775	85	1 226	82
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(1 666)	(85)	(1 476)	(82)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	2 859 \$	s.o.	2 750 \$	s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	50 290 \$	2 603 \$	46 325 \$	2 672 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,50 %	s.o.	2,50 %	s.o.

Renseignements financiers relatifs au compte de participation

(en monnaie locale – en millions)

Compte de participation	Élément comptable	2023		2022 (retraité)	
		Fonds ouvert	Fonds fermé	Fonds ouvert	Fonds fermé
Exploitation canadienne Crown Vie	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture		s.o.		s.o.
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		3		4
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		–		–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		–		–
	\$ Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		3		4
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		(3)		(4)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture		s.o.		s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		842 \$		841 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		s.o.		s.o.
	Exploitation canadienne New York Life	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture		s.o.	
Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions			34		35
Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA			–		–
Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA			–		–
\$ Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices			34		35
Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice			(34)		(35)
Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture			s.o.		s.o.
Total de l'actif à la fin de l'exercice			1 261 \$		1 242 \$
Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions			s.o.		s.o.
International Hong Kong		Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture		s.o.	
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		9		9
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		–		–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		–		–
	\$ US Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		9		9
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		(9)		(9)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture		s.o.		s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		457 \$		439 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		s.o.		s.o.
	International Macao	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture		s.o.	
Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions			–		–
Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA			–		–
Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA			–		–
\$ US Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices			–		–
Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice			–		–
Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture			s.o.		s.o.
Total de l'actif à la fin de l'exercice			9 \$		8 \$
Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions			s.o.		s.o.
International Littoral du Pacifique		Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	(8) \$		(8) \$
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	–		–	
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	–		–	
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	–		–	
	\$ US Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	–		–	
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	–		–	
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	(8) \$		(8) \$	
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	13 \$		12 \$	
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,50 %		2,50 %	

Renseignements financiers relatifs au compte de participation

(en monnaie locale – en millions)

Compte de participation	Élément comptable	2023		2022 (retraité)	
		Fonds ouvert	Fonds fermé	Fonds ouvert	Fonds fermé
Exploitation américaine	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	6 \$	s.o.	8 \$	s.o.
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	3	9	–	9
Canada Vie	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	–	–	–	–
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	–	–	(1)	–
\$ US	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	3	9	(1)	9
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(1)	(9)	(1)	(9)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	8 \$	s.o.	6 \$	s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	156 \$	972 \$	137 \$	950 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,50 %	s.o.	2,50 %	s.o.
Exploitation américaine	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	(12) \$		(14) \$	
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	3		4	
Crown Vie	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	–		–	
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	–		–	
\$ US	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	3		4	
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(2)		(2)	
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	(11) \$		(12) \$	
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	254 \$		266 \$	
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,50 %		2,50 %	

Renseignements financiers relatifs au compte de participation

2. Composition des participations du compte de participation

Il y a des bénéfices lorsque les résultats techniques du compte de participation, sont dans l'ensemble, plus favorables que les hypothèses liées aux facteurs ayant servi à déterminer les taux des polices d'assurance avec participation. La compagnie peut distribuer une partie des bénéfices, tels qu'ils sont déclarés au gré du conseil d'administration et conformément à la politique sur les participations. La somme distribuée à titre de participations des titulaires de polices est répartie entre les diverses catégories de polices au moyen d'un barème des participations des titulaires de polices. Ces catégories de participation représentent des groupements de polices avec participation qui ont en commun certains produits ou caractéristiques de police.

Les participations peuvent augmenter ou diminuer avec le temps, selon les résultats techniques dans le compte de participation et les tendances prévues des résultats futurs, et elles ne sont pas garanties. L'apport des facteurs liés aux placements et non liés aux placements présentés dans le tableau ci-dessous correspond à des approximations pour l'ensemble du compte de participation et peut varier de façon importante pour chaque police prise individuellement, selon la catégorie à laquelle appartient la police.

Composition actuelle des participations selon les facteurs liés à l'expérience¹ :

Compte de participation	Apport des placements	Apport des résultats non liés aux placements ²
Exploitation canadienne Canada Vie (fonds ouvert)	40 %	60 %
Exploitation canadienne Canada Vie (fonds fermé)	20 %	80 %
Exploitation canadienne Crown Vie (fonds fermé)	0 %	100 %
Exploitation canadienne New York Life (fonds fermé)	0 %	100 %
International Hong Kong (fonds fermé)	0 %	100 %
International Macao (fonds fermé)	0 %	100 %
International Littoral du Pacifique (fonds ouvert)	0 %	100 %
Exploitation américaine Canada Vie (fonds ouvert)	0 %	100 %
Exploitation américaine Canada Vie (fonds fermé)	0 %	100 %
Exploitation américaine Crown Vie (fonds ouvert)	0 %	100 %

¹ Les nombres indiqués ont été arrondis au 10 % le plus près.

² Les résultats non liés aux placements comprennent les facteurs comme la mortalité, le comportement des titulaires de polices (y compris les déchéances), les charges et l'impôt.

3. Taux d'intérêt du barème des participations du compte de participation

Le taux d'intérêt du barème des participations du compte de participation sert au calcul du composant investissement des participations des titulaires de polices avec participation. Le taux d'intérêt du barème des participations historique n'est présenté qu'à titre indicatif. Il représente la performance passée, qui n'est pas représentative de la performance future.

Taux d'intérêt du barème des participations

Compte de participation – Exploitation canadienne	Au 31 déc. 2023	Taux annuel moyen historique		
		5 ans (2019 à 2023)	10 ans (2014 à 2023)	20 ans (2004 à 2023)
Exploitation canadienne Canada Vie (fonds ouvert) ^{1,2}	5,50 %	5,24 %	5,62 %	6,51 %
a) Polices liées auparavant au compte de participation de la London Life ¹	5,50 %	5,09 %	5,26 %	6,12 %
b) Polices liées auparavant au compte de participation de la Great-West ¹	5,50 %	5,24 %	5,55 %	6,26 %
Exploitation canadienne Canada Vie (fonds fermé)	5,40 %	5,16 %	5,58 %	6,49 %
Exploitation canadienne Crown Vie (fonds fermé)	4,50 %	4,68 %	4,95 %	5,78 %
Exploitation canadienne New York Life (fonds fermé)	4,62 %	4,79 %	5,05 %	5,82 %

1 Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, les comptes de participation de la London Life et de la Great-West ont été fusionnés avec le bloc ouvert du compte de la Canada Vie.

2 Comprend les polices appartenant au bloc ouvert du compte de participation de la Canada Vie avant la fusion des comptes le 1^{er} janvier 2020.

Taux d'intérêt du barème des participations

Compte de participation – Exploitation américaine et international	Au 31 déc. 2023	Taux annuel moyen historique		
		5 ans (2019 à 2023)	10 ans (2014 à 2023)	13 ans (2011 à 2023)
International Hong Kong (fonds fermé)	4,70 %	4,80 %	4,98 %	5,21 %
International Macao (fonds fermé)	4,70 %	4,80 %	4,98 %	5,21 %
International Littoral du Pacifique (fonds ouvert)	4,30 %	4,52 %	4,64 %	4,83 %
Exploitation américaine Canada Vie (fonds ouvert)	3,95 %	4,09 %	4,67 %	5,14 %
Exploitation américaine Canada Vie (fonds fermé)	3,95 %	4,09 %	4,67 %	5,14 %
Exploitation américaine Crown Vie (fonds ouvert)	4,80 %	4,88 %	5,28 %	5,49 %

4. Taux de rendement des placements du compte de participation

Les produits tirés des placements des actifs sous-jacents constituent un des composants des bénéfices du compte de participation. Le taux de rendement des placements du compte de participation présenté dans le tableau ci-après correspond au rendement du marché, sans lissage, et déduction faite des charges liées aux placements, ce qui respecte les obligations en matière d'informations à fournir de la ligne directrice E-16.

Plusieurs facteurs font en sorte que les bénéfices du compte de participation ne sont pas directement liés au taux de rendement des placements du compte de participation. Par exemple, l'incidence à court terme des profits ou des pertes latents sur les actifs à revenu fixe est reflétée dans le taux de rendement des placements du compte de participation, mais ces profits ou pertes latents n'ont généralement pas d'incidence sur les bénéfices du compte de participation. De plus, les rendements des actifs qui ne sont pas à revenu fixe sont reflétés directement dans le taux de rendement des placements du compte de participation et font généralement l'objet d'un lissage dans les bénéfices du compte de participation.

Le taux de rendement des placements du compte de participation historique n'est présenté qu'à titre indicatif. Il représente la performance passée, qui n'est pas représentative de la performance future. Le taux annuel moyen historique pour l'exercice considéré de 2023 et le taux annuel moyen historique pour la période de 2020 à 2023 qui sont présentés dans le tableau ci-après comprennent l'incidence des profits et des pertes latents sur les actifs à revenu fixe découlant de la volatilité des taux d'intérêt au cours de la période.

Renseignements financiers relatifs au compte de participation

Taux de rendement des placements du compte de participation

Compte de participation – Exploitation canadienne	2023	Taux annuel moyen historique ³ 2020 à 2023
Exploitation canadienne Canada Vie (fonds ouvert) ¹	6,79 %	3,17 %
Exploitation canadienne Canada Vie (fonds fermé) ²	6,80 %	3,32 %
Exploitation canadienne Crown Vie (fonds fermé)	8,89 %	0,47 %
Exploitation canadienne New York Life (fonds fermé)	9,29 %	0,40 %

- 1 Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2020, les comptes de participation de la London Life et de la Great-West ont été fusionnés avec le compte ouvert de la Canada Vie. Pour le fonds ouvert de la Canada Vie au sein de l'exploitation canadienne, le taux de rendement des placements du compte de participation comprend le rendement des actifs couvrant le surplus attribuable au compte de participation. Le taux de rendement des placements pour les actifs couvrant le surplus était de 5,50 % en 2023, alors que le rendement moyen historique est de 0,36 % depuis 2020. Pour tous les comptes de participation, le rendement des placements sur le surplus attribuable au compte de participation n'est pas pris en compte dans la détermination des participations.
- 2 Le fonds fermé de la Canada Vie et le fonds ouvert de la Canada Vie dispose d'un même fonds de placement. Le rendement indiqué pour le fonds fermé n'inclut pas le rendement des placements du surplus attribuable au compte de participation pour le fonds ouvert.
- 3 À titre indicatif, les rendements historiques avant 2020 sont présentés ci-dessous. Ces rendements historiques sont fondés sur les données disponibles et ne sont pas directement comparables aux rendements de l'exercice considéré. Les rendements historiques présentés ci-dessous ont été déterminés conformément aux normes IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB) avant le 1^{er} janvier 2023, à l'exception des profits et des pertes latents sur les placements à revenu fixe, qui ont été exclus. Certaines approximations ont été utilisées pour refléter les profits et les pertes réalisés sur les obligations dans les rendements du compte de participation avant 2020, en fonction des sous-comptes ci-dessous.
- 3a) Pour le fonds ouvert de la Canada Vie au sein de l'exploitation canadienne, le rendement moyen historique sur 10 exercices (de 2010 à 2019) a varié entre 5,06 % et 5,14 % pour les comptes avant leur fusion.
- 3b) Pour le fonds fermé de la Crown Vie et le fonds fermé de la New York Life, les deux au sein de l'exploitation canadienne, le rendement moyen historique sur 10 exercices (de 2010 à 2019) a varié entre 5,46 % et 5,54 %.

Taux de rendement des placements du compte de participation

Compte de participation – Exploitation américaine et international	2023	Taux annuel moyen historique ¹ 2020 à 2023
International Hong Kong (fonds fermé)	7,65 %	-1,22 %
International Macao (fonds fermé)	7,86 %	-1,41 %
International Littoral du Pacifique (fonds ouvert)	8,07 %	-0,24 %
Exploitation américaine Canada Vie (fonds ouvert)	7,98 %	1,21 %
Exploitation américaine Crown Vie (fonds fermé)	7,89 %	1,28 %
Exploitation américaine Crown Vie (fonds ouvert)	8,38 %	0,93 %

- 1 À titre informatif, les rendements historiques avant 2020 sont présentés en fonction des données disponibles et ne sont pas directement comparables aux rendements de l'exercice considéré. Les rendements historiques présentés ci-dessous ont été déterminés conformément aux normes IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB) avant le 1^{er} janvier 2023, à l'exception des profits et des pertes latents sur les placements à revenu fixe, qui ont été exclus.
- 1a) Pour le fonds fermé de Hong Kong à l'international, le rendement moyen historique sur 10 exercices (de 2010 à 2019) était de 5,00 %. Pour le fonds fermé de Macao et le fonds ouvert du littoral du Pacifique, les deux à l'international, le rendement moyen historique sur 7 exercices (de 2013 à 2019) était de 3,60 % et 3,12 %, respectivement.
- 1b) Pour le fonds ouvert de la Canada Vie, le fonds fermé de la Canada Vie et le fonds ouvert de la Crown Vie, tous au sein de l'exploitation américaine, le rendement moyen historique sur 10 exercices (de 2010 à 2019) était de 5,56 %, 5,24 % et 6,62 %, respectivement.

5. Composition de l'actif du compte de participation

Le 31 décembre 2023, pour les fonds ouvert et fermé de la Canada Vie au sein de l'exploitation canadienne, la composition réelle de l'actif correspondait à 70,6 % d'actifs à revenu fixe et à 29,4 % d'actifs qui ne sont pas à revenu fixe, comparativement à une composition cible correspondant à 70 % d'actifs à revenu fixe et à 30 % d'actifs qui ne sont pas à revenu fixe. Pour tous les autres comptes de participation, la composition réelle et la composition cible de l'actif correspondaient à 100 % d'actifs à revenu fixe.

Pour tous les comptes de participation, les avances sur contrats, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans les actifs à revenu fixe aux fins de la composition globale de l'actif, tant cible que réelle.

Filiales de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie ¹

Nom de la filiale	Siège social	Valeur comptable ² (en millions de dollars canadiens)	Propriété des actions avec droit de vote
Canada Life Capital Corporation Inc.	Toronto (Ontario)	10 371 \$	100 %
Canada Life International Holdings Limited	Hamilton, Bermudes	5 338	100 %
The Canada Life Group (U.K.) Limited	Potters Bar, Hertfordshire, Angleterre	6 406	100 %
Canada Life Limited	Potters Bar, Hertfordshire, Angleterre	5 218	100 %
Irish Life Group Limited	Dublin, Irlande	2 987	100 %
Irish Life Assurance p.l.c.	Dublin, Irlande	1 891	100 %
Canada Life Irish Holding Company Limited	Dublin, Irlande	1 678	100 %
La Compagnie d'Assurance Canada-Vie du Canada	Toronto (Ontario)	928	100 %
Services d'investissement Quadrus Itée	London (Ontario)	30	100 %
Conseillers immobiliers GWL inc.	Winnipeg (Manitoba)	1	100 %

¹ Le tableau ci-dessus présente les principales filiales de la compagnie ainsi que certaines autres de ses filiales au 31 décembre 2023.

² La valeur comptable représente les capitaux propres de la compagnie dans ses filiales.

Administrateurs et membres de la haute direction

Au 16 février 2024

Conseil d'administration

R. Jeffrey Orr ^{3, 4, 5, 6}

Président du conseil, Canada Vie
Président et chef de la direction,
Power Corporation du Canada

Michael R. Amend ^{2, 7}

Chef des technologies d'entreprise,
Ford Motor Company

Deborah J. Barrett, FCPA, FCA, IAS.A ^{1, 2, 5}

Administratrice de la compagnie

Robin A. Bienfait ^{1, 7}

Chef de la direction,
Emnovate

Heather E. Conway ^{1, 4, 7}

Présidente du conseil d'administration,
Banque Amex du Canada

Marcel R. Coutu ^{3, 4, 5}

Administrateur de la compagnie

André Desmarais, O.C., O.Q. ^{3, 4, 7}

Président délégué du conseil,
Power Corporation du Canada

Paul Desmarais, Jr., O.C., O.Q. ^{3, 5}

Président du conseil,
Power Corporation du Canada

Gary A. Doer, O.M. ^{4, 7}

Conseiller principal, Affaires,
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.

David G. Fuller ^{2, 5}

Administrateur de la compagnie

Claude Généreux ^{4, 5}

Vice-président exécutif,
Power Corporation du Canada

Paula B. Madoff ^{5, 6}

Administratrice de la compagnie

Paul A. Mahon ⁶

Président et chef de la direction,
Canada Vie

Susan J. McArthur ^{3, 4, 5}

Cofondatrice et présidente exécutive,
LockDocs Inc.

T. Timothy Ryan ^{3, 4, 7}

Administrateur de la compagnie

Dhvani D. Shah ^{2, 5, 6}

Vice-présidente de groupe et
chef des placements,
JM Family Enterprises, Inc.

Gregory D. Tretiak, FCPA, FCA ^{1, 6, 7}

Vice-président exécutif et
chef des services financiers,
Power Corporation du Canada

Siim A. Vanaselja, FCPA, FCA ^{1, 7}

Administrateur de la compagnie

Brian E. Walsh ^{3, 4, 5, 6}

Administrateur de la compagnie

Comités

- 1. Comité d'audit**
Président : Siim A. Vanaselja
- 2. Comité de révision**
Présidente : Deborah J. Barrett
- 3. Comité de gouvernance et des mises en candidature**
Président : R. Jeffrey Orr
- 4. Comité des ressources humaines**
Président : Claude Généreux
- 5. Comité des placements**
Présidente : Paula B. Madoff
- 6. Comité de réassurance**
Président : Brian E. Walsh
- 7. Comité de gestion des risques**
Président : T. Timothy Ryan

Haute direction

Paul A. Mahon

Président et chef de la direction

David M. Harney

Président et chef de l'exploitation,
Europe et Solutions de gestion du
capital et des risques

Fabrice Morin

Président et chef de l'exploitation,
Canada

Brian R. Allison

Vice-président exécutif et
chef des placements

Sharon C. Geraghty

Vice-présidente exécutive et
chef du contentieux

Linda Kerrigan

Vice-présidente principale et
actuaire désignée

Amy E. Metzger

Vice-présidente principale et
chef de la conformité

Jon P. Nielsen

Vice-président exécutif et
chef des services financiers

Grace M. Palombo

Vice-présidente exécutive et
chef des ressources humaines

Steven M. Rullo

Vice-président exécutif et
chef des systèmes d'information,
Échelle mondiale

David B. Simmons

Vice-président principal,
chef des communications et
de la durabilité,
Échelle mondiale

Raman Srivastava

Vice-président exécutif et
chef des placements,
Échelle mondiale

Dervla M. Tomlin

Vice-présidente exécutive et
chef de l'évaluation des risques

Douglas J. Tkach

Vice-président principal et
chef de l'audit interne

Renseignements sur la compagnie

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Siège social

100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3
Canada
Téléphone : 204 946-1190
Site Web : canadalife.com/fr/

Apprenez-en davantage sur les produits et services de la Canada Vie et consultez notre rapport annuel en ligne à l'adresse canadalife.com. Communiquez avec le Secrétariat général à l'adresse corporate.secretary@canadalife.com pour obtenir un exemplaire imprimé du présent rapport annuel.

Les coordonnées des principaux bureaux de la Canada Vie figurent ci-dessous. Veuillez vous renseigner auprès des bureaux appropriés.

Exploitation canadienne

Canada Vie
100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3
Canada
Téléphone : 204 946-1190
Site Web : canadalife.com/fr/

Solutions de gestion du capital et des risques

Canada Life Reinsurance
330 University Avenue
Toronto (Ontario) M5G 1R8
Canada
Téléphone : 416 597-1456
Site Web : canadalifere.com

Irlande

Irish Life Centre
Lower Abbey Street
Dublin 1, Irlande
Téléphone : 353 1 704 2000
Site Web : irishlife.ie

Allemagne

Canada Life Assurance Europe plc
Höninger Weg 153a
50969 Köln, Allemagne
Téléphone : +49 221 36756-0
Site Web : canadalife.de

Royaume-Uni

Canada Life Limited
Canada Life Place
Potters Bar, Hertfordshire
Angleterre EN6 5BA
Téléphone : +44 1707 651 122
Site Web : canadalife.co.uk

Les marques de commerce qui figurent dans le présent rapport sont la propriété de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie ou d'un membre du groupe de sociétés de Power Corporation. Les marques de commerce qui ne sont pas la propriété de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie sont utilisées avec l'autorisation de leurs propriétaires.



Assurances | Placements | Conseils

canadavie.com

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3
Canada

MEMBRE DU GROUPE DE SOCIÉTÉS DE POWER CORPORATION^{MC}

Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

F70-0395-03/24

